Tiers-lieu des Chênes Verts · Charente-Maritime

La Vauzelle

Deux siècles de son histoire

Un témoignage de

Francis Joulin

45.83° N · 0.78° O — Saint-Porchaire, Saintonge

Sommaire

1 1822 · Séparation de la métairie du domaine de La Roche-Courbon
2 François Brassaud & Marie Naud
3 1869 · Ernest Boucherit
4 Particularités
5 1863 · La famille Joulin
6 1880 · L'habitat paysan
7 1917 · Les années fastes
8 La famille Demonsay
9 1939 · Les années sombres
10 1940 · Espoir et volonté
11 1943 · L'engrenage de l'existence
12 1944 · « Les Amis Réunis »
13 1941 · L'occupation
14 1947 · Ma formation agricole
15 Le contexte
16 1950 · L'adolescence à la campagne
17 Novembre 1950 · La rencontre
18 La famille Aubin
19 1953 · La circonscription
20 1953 · Agrandissement de l'exploitation
21 Novembre 1953 · Le service militaire
22 1955 · Notre mariage
23 1955 · Le rappel militaire
24 Hiver 1956
25 1957 · Temps d'interrogation
26 1958 · Le drame de la Petite Vauzelle
27 1959 · L'implantation
28 1959 · Engagement professionnel
29 1959 · L'accident de Christian
30 1960 · L'accident de Francis
31 Notre famille

1962 · La 2 CV
1964 · Acquisition de la ferme de La Vauzelle
1966 · Rénovation de la maison
1968 · Hangar et silo-couloir
1969 · Installation du téléphone
1969 · Aménagement de la Vallée du Bruant
1970 · Location VITAL
La Peugeot 404 Break
1972 · Le remembrement
1969 · Tracteur IH 523
1973 · Bâtiment génisses et silos
1973 · L'association d'entraide
1974 · La CADEC
1976 · L'année de sécheresse
1977 · Tracteur IH 533
1979 · La sole du chemin rural
1979 · En croisière professionnelle
1979 · Christian à l'UPRA Normande
1980 · Le retour de Christian
1981 · Une maison pour Christian
1982-1984 · Rénovation des toitures
1983 · Printemps pourri
1984 · Remplacement du tracteur
1985 · L'hiver rigoureux
1987-1989 · Rocade de Saint-Porchaire
1990 · L'irrigation
1993 · Retraite de Francis
1993 · Instabilité foncière
1993 · Hangar taurillons
1994 · Le camping-car
1995 · Séjour à La Vialette
1996 · Mariage de Laurent et Maryline
1997 · La maison des Séguineries

Préface de Françis JOULIN



Francis Joulin, auteur de l'ouvrage

Je suis né le **03 Mars 1933 à La Vauzelle**. En **1998** j'ai atteint l'âge de 65 ans, je suis retraité depuis 5 ans. J'ai exercé le métier d'agriculteur éleveur et vécu en famille jusqu'alors sur la ferme de **La Vauzelle**.

Pourquoi j'entreprends cet ouvrage ?

Mon objectif est de laisser un témoignage pour les générations futures, du réel vécu d'une époque de vie paysanne.

C'est à partir de documents officiels, pour l'authenticité, de témoignages oraux rapportés par les personnes de ma famille, de voisinage, des ancêtres que j'ai côtoyés, depuis le plus lointain de ma mémoire d'enfant, qu'il m'est permis de témoigner sans romancer, des vrais conditions de vie du monde paysan de cette époque. L'entreprise de cet ouvrage est pour moi une gageure. Ce sera aussi la chronique de notre vie.

Ce témoignage historique est rédigé dans notre maison des **Petites Seguineries** sur la commune de **Saint-Simon de Pellouaille** près de **Gémozac** à 15 KM à l'ouest de **Saintes**.

Nous nous sommes éloignés et avons fait construire une maison de plain pied, près d'un site boisé. Nous voulions éviter la cohabitation avec nos enfants.

Je dis nous, car **Michelle,** mon épouse a beaucoup contribué et marqué de son empreinte le site de **La Vauzelle**, ma vie et la famille que nous avons élevé (7 enfants).

Culturellement, il est peu admis dans le monde paysan de ne pas vivre ses vieux jours sur le terroir de ses racines.

Francis JOULIN.

Chapitre 1

1822 · Séparation de la métairie du domaine de La Roche-Courbon

Charlotte de Courbon, épouse du comte **Hédouville** à la fin du XVIIème, début du XVIIIème siècle, propriétaire du domaine de La **Roche-Courbon**, animait de fastes la vie du château.

Le comte **Hédouville** accomplit une longue carrière militaire, il servit la république, l'empereur, le Roi. Cet engagement l'éloigna du château durant de longues périodes.

La vie fastueuse durant son absence, conduisit **Charlotte de Courbon,** à une situation financière qui la contraignit à une vente judiciaire. Cette transaction eu lieu les **5 novembre et 31 décembre 1817**.

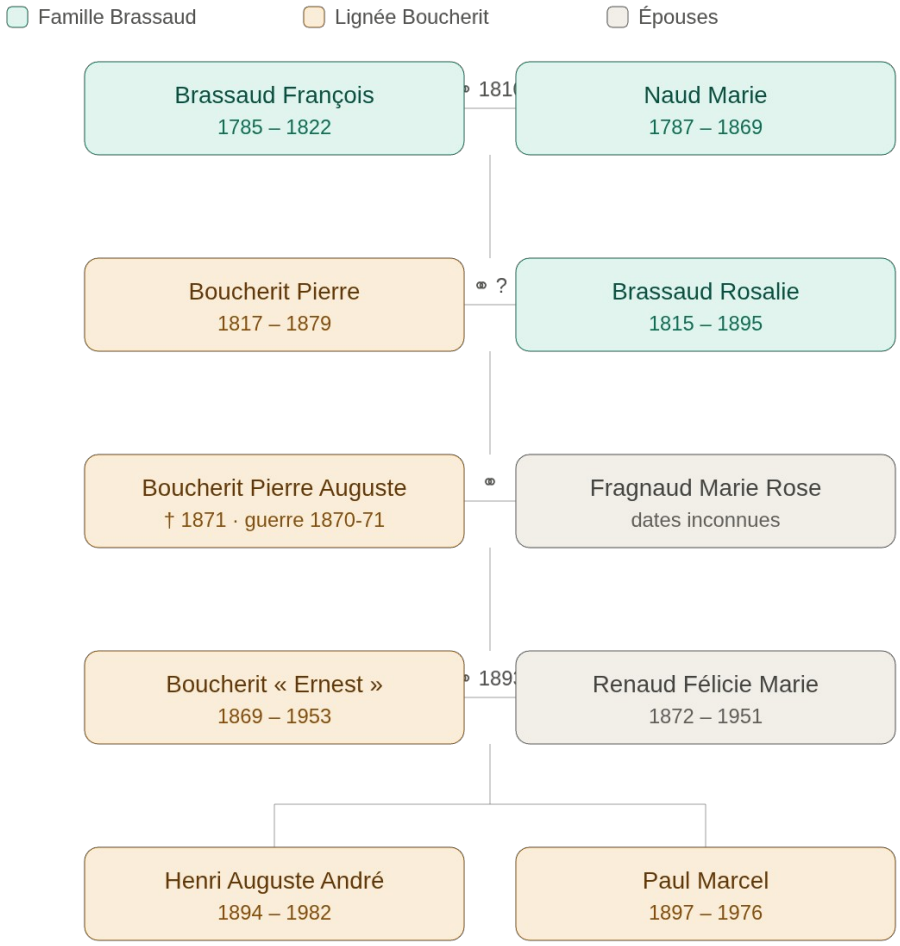
Deux négociants en cognac de **Tonnay-Charente,** messieurs **L'HOMEYER** et **RICHARD** en firent l'acquisition.

En **1822-1823,** ils décidèrent de partage, **Mr RICHARD** conservant le domaine de **LA ROCHE-COURBON**, Mr **L'HOMEYER** seul devint propriétaire de la Métairie de **LA VAUZELLE**.

Les **1er et huit Novembre 1845, Mr L'HOMEYER** revendit La Métairie de **LA VAUZELLE** à Mme **Marie NAUD,** veuve de **François BRASSAUD,** meunier au moulin de la **Petite Vauzelle**, voisine de la Métairie.



Carte ancienne du secteur de La Vauzelle (vallée du Bruant)



Par devant Me HUGUET, notaire à Saint-Porchaire chef lieu de canton, et son collègue notaire au même canton, arrondissement de Saintes, département de la Charente-inférieure, soussignés,

A comparu :

Mr Jules DURET, notaire, demeurant à Saintes, agissant au nom de Mr Georges Henry LOHMEYER négociant et dame Angélique BERTON, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Tonnay-Charente chef lieu de canton, aux termes de leur procuration, sous signatures privées, en date du vingt neuf octobre dernier, qui sera enregistrée avant ou en même temps que les présentes, Laquelle demeurera annexée au dit acte, après avoir été certifiée sincère et véritable par le comparant, Lequel es-noms, a par ces présentes vendu et promis garantir de tous troubles et empêchement quelconques,

A Marie NEAU, sans profession, veuve de François BRASSAUD, meunier, demeurant au lieudit de la Vauzelle commune de Saint-Porchaire, à ce présente, et acceptant,

Le principal corps d'exploitation de la métairie de la Vauzelle, situé dans la commune de St-Porchaire, consistant en terres labourables, bois taillis, marais, jardin ou mottes, chaumes,

quaireux, maison d'habitation, pour le sol air et bâtiments de servitudes, le tout se joignant et ne formant qu'un seul ensemble, contenant en totalité de dix sept hectares, six ares, dix sept centiares, confronte du nord à un vieux mur écroulé réservé par le sieur vendeur à ses deux extrémités, levant et couchant le mur dont on vient de parler ne se prolongeant pas jusqu'aux limites de ces deux cotés. De la propriété il sera tiré une ligne séparative, partant des deux bouts du mur et arrivant par une direction droite et perpendiculaire au murs aux dites extrémités levant et couchant de la propriété, c'est-à-dire du coté levant jusqu'au ruisseau qui fait la séparation de la propriété de Mr Richard et celle de Mr LOHMEYER, sauf le droit réservé au profit de Mr RICHARD qui possède deux mètres de terrain au-delà du ruisseau et du côté de Mr LOHMEYER, et du couchant à plusieurs. Du couchant par le bois de La Mule du un de la chaumasse à divers particuliers et par la grande pièce à un chemin. Du midi par les marais dit hilat compris dans la vente au fossé séparatif d'entre ces marais et une motte réservée par le sieur vendeur.

Ne fait pas partie de la vente par conséquent expressément réservé par le sieur vendeur tous les prés connu sous le nom de pré lilot se trouvant de l'autre côté du fossé au cours d'eau. Toutefois Mr DURET(LOHMEYER) entend vendre à la veuve BRASSAUD la petite portion triangulaire du pré lilot qui se trouve du coté nord et forme par le ruisseau et les terrains haut de la veuve BRASSAUD dans la partie du levant et joignant au levant le pré lilot vendu à Mr GAILLARD. Borne séparative planté entre les parties.

Mr DURET(LOHMEYER) se réserve tous droits de passage pour l'exploitation du pré lilot, sur la petite langue de pré. Mr (LOHMEYER) se réserve également tous droit de passage pour aller et venir à son bois taillis qu'il se réserve ainsi que pour les autres propriétés du Chatelet, et qui se trouve de l'autre côté du mur écroulé dont il a été ci-dessus question.

Le fossé séparant les marais vendus à la veuve BRASSAUD d'avec la motte réservée par Mr et Mme LOHMEYER, sera mitoyen et le passage à pied pour aller et venir à ladite motte se prendra sur la propriété de ladite veuve BRASSAUD du côté couchant longeant les coteaux.

Tel que le tout se poursuit et comporte sans autre exception ni réserve que celles-ci-dessus exprimées

ORIGINE DE PROPRIETE

Ces immeubles appartiennent à Mr et Mme LOHMEYER pour avoir été acquis par mon dit sieur LOHMEYER à l'audience des criées du tribunal civil de première instance du département de la Seine avec le domaine de la Roche Courbon et toutes ses dépendances, conjointement avec Mr Jean Joseph Bertrand RICHARD négociant à Tonnay- Charente, le tout suivant procès verbal en date du trente et un décembre dix huit cent dix sept, enregistré à Paris le dix sept janvier mil huit cent dix huit et se trouve par conséquent conquêt de communauté.

Ce domaine de la Roche Courbon a été partagé entre Mr LOHMEYER et RICHARD, par acte au rapport de Me GAILLARD, prédécesseur immédiat dudit Me HUGUET en date du dix janvier mil huit cent vingt trois en forme.

JOUISSANCE

Pour, par la veuve BRASSAUD, jouir, faire et disposer desdits lieux comme bon lui semblera en toute propriété et jouissance à compter du vingt neuf septembre dernier.

CHARGES ET CONDITIONS :

Cette vente est faite aux charges et conditions suivantes que ladite veuve BRASSAUD s'oblige d'exécuter :

1° De prendre lesdits objets dans leur état actuel.

2° de supporter toute les servitudes passives apparentes ou occultes sauf à elle à s'en défendre et à profiter de celles actives s'il en existe.

3° De payer les impôts fonciers de toute nature en ce que lesdits sont et pourront être grevés à compter du premier janvier prochain.

4° Et de payer les frais et honoraires des présentes ainsi que ceux d'une grosse au Mr vendeur si ce dernier l'exige.

PRIX

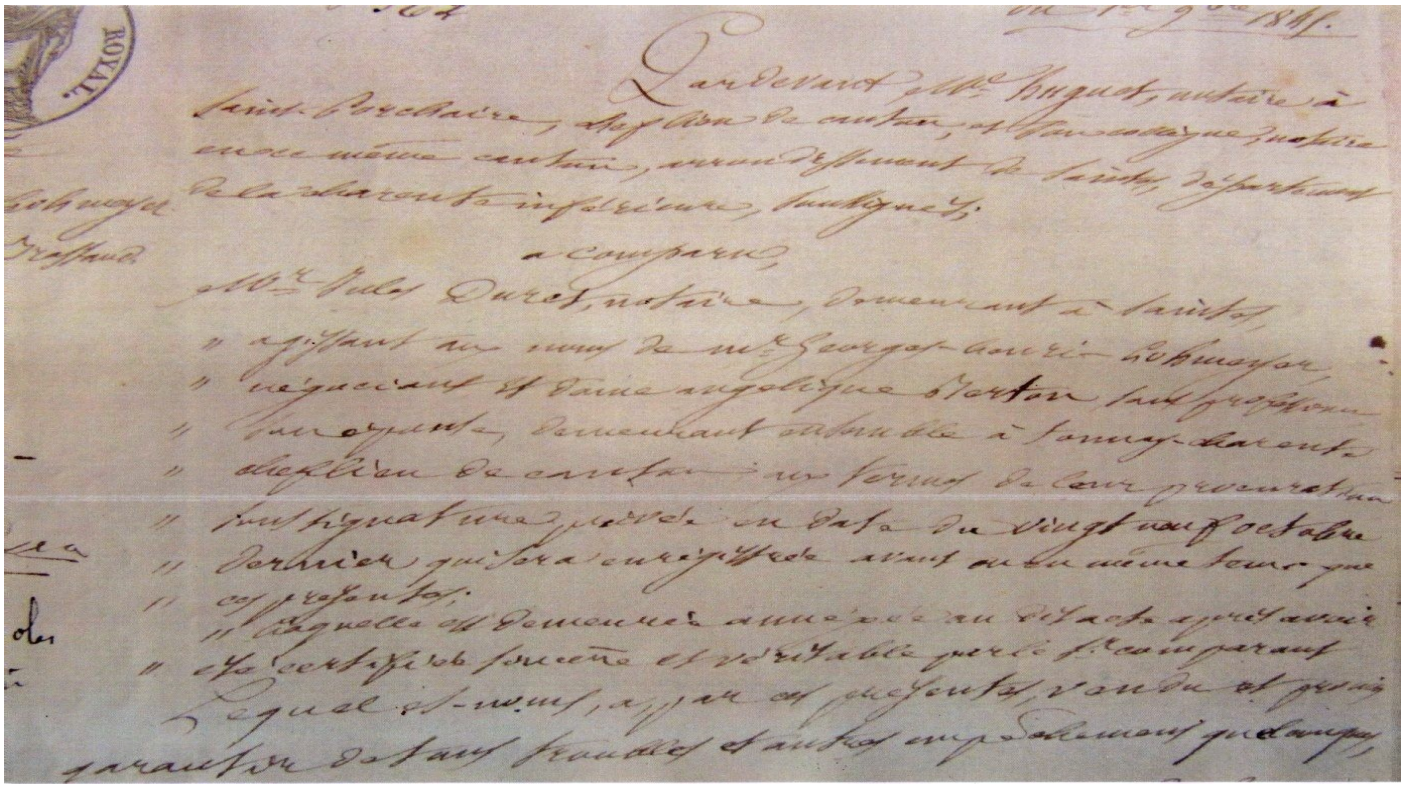
Cette vente est faite moyennant la somme de quatorze mille francs, sur laquelle somme la veuve BRASSAUD a payé à la vue des notaires soussignés, à Mr DURET celle de cinq mille trois cent quatre vingt dix francs, dont quittance d'autant, quant au surplus c'est-à-dire aux huit mille six cent dix francs, la veuve BRASSAUD promet et s'oblige à le payer à Mr et Madame LOHMEYER, dans le délai de cinq ans à partir du vingt neuf septembre dernier avec intérêts à cinq pour cent par an à compter aussi de cette dernière époque jusqu'à parfaite libération le tout payable en l'étude dudit Me HUGUET.

La veuve BRASSAUD pourra se libérer par acompte partielle de deux mille francs, en prévenant le sieur vendeur trois mois à l'avance si elle libère à d'autres époques que celle de la Saint-Michel.

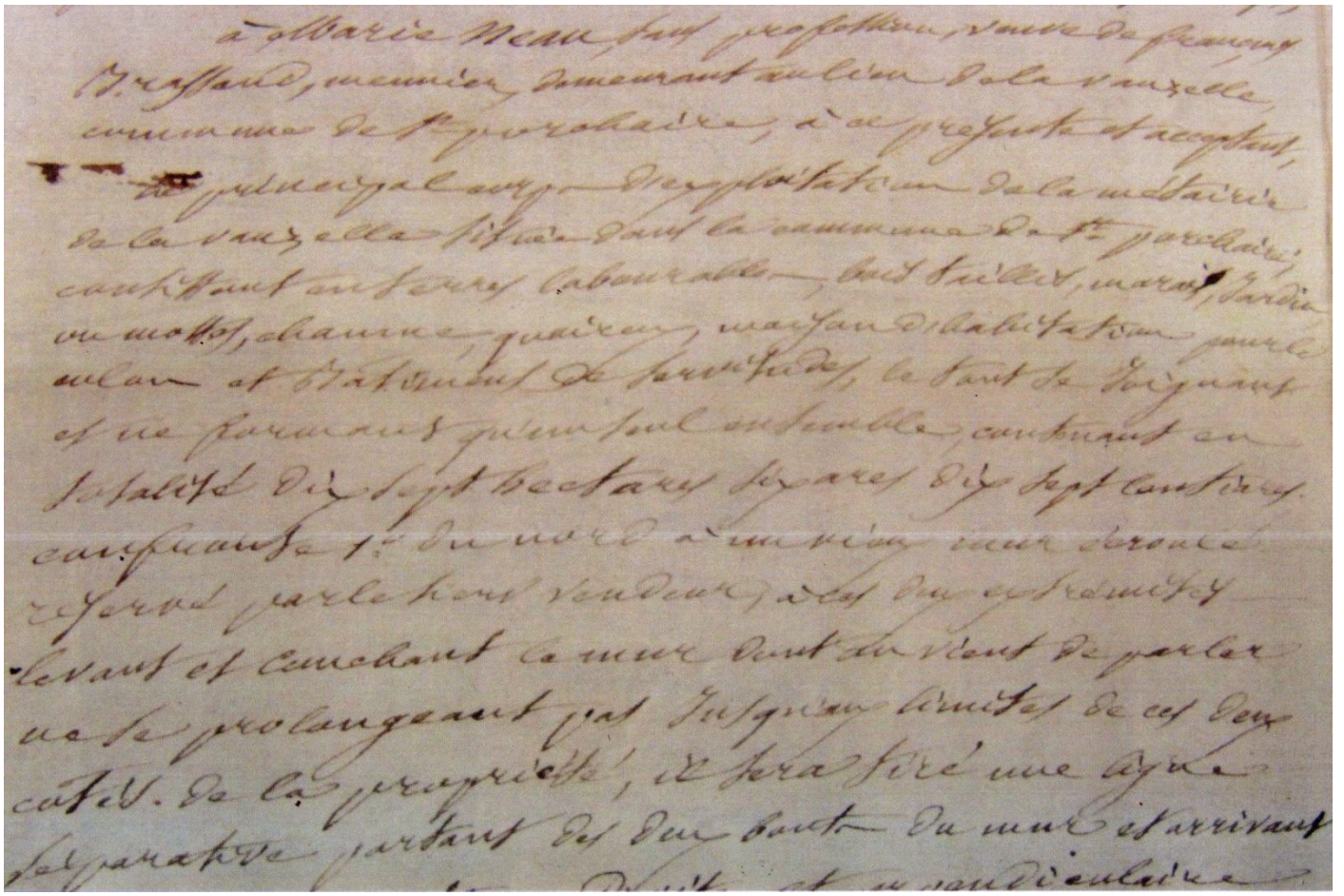
DONT ACTE

Fait et passé à Saint-Porchaire en l'étude dudit Me HUGUET, l'an mil huit cent quarante cinq, le premier novembre.

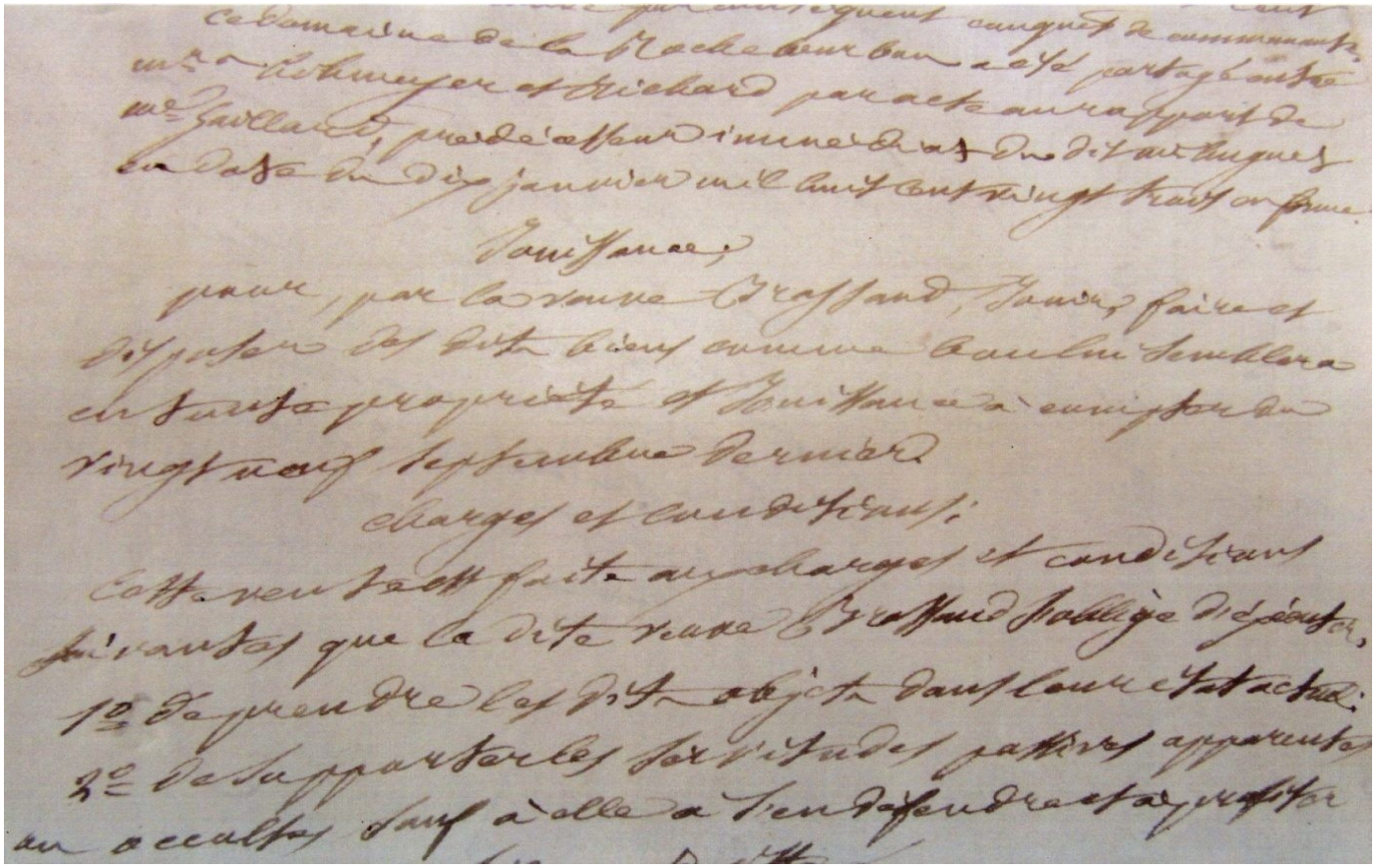
Lecture faite, Mr DURET a signé avec les notaires, ce que la veuve BRASSAUD a déclaré ne savoir faire de ce requise.



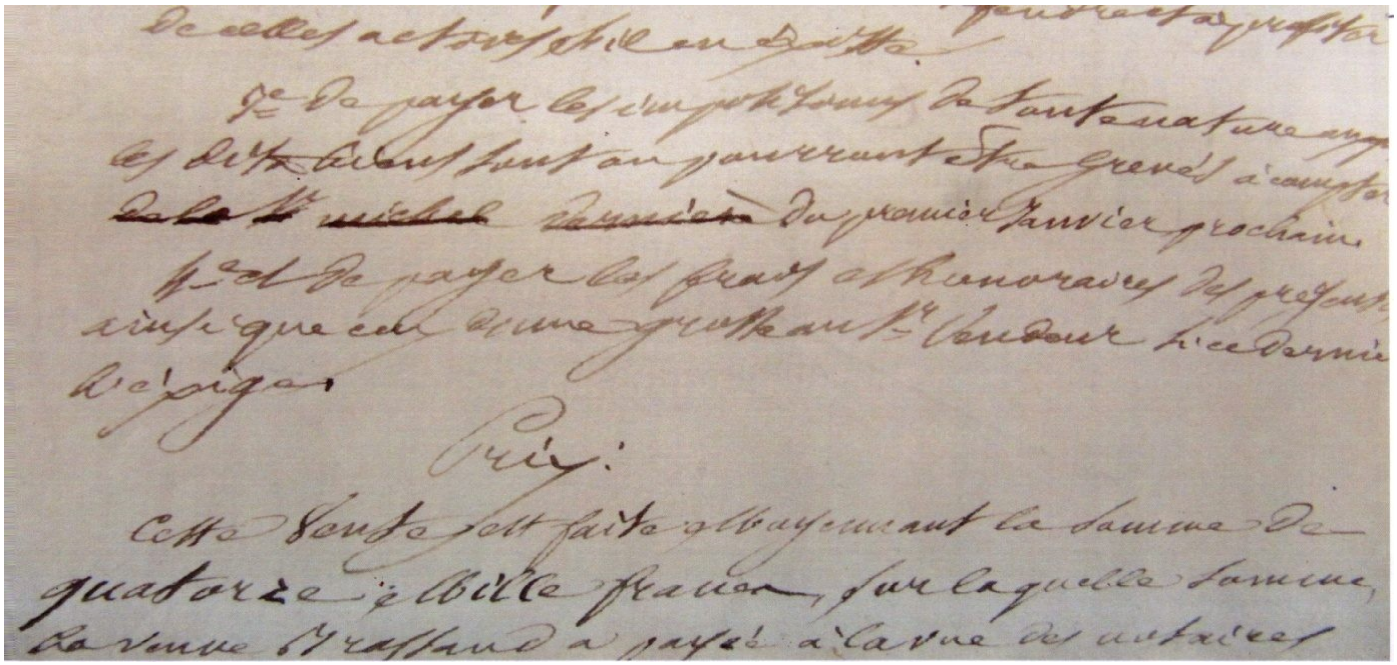
Acte notarié ancien (vente de la métairie)



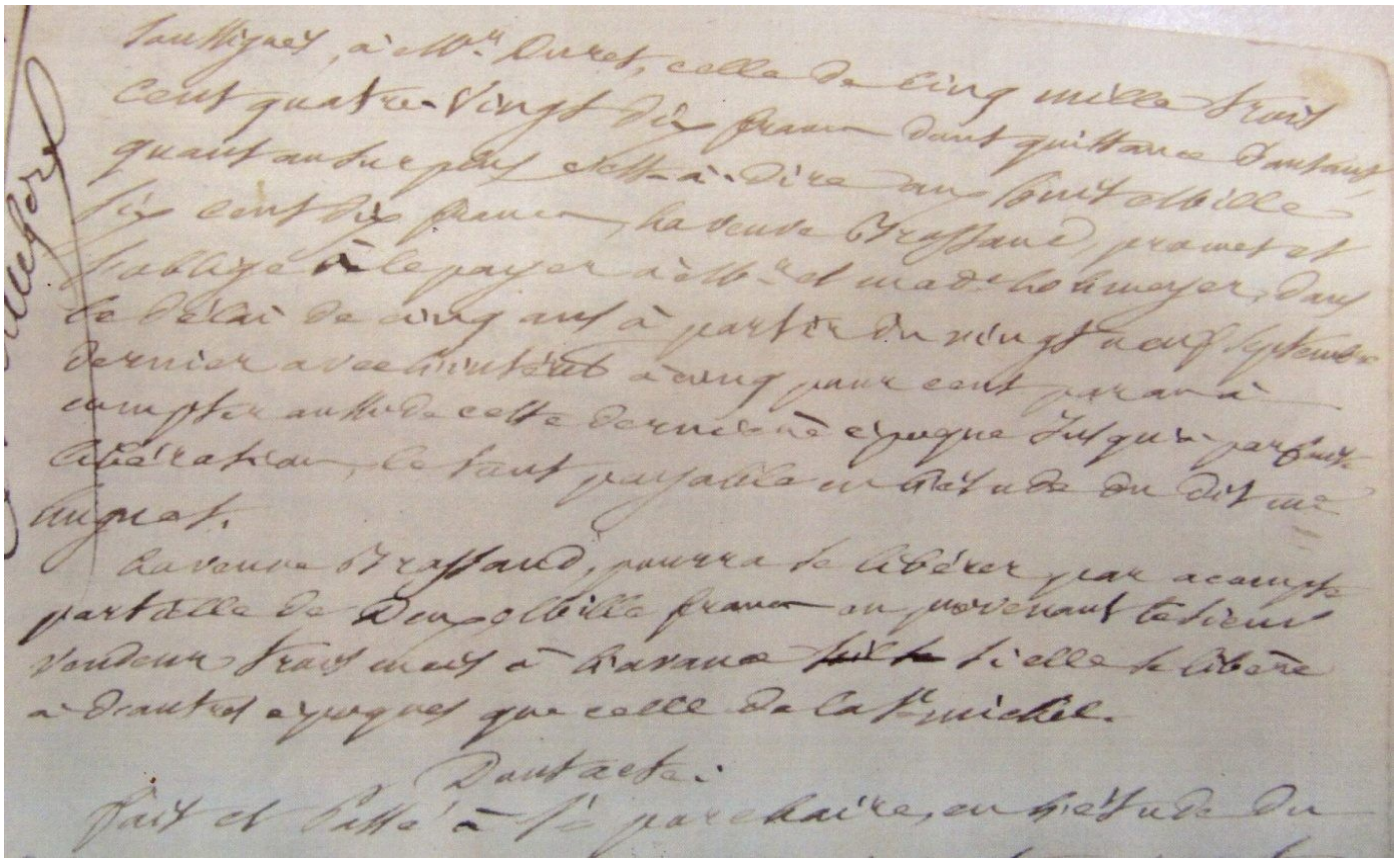
Acte notarié ancien (suite)



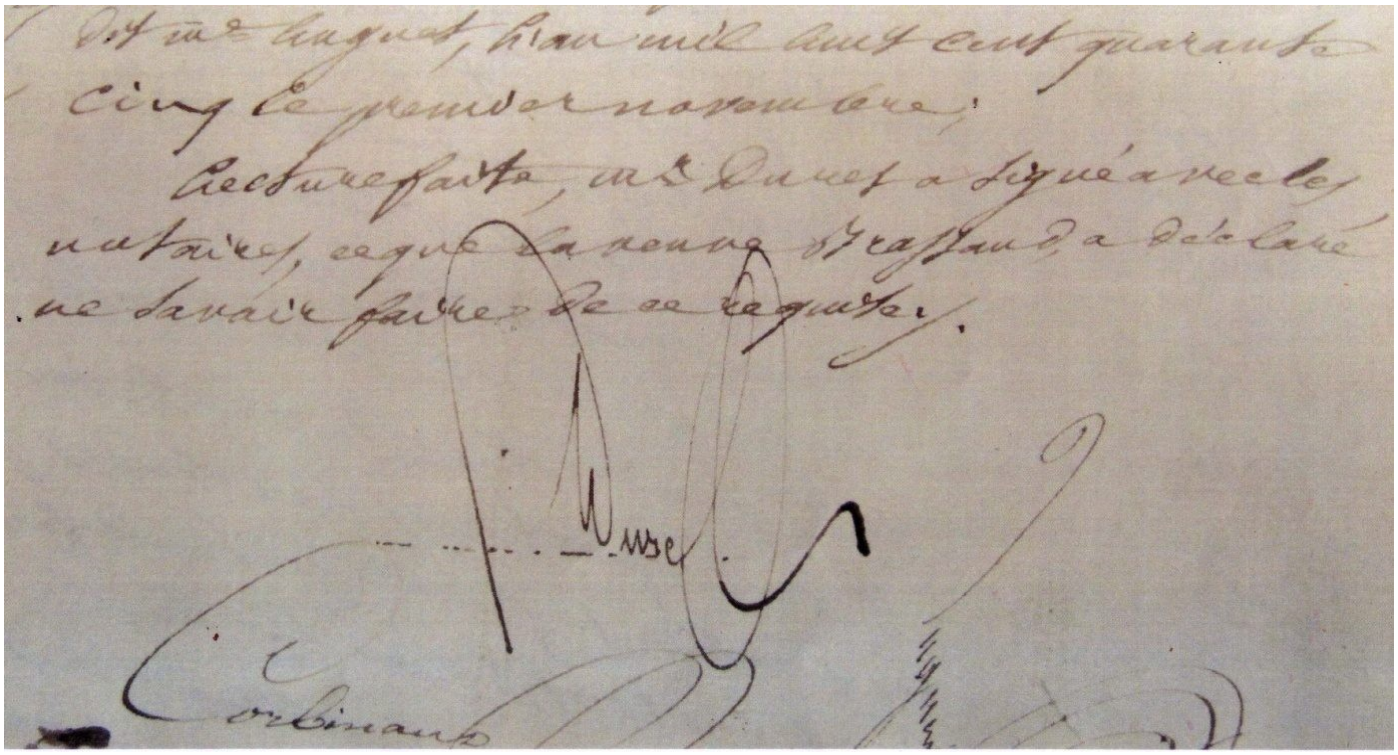
Document d'archive manuscrit



Document d'archive manuscrit (suite)



Acte manuscrit ancien



Acte ancien signé

Chapitre 2

François Brassaud & Marie Naud

François Brassaud :

François est né le **22/02/1785** au moulin de **LA VAUZELLE** et est décédé le **22/10/1822** à l'âge de 37 ans des suites des morsures d'un loup enragé, qui s'en est pris à son attelage, alors qu'il allait livrer sa farine route de **Pont- l'Abbé- D'Arnoult.**

(Archives Hist. de la Saintonge et de l'Aunis, tome XXII, p.331 ; enquête du 14 Mars 1828. Tome XXI, p. 112-113).

En Octobre 1822, un loup enragé a mis en émoi plusieurs communes des arrondissements de Saintes et Marennes. L'évènement est connu parce qu'il a été signalé à plusieurs reprises, avec plus ou moins de précisions. Le principal témoignage est celui d'un médecin saintais nommé **Magistel**, qui a publié un rapport daté du 24 janvier 1823[1].Nous résumons les enseignements de ce rapport dont un exemplaire imprimé est conservé à la bibliothèque municipale de Saintes[2].

Le samedi 12 octobre 1822, par un doux après-midi d'automne, un loup enragé sévit dans les environs de Beurlay. Vers 15 h il décime un troupeau de moutons dans la commune de Saint-Thomas-du-Bois[3]. Une heure plus tard, parvenu dans la commune de Beurlay, il attaque deux hommes qui travaillent dans les champs, les nommés Boutin et Bonniot, qui se défendent comme ils peuvent avec leurs outils. Boutin sort indemne du combat, mais Bonniot est mordu au bras. Vers 16 h 30, l'animal rôde toujours à Beurlay où il avise les moutons de la famille Aimard, des Papillons[4] gardés par les filles de la maison. Il saisit la plus jeune à la gorge, la traine sur plus de trente pas, puis déchire presque entièrement la tête de l'aînée. Le père qui travaille non loin de là, alerté par les cris des filles se précipite à leur secours et la bête lui fait une ample blessure au bras gauche.

Vers 18 h, le loup se signale à la Marboire, dans la commune de Saint-Sulpice, mais assez près du bourg de Beurlay. Il se jette sur les moutons des Combaud, gardés par Marie-Madeleine et Marie-Anne. Le chien est lacéré, les filles sont mordues. Pierre Combaud, un enfant de huit ans, arrive pour défendre ses sœurs, suivi du père Combaud et d'un voisin le nommé Georget. Ce dernier, un ancien militaire qui en a vu d'autres, s'est armé d'un levier et il réussit à mettre l'animal en fuite. Cependant tous sont blessés, plus ou moins gravement.

Une demi-heure plus tard, François Brassaud, le meunier de la Vauzelle, en Saint-Porchaire, chemine avec ses deux mules, dans la même commune de Saint-Sulpice, sur la grande route de pont-l'Abbé , quand le loup le rencontre, en un lieu désert. Ici, le récit de Magistel est si précis que nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole au médecin.

" les mules font des sauts, ronflent, s'agitent; Brassaud inquiet regarde de toutes parts, voit un loup qui le suit pas à pas, tapage, s'agite, fait claquer son fouet, pour épouvanter le loup; l'animal, sans s'émouvoir, suit; les mules s'agitent davantage; Brassaud n'en est plus le maitre, craint de tomber, descend, fait de tout pour faire peur à son ennemi; le loup

l'attaque; le combat est affreux, dure près d'une demi-heure; ils se battent corps à corps ; l'animal toujours debout sur ses pattes de derrière, le renverse par terre, tantôt l'homme dessous, tantôt le loup; se terrassent l'un et l'autre, se relèvent, se renversent; enfin le loup terrasse Brassaud, lui engoule la figure; Brassaud de ses deux mains, saisit ses deux mâchoires , entrouvre sa gueule, se dégage, se relève, l'animal, écumant de rage et de fatigue, lâche sa proie, disparait. L'infortuné Brassaud nage dans son sang ; ses vêtements, en lambeaux, restent sur le champ de bataille; il se dirige à pied vers sa demeure ,bientôt la faiblesse le force de remonter sur sa mule; il gagne à peine sa maison."

Ainsi en moins de trois heures, l'animal a fait dix victimes en quatre attaques. Magistel, qui n'a eu à soigner que les blessés des environs de Beurlay, signale ensuite rapidement que, le lendemain, "dés le matin", le loup a parcouru les communes de Ste-Gemme, Nancras et le Gua, où il a étranglé ou blessé plusieurs personnes, et qu'il a été tué dans la commune de Sablonceaux. C'est un arrêté du sous préfet de Saintes qui l'a désigné “pour porter secours à ces malheureuses victimes“.

Aussi le 14 octobre vers midi, est-il au domicile de Brassaud, à La Vauzelle ; vers 14 h, il soigne la famille Combaud et Georget, à la Marboire. Le lendemain matin, il se transporte chez les Aimard, aux Papillons ; le 16 au matin il est chez Jacques Bonniot à Beurlay. Il a passé la nuit du 15 au 16 octobre, à rédiger une note à l'intention du sous-préfet. Celui-ci se rend aussitôt sur les lieux, pour visiter les blessés. Il constate que les Combaud et les Aimard couchent dans une seule chambre, en une promiscuité dangereuse : cinq Combaud en deux lits, quatre Aimard également en deux lits. Il décide alors qu'on aménagera un local à Beurlay, pour les recevoir.

Le 18, un hôpital de fortune est installé dans la Grand-Rue, où sont reçus, le 20 Jean Aimard, qui est venu à pied, en compagnie de ses deux filles, Pierre Ambroise Combaud et son voisin Georget arrivés eux aussi à pied, suivi des trois enfants Combaud en charrette. Les huit pensionnaires seront ainsi soignés dans les meilleures conditions possibles. Cependant, Jacques Bonniot, qui est peu touché, reste chez lui, vaquant à ses occupations habituelles. Le médecin devra se déplacer pour l'assister. Il en sera de même pour François Brassaud qui, très affaibli pourtant, est demeuré chez lui, à la Vauzelle, et a mandé le guérisseur.

NOTES

1. “journal de l'hôpital de Beurlay ou mémoire sur l'hydrophobie, par Mr Magistel, DMM“ ; 28 pages imprimé par P .Toussaint imprimeur du roi à Saintes.

2. Cote 21.371 ; avec cachet de Martineau.

3. Cette commune a été peu après rattachée à celle de Beurlay.

4. Village de la commune de Romegoux, mais en limite de celle de Beurlay, à environ 2 km du bourg de Beurlay.

5. P. 2 ; Magistel ajoute : "Ce récit est mot à mot de Brassaud ".

Les victimes d’un loup enragé (suite)

Magistel visite régulièrement ses patients, jusqu'au 21 Novembre, date à laquelle il décide de renvoyer dans leurs foyers les survivants de l'hôpital, qu'il considère comme hors de danger. Ils sont quatre : le père Aimard, l'ainée de ses filles, le père Combaud et Georget. Quatre des hospitalisés sont en effet décédés : Marie-Anne Aimard, âgée de huit ans ; Marie -Madeleine Combaud, de vingt sept ans ; Marie-Anne Combaud, de quinze ans ; et Pierre Combaud de huit ans. Des deux hommes soignés à domicile, seul Jacques Bonniot survit ; François Brassaud, horriblement atteint, a rendu l'âme le 28 Octobre. Le médecin attend ensuite pendant deux mois avant de s'assurer que ses anciens patients sont hors de danger. En fin de "journal" il signale ce qu'il sait du sort des autres victimes. De six blessés dans l'arrondissement de Marennes, quatre sont décédés. Une femme Loquet, mère de quatre enfants, est morte " sur le lieu ", étranglée par le loup, la " femme Burseau ", qui a été soignée par son confrère Renaudin, est décédée à Sainte-Gemme.

Une partie du rapport concerne le traitement des blessés. Après concertation avec des confrères, le médecin saintais a décidé, avant toute intervention, de cautériser les plaies " sur le champ ", d'ouvrir les pustules éventuelles avec " une aiguille rouge " et de prescrire une unique boisson " la tisane de sommités fleuries de genêt ". L'extrait suivant, qui décrit la cautérisation, donnera une idée des souffrances endurées par les patients : " toutes les plaies, bien reconnues seront sondées dans leur profondeur, directions, sinuosités, excavations, autant que le permet. Le médecin se munira de plusieurs aiguilles de fer rond, de dix pouces de longueur au moins, bien pointues, de la grosseur de la dent de l'animal, pour les blessures profondes ; un fer quelconque est bon pour les autres. Pour être sûr de la guérison, il faut que la cautérisation frappe rigoureusement toute partie blessée. Cette cruelle opération doit se faire avec adresse, ménagement, promptitude ; il faut continuellement agiter l'aiguille dans la plaie, autrement la chair s'adapte au fer, quoi que rouge il est très difficile de la tirer "(p.23).

Le praticien a observé que les patients crachent, vomissent, ont horreur de tout liquide, de la lumière, d'un miroir, sont animés de mouvements convulsifs, en perpétuelle agitation...il précise que la maladie peut emporter un être humain en trois jours. Il n'est pas tendre pour les prétendus guérisseurs, notamment pour un " paysan de Saint-Flour ", qui semble s'être acquis une certaine réputation, au point que Brassaud a eu recours à ses services. Ayant justement rencontré ce "paysan”, chez Brassaud, Magistel s'est enquis de son remède : il fait un amalgame bizarre de plantes, de sel, de vin blanc, le tout broyé ensemble, pour la boisson du malade, et applique le marc sur les plaies. " surtout il " racle toutes les chairs mordues, jusqu'aux os " (p. 25-26) ce qui ne doit pas être moins douloureux que la cautérisation au fer rouge. Nous ajouterons pour mémoire, que dans le premier tiers du XVII^{e} siècle, les habitants de Saint-Agnant recouraient à une médication douce : ils se baignaient dans le " port franc " et allaient ensuite prier à la chapelle située dans le Bourg[6]. D'après un récit publié en 1901 dans la Revue de la Saintonge et de L’Aunis7, le loup aurait fait une victime *post mortem* : un nommé Husson, ancien cavalier du 21^{e} régiment de chasseurs. A l'occasion d'une exposition de la dépouille de la bête, dans le bourg de Saint-Porchaire il aurait "touché la tête, ouvert la gueule et manié le poil " à plusieurs reprises. Atteint sept mois plus tard de " fièvres violentes

", il a été transporté à l'hôpital de Rochefort, où il est mort le 10 Novembre 1823. S'il a été victime d'une " hydrophobie " consécutive au toucher du loup mort, il a fait preuve d'une résistance à la maladie infiniment plus longue que les patients du docteur Magistel. On aimerait avoir le point de vue de ce dernier sur ce cas. Le récit est d'ailleurs présenté comme " extrait d'une correspondance de 1823 ", référence pour le moins sommaire.

Note :

6. Archives Hist de la Saintonge et de l'Aunis, tome XXII, p.331 ; enquête du 14 Mars1828.

7. Tome XXI, p. 112-113.

Liste des patients du docteur Magistel:

1. ***Aimard Jh*****,** 61 ans demeurant aux Papillons, commune de Romegoux ; blessé au bras gauche, vaste plaie ; survivant.

2. Aimard N… (Prénom inconnu ; est appelée : L'Aimarde), 15 ans fille du précédent ; presque toute la tête déchirée, dix plaies ; survivante.

3. Aimard Marie-Anne, 8 ans, sœur de la précédente ; trois plaies à la tête pénétrant de toutes parts sous le cuir chevelu ; hydrophobe le 30 octobre, morte le lendemain, à deux heures du matin.

4. Bonniot Jacques, 35 ans ; deux trous au bras droit ; soigné chez lui ; a toujours vaqué à ses occupations ordinaires.

5. Brassaud François, meunier, 37 ans, père de quatre enfants, demeurant à La Vauzelle (commune de Saint-Porchaire) ; 22 plaies, hydrophobe le 26 octobre, décédé le 28 octobre.

6. Combaud Pierre-Ambroise, 53 ans, père de six enfants, demeurant à Marboire commune de Saint-Sulpice; deux trous à l'avant-bras gauche; survivant.

7. Combaud Marie-Madeleine, 27 ans, fille du précédent ; une dizaine de plaies, partie inférieure du cartilage de l'oreille droite enlevée, orbite droite fendue ; hydrophobe le 29 octobre, morte le 7 novembre.

8. Combaud Marie-Anne, 15 ans sœur de la précédente ; six plaies ; hydrophobe le 31 octobre, morte le même jour.

9. Combaud Pierre, 8 ans, frère des précédentes ; dix plaies ; mort le 16 novembre, " à peine le moindre soupçon d'hydrophobie ".

10. Georget (sans prénom), ancien militaire, père d'un enfant, demeurant à la Marboire; huit trous au bras gauche; survivant.

Jean Guénégan

Et Jacques Duguet.

Marie Naud :

Marie est née le **12/11/1787**, elle était la fille d'une famille aisée.

Elle épousa **François BRASSAUD** le **27/02/1810** à l'âge de 22 ans et acquit la métairie de **LA VAUZELLE** les 1er et 8 Novembre 1845.

Elle est décédée à **Saint-Porchaire** le **05/12/1869** à l'âge de 82 ans.

De leur union sont nées 4 filles :

Famille Boucherit :

Boucherit Pierre :

Est né le **06/02/1817** à **Soulignonnes** épouse **Rosalie Brassaud** née le **04/06/1815** (fille de **Brassaud François** et **Naud Marie**).

Boucherit Pierre est décédé à **Saint-Porchaire** le **05/09/1879** à l'âge de 62 ans.

De cette union sont nés deux fils :

Boucherit Henri et **Charron Célestine** n'eurent aucun descendant.

Au décès de son mari, **Célestine Charron** fit donation le **14/12/1895**.

Boucherit Pierre Auguste et **Fragnaud Marie-Rose** eurent un fils : **Boucherit Pierre Auguste Léon** dit **Ernest**, né à **Soulignonnes** le **24/09/1869.**

Chapitre 3

1869 · Ernest Boucherit

Le **14/12/1895 Charron Célestine** n'ayant pas de descendant, 4 ans après le décès de son mari **Boucherit Henri** fit donation des biens lui appartenant à son neveu **Boucherit Pierre Auguste Léon** dit **Ernest,** qui devint par conséquent propriétaire de la Vauzelle pour ¾, ¼ revenant à sa grand-mère **Brassaud Rosalie**.

Au décès de cette dernière, le quart lui revenant fut attribué à Ernest.

Ainsi **ERNEST** devint le propriétaire à part entière de la Métairie de **la Vauzelle**.

Boucherit Ernest épouse **Renaud Félicie Marie** fille de l'hôtelier restaurateur de **Saint-Jean-D'Angle**. Musicienne cette dernière anime au violon les bals du Dimanche. De cette union naquit deux enfants :

Après son mariage avec **Félicie Renaud**, **Boucherit Ernest** parti de **la Vauzelle** demeurer à **Saint-Jean-D'Angle**.

La famille possédait également la ferme de **la Liétrie** à **Romegoux**.

Ernest et ses fils **Henri** et **Marcel,** aidés de personnel exploitèrent alors les fermes de **Saint-Jean-D'Angle**, **Romegoux** et **la Vauzelle.**

En 1914 la grande guerre éclate, **Ernest** et ses fils sont mobilisés au fur et à mesure que dure le conflit.

Il n'est alors plus possible à la famille **Boucherit** d'exploiter tout leur patrimoine.

Au cours d'une permission en **1917**, **Ernest Boucherit** rencontre **Joulin Etienne** dit **Emile,** qui est fermier des terres voisines de **La Petite Vauzelle** et lui demande de prendre en fermage sa métairie de **la Vauzelle**.

C'est ainsi, que le **29 Septembre 1917** la famille **Joulin** s'installe à **la Vauzelle**.

Ernest Boucherit et ses deux fils **Henri** et **Marcel** revinrent de la grande guerre sans trop de séquelles. Nos deux familles et leurs descendances, depuis cette date sont toujours restées en relations d'amitié.

Chapitre 4

Particularités

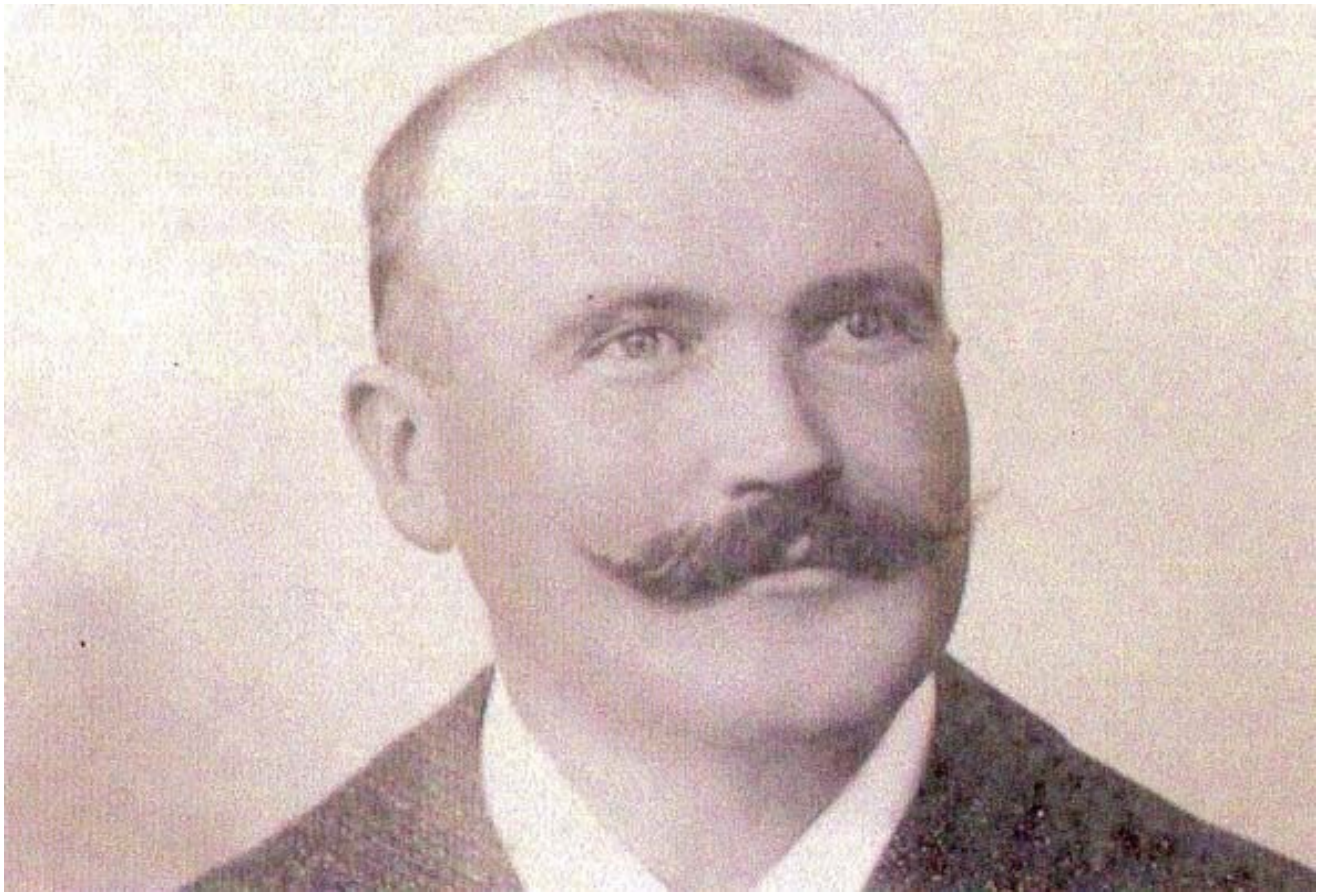
Malgré nos recherches aux archives départementales de **La Rochelle** avec Maitre **Jean Biteau** notaire en retraite à **Saint-Porchaire,** nous n'avons pas trouvé l'acte de donation de Madame veuve **Boucherit Henri** née **Charron Célestine** effectué le 14 Décembre 1895 au profit de son neveu **Boucherit Pierre Auguste Léon** dit **Ernest**.

Fermage : Ernest Boucherit s'entretint avec **Etienne Emile Joulin** au cours d'une permission pendant la guerre en 1917 pour lui proposer en fermage les terres de **La Vauzelle,** ne pouvant plus les exploiter.

Ce fermage fut verbal jusqu'au **25 Février 1958**. A cette date, le petit fils de **Etienne Emile Joulin**; **Francis Joulin** et son épouse **Michelle Aubin** contractent un bail à ferme avec **Henri Boucherit** époux de **Noureau Aimée** demeurant a **Villeneuve** commune de **Saint Agnant**.

Donation : Entre **Ernest Boucherit** et ses deux fils **Henri** et **Marcel,** il a été convenu d'une attribution de propriété sans établir d'acte de partage : **La Vauzelle** et la **Liétrie** à **Henri**, le patrimoine de **Saint-Jean-D'Angle** à **Marcel**.

Ernest Boucherit ne traitait les affaires que verbalement. Pour lui, les engagements sont « canon » les écrits ne sont qu'un complément pas nécessaire pour l'homme de valeur morale.



Boucherit Pierre Auguste Léon, dit ERNEST



Marcel, Ernest et Henri



Marcel, Ernest,Renaud Félicie Marie et Henri

Chapitre 5

1863 · La famille Joulin

Etienne Emile Joulin prénom usuel **Emile**, est né le **28 février 1863** à **La Chaussée,** village au nord de la commune de **Saint-Porchaire** et du Domaine de **La Roche-Courbon** sur la gauche de la route conduisant de **Saint-Porchaire** à **Geay** fief de la famille **Joulin** depuis 1762.

Emile Joulin est le cadet de 4 ans d'un frère prénommé **Augustin**. Ce dernier fut désigné par le tirage au sort pour 7 ans de service militaire. Il participa au début des années 1880 à la conquête coloniale du Tonkin. Cette prescription exempte son frère **Emile** d'obligations militaires. **Augustin** libéré de son temps d'armée exerce le métier de maçon. Il demeure au village des **Maigrières** à **Saint-Porchaire**. Son habitation se situe à l'extrémité nord du village, bien sûr aujourd'hui modifiée. Il épousa **Marie-Clémence Aubert** et eurent deux enfants : **Marie-Louise** et **Albert**.

Auguste Joulin, père d'**Etienne** et d'**Augustin**, mourut jeune, à 32 ans, le 21 avril 1868 des suites d'une pneumonie, causée par un refroidissement par temps de pluie, alors qu'il effectuait des transports avec un attelage de bœufs pour le chargement des gabarres au port de **Port-D'Envaux**.

Le père **d'Auguste Joulin** : **Jean,** décède à 71 ans, le **30 avril 1868** une semaine après son fils à **La Chaussée**.

Rosalie Brassaud, veuve de **Joulin Auguste** épouse **François Millet** après le décès de son mari. Ils ont trois garçons.

Millet, fait beaucoup travailler les enfants. Homme fainéant et alcoolique il endette la famille…

Le **11 Juillet 1907**, le patrimoine de la Chaussée est vendu à **Eugène Dupeux,** du village de la **Gautronnière** à **GEAY**.

Ce dernier accorde l'usufruit de l'habitation aux vendeurs jusqu'à leur décès.

Francois Millet décède le **23 Octobre 1907**, **Rosalie Brassaud** le **24 Février 1912**.

Eugène Dupeux vend la ferme de La Chaussée à **Ferdinand Dusseau** le **14 Juillet 1920**.

Etienne Emile Joulin ne fut pas scolarisé. Jeune il est déjà fort et courageux et doté comme son frère **Augustin** d'une santé exceptionnelle. Après le décès de son père à l'âge de 5 ans il fut contraint aux travaux agricoles, et à la surveillance du troupeau de moutons de la famille.

A 11 ans il est ‘'gagé'' c'est-à-dire domestique au service de la famille **Pluchon** boulanger à **Saint-Porchaire**. Mme **Pluchon,** bonne mère lui fait oublier les mauvais traitements que lui infligeait son oncle **Millet**. Il ne revint plus dans la famille.

A 15 ans il rentre chez le forgeron **Juillot** jusqu'à l'âge de 18 ans.

Son oncle **Millet** perçoit toujours ses “gages“ : sa rémunération. **Etienne** ayant atteint l’âge de ne plus être sous la tutelle de son oncle, demande à son employeur de ne plus lui remettre son salaire. Ce qui ne fut pas fait. Il s’en suivit une violente altercation entre l’oncle et le neveu. Une décision de justice mis fin à la situation. **Emile** quitta l’employeur qui n’avait pas respecté sa demande.

Cet incident s’étant produit au printemps **1881**, **Emile** entreprend des travaux à “façon“ : fenaison, moissons puis cueillettes des pommes, vendanges, bûcheronnage et terrassement en hiver. Sa grande capacité au travail lui permet assez rapidement de réaliser des économies et d’envisager de créer une famille. Il se marie à **Pauline Touzeau** le **12 octobre 1885**.

Pauline Touzeau est née le **23 juin 1862** au village de Chez **Mondin** commune de **Sainte-Gemme**. Fille de **François Touzeau** et **Elisabeth Rossignol**. **Pauline** est l’ainée de six sœurs. La sépulture de ses parents est à la droite de l’entrée du cimetière de **Sainte-Gemme**.

La famille **Touzeau** vint à **Saint-Porchaire** exploiter en fermage la propriété **Gireaud** aux **Jandeaux**. C’est ainsi que **Pauline** et **Emile** se rencontrent et se marient le **12 octobre 1885**.

A l’automne **1885** le jeune couple s’installe aux **Jandeaux,** dans une maison appartenant aux **Bernet-Bourciquot** viticulteurs importants pour l’époque, partageant leur temps de travail avec la ferme **Prouteau** également viticulteur mais aussi distillateur, entrepreneurs de travaux agricoles.



Pauline Touzeau et Etienne Joulin dit Emile

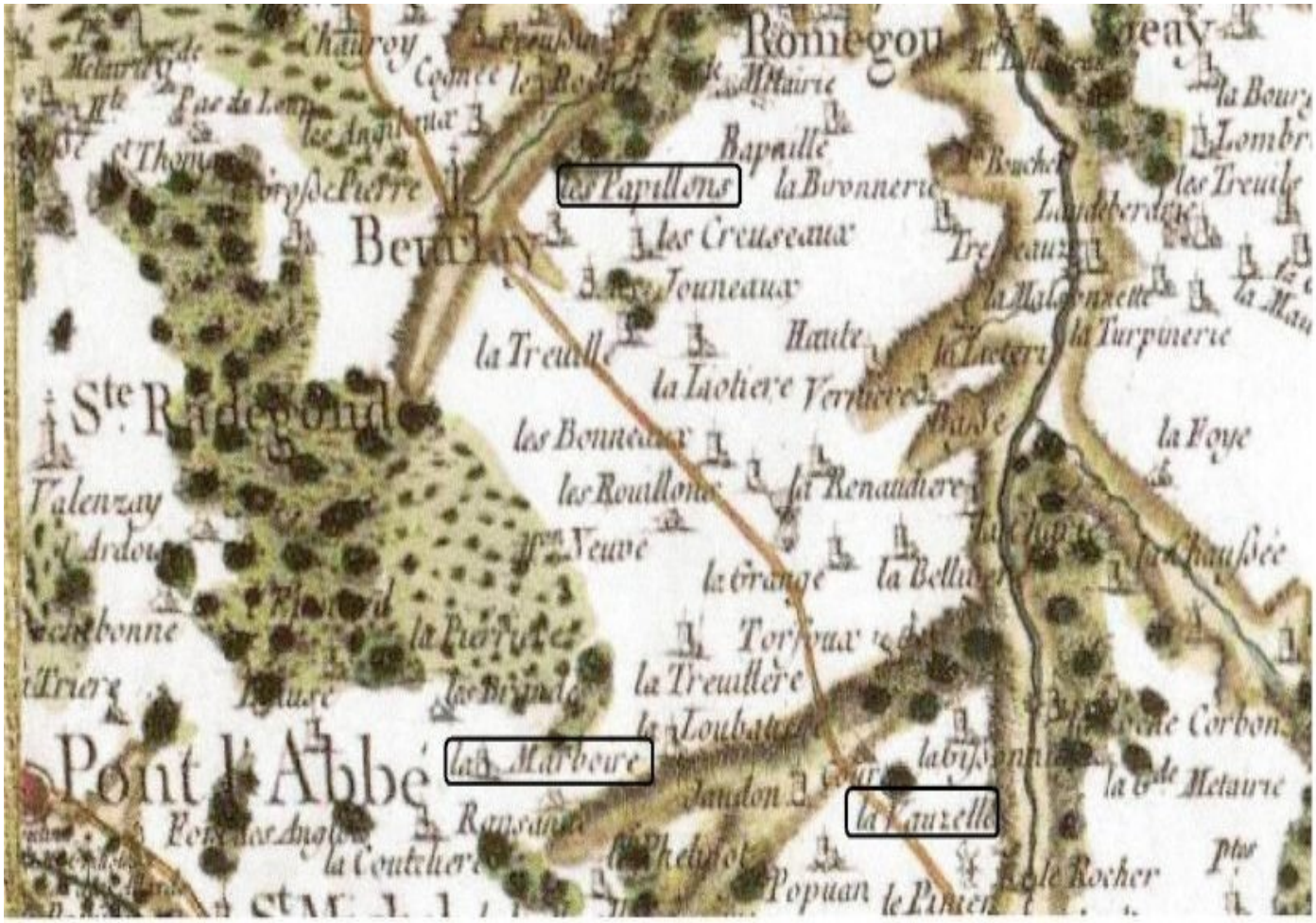
Famille Joulin (suite)

Emile Joulin et **Pauline Touzeau** ont un fils qui voit le jour le **30 novembre 1887**. Ils le prénomment **Emile François**. En famille il porte son nom de baptême **Alcide**.

Le jeune ménage prospère dans une ambiance de travail et de vie économe. Rapidement ils prennent en fermage une petite propriété qui a son siège aujourd'hui rue de **Royan** à **Saint-Porchaire**. Ils font l'acquisition de deux bœufs, puis deux vaches. Au fur et à mesure de la constitution de leur avoir professionnel, ils recherchent l'agrandissement de leur exploitation. Je ne puis situer à quelle date ils devinrent fermiers de **La Petite Vauzelle,** voisine de celle d'**Ernest Boucherit,** cadastrée aujourd'hui : **La Grande Vauzelle**. C'est ainsi qu'au cours de l'été **1917, Ernest Boucherit** vint proposer en location sa propriété à **Emile Joulin**. Pour la famille c'était une importante progression professionnelle.

Eté **1917,** entretien entre **Ernest Boucherit** et mon grand père **Emile Joulin** rapporté maintes fois par ce dernier.

Ernest Boucherit : "Mon bon fi" (fils), nous sommes dans la misère. Tous les trois au front **La Vauzelle** va devenir une friche. Si tu veux accepter je t'afferme **La Vauzelle**.



Carte ancienne du secteur (détail)

Chapitre 6

1880 · L'habitat paysan

L’habitat de l’époque est réduit à une seule pièce de plain pied. Le plancher d’un grenier isole la toiture.

La charpente est en bois de chêne. Sur le lattis en orme ou en peuplier, sont posées des tuiles d’argiles cuites appelées “tiges de bottes“ pour assurer l’étanchéité du toit.

Une seule fenêtre, une porte pleine surmontée d’une partie vitrée : l’imposte apporte de la lumière à la pièce. Le sol est de terre battue. Une pièce adjacente sert de débarras.



L'habitat paysan — intérieur (illustration)

La cheminée est le moyen de chauffage et fournit la braise pour la cuisson des aliments sur une chaufferette : (boite métallique à trois pieds).

Pendue au fond de la cheminée, la crémaillère pour suspendre la marmite qui sert à faire chauffer l'eau pour des grandes quantités ou pour des cuisines importantes (pot au feu, pommes de terre pour nourrir le cochon).

La pièce unique sert de cuisine, salle à manger et de séjour. Un rideau isole la chambre à coucher. L'éclairage du soir ou de nuit est assuré par une lampe portant une bougie de résine posée sur la table ou fixée au mur.

Le mobilier se compose d'une table en bois massif, quelques chaises en bois ou palliées et du banc de la longueur de la table. Un buffet, une armoire de bois blanc ou (le luxe) en cerisier ou merisier comme le lit.

La literie se compose d'une paillasse : grande poche de la dimension du lit avec quatre ouvertures dans sa surface supérieure permettant de remuer et brasser les spaltes de maïs dont elle est remplie. Un lit de plumes de volailles est le matelas. Les draps de toile de chanvre fournissent le couchage et sont pour la jeune épouse la satisfaction d'en avoir quelques paires bien rangées dans son armoire.

Une couverture de laine et un couvre pieds matelassé(le luxe) complètent la literie.

L'évier, en général disposé près de la fenêtre est une pierre légèrement creuse, support du seau contenant l'eau tirée du puits. L'eau est utilisée à l'aide de la "cassotte" : récipient métallique muni d'un tuyau, posée sur le seau pour l'écoulement nécessaire aux besoins (cuisine, lavage des mains, toilettes etc.)

L'évier, à sa base est percé et muni d'une canalisation, qui traverse le mur pour l'écoulement des eaux usées.

L'eau est puisée à l'aide d'un seau descendu au fond du puits à l'extrémité d'une chaine, qui glisse sur une poulie fixée à la poutre posée sur le bâti de pierre de taille, qui protège le puits.

Au fond du jardin, une cabane en bois surmonte une fosse recouverte d'un siège de planches : ce sont les WC de l'époque.



Intérieur paysan : outils et métier à tisser

Chapitre 7

1917 · Les années fastes

La Vauzelle 29 septembre 1917 :

La famille **Joulin** : **Emile**, **Pauline** et leur fils **Alcide** prennent possession en fermage de la propriété **d'Ernest Boucherit**.

A l'automne **1917 Emile** plante le tilleul qui encore aujourd'hui embellit le site.

Alcide âgé alors de trente ans a été réformé pour difformité du pied droit, (pied bot) due à une malformation congénitale.

Ce handicap l'exempte d'obligations militaires et d'être réincorporé lors des visites répétées durant la grande guerre.

Pour la famille **Joulin** les 12 hectares de terres groupées sont un grand bond dans l'évolution de leur activité agricole.

Courageux et travailleurs comme ils sont, leur situation devient enviable pour l'époque : augmentation du troupeau de vaches laitières, d'animaux de basse-cour permettant la vente directe à **Saint-Porchaire** ou sur la ferme.

Le lait est vendu à la consommation, l'excédent transformé en fromage et beurre. La commercialisation coopérative n'est pas encore pratiquée à **Saint-Porchaire**. La basse-cour, les légumes procurent aussi des revenus appréciables et assurent l'alimentation de la famille. Le blé est livré à la coopérative de panification pour l'échange blé pain.

Le produit de la vente des bovins (bœufs, vaches de réforme, est capitalisé).

Une ombre dans cette période de l'histoire de la famille : la tuberculose, maladie très redoutée à cette époque emporte la fiancée d'**Alcide** qui reste célibataire jusqu'à l'âge de 45 ans.

Malgré ce pénible malheur la situation matérielle de la famille continue de prospérer très favorablement.

Au début des années **1930** il est permis d'envisager l'acquisition d'une ferme de 10 à 15 hectares avec bâtiments et habitation.

Ce qui représente une belle ascension sociale.

Chapitre 8

La famille Demonsay

La famille **Demonsay** se compose des parents : **Auguste** et son épouse **Julienne** née **David** et de quatre enfants : deux garçons prénommés **Jules** et **Gaston**, deux filles **Georgette** et **Thérèse** la benjamine.

Auguste Demonsay et **Julienne David** se sont mariés le **10 mai 1898** aux **Essarts**.

Cette famille fut aussi très éprouvée par la “grande guerre“. Le père et les deux fils en revinrent. Ils leur fallu plusieurs années pour évacuer les séquelles de la tourmente vécue.

Ils furent agriculteurs et fermiers sur plusieurs petites fermes de la contrée de (**Plassay** et **Port D’Envaux**) puis revinrent s’installer vers **1910** au village des **Mouchets** sur la commune des **Essarts**. Ils y demeurèrent le reste de leur existence. Ils y décédèrent, **Auguste** en **juillet 1959** et **Julienne** en **1961**.

Jules et **Gaston** bien que mariés n’eurent pas de descendance. Ils exercèrent le métier d’agriculteur. **Jules** à **Saint Denis Du pin**, **Gaston** à **Ecurat** et **Saint Georges des Coteaux** sur des petites fermes appartenant à leurs épouses.

Georgette épouse **Antonin Chaillou** ainé de trois frères. La famille **Chaillou** demeura au village de la **Queue du Marais** commune de **Geay**.

Georgette et **Antonin** débutèrent leur vie commune comme métayer au village de **Bernessard** commune de **Geay**.

Antonin après un examen réussi rentre aux Ponts et Chaussées et est affecté sur le canton **D’Aigrefeuille,** ils y demeurent toute leur existence. Ils ont huit enfants quatre garçons et quatre filles.

Thérèse née le **30 Novembre 1899,** fille dynamique partit jeune, comme on disait à l’époque : ‘’travailler chez les autres’’.

Du fait de ses aptitudes elle acquiert rapidement de grandes qualités de ménagère, cuisinière, maitresse de maison, intéressant les familles de la bourgeoisie rurale (docteur, notaire, agent de l’enregistrement).

Elle a le privilège de voyager suivant ses divers employeurs dans leurs affectations professionnelles.

Cette position lui donne une grande ouverture d’esprit contrastant avec le conservatisme paysan.





Auguste Demonsay (1878-1959) / Julienne Demonsay née David (1879-1961)



Thérèse Demonsay en 1930

Thérèse revint à **Saint-Porchaire** au début des années **1930,** au service de Maître **Airaud** notaire. Elle fait la connaissance d'**Alcide Joulin** en venant s'approvisionner à la ferme de **La Vauzelle**. Ils se marient le **12 avril 1932** et ont deux enfants : **Francis** (moi-même) né le **03 mars 1933** et **Françoise** née le **07 mars 1935**.

Cette nouvelle famille demeure en voisinage étroit avec les parents **Joulin**, ce qui pour l'époque est très traditionnel dans le monde paysan.

L'habitation de **La Vauzelle** suffisamment spacieuse permet aux deux familles de ne pas vivre ensemble bien qu'étant sous le même toit.

Sur la ferme les bœufs sont remplacés par des chevaux que **Thérèse** affectionne beaucoup. Les premières machines agricoles équipent l'exploitation : charrue, brabant réversible, faucheuse, râteau andaineur, diverses charrettes pour les transports, augmentation du cheptel bovins, cochons, basse-cour etc. …

Malgré les difficultés qu'engendre la crise économique des années trente, la famille **Joulin** s'en sort bien et connait une nette progression sur le plan économique et financier. Le projet de devenir propriétaire de leur ferme n'est pas du tout : "Châteaux en Espagne".



Alcide et Thérèse Joulin le jour de leur mariage le 12 avril 1932

Chapitre 9

1939 · Les années sombres

Avant de poursuivre il est nécessaire d'exposer les circonstances qui vont avoir une forte incidence sur l'évolution de la vie de la famille **Joulin** à **La Vauzelle**.

Emile Joulin, le grand-père, par ses qualités de travailleur hors normes et son immense courage, **Pauline** la grand –mère besogneuse économe, aidés de leur fils **Alcide** ont amassé une petite fortune qui n'est pas investie dans la terre ou l'immobilier.

Ce pactole sous forme de billets de banque est soigneusement rangé par **Pauline** entre les piles de draps de son armoire de linge. Ces économies ne deviennent plus qu'un tas de papier à la suite de l'effondrement des valeurs monétaires, conséquence de la crise économique des années trente suivie du conflit mondial **1939-1945**.

Alcide Joulin a épousé **Thérèse Demonsay** personne intelligente et dynamique ayant un concept de progrès dans la gestion des choses.

La naissance de leurs deux enfants moi-même et ma sœur **Françoise** leur procure une grande satisfaction et un objectif d'incitation à bâtir l'avenir avec confiance.

Emile Joulin est fier de sa réussite malgré la perte de ses valeurs monétaires.

Sa conception patriarcale et peu progressiste génère un climat conflictuel par rapport à la dynamique de Thérèse.

Alcide ne peut en limiter les conséquences désastreuses pour la quiétude familiale, malgré ses efforts de conciliation. Ayant toujours vécu sous l'empire de l'autorité paternel, c'est pour lui un désastre affectif.

Sur le plan professionnel, en **1939** les bovins sont atteints de tuberculose. Plusieurs animaux dont un taureau sont abattus, sans assurance pour atténuer la perte financière. Les cochons victimes du "rouget" sont également des pertes.

1940 : la déclaration de guerre avec **l'Allemagne** oblige à la réquisition des chevaux pour assurer le transport du matériel militaire.

A cette époque, les véhicules motorisés ne sont qu'une part limitée pour les transports. La cavalerie de l'armée étant insuffisante ce sont les chevaux en bonne santé qui doivent couvrir les besoins de traction.

Tous ces soucis auxquels s'ajoutent l'inquiétude qu'engendre la mobilisation des hommes de la proche famille, la fatigue provoquée par le surplus de travail journalier, l'accumulation de l'angoisse sont trop pour **Thérèse** qui sombre dans une grave dépression.

Elle est hospitalisée au centre psychiatrique de **Lafond** à **La Rochelle,** puis transférée à l'hôpital de **Breuty** à

Saint-Michel près d'**Angoulême**. Ce transfert est la conséquence de l'occupation Allemande.

Atteinte d'accès maniaco-dépressifs (aujourd'hui nommés bipolaires) **Thérèse** hospitalisée à 41 ans ne retrouvera une santé stabilisée que trente ans plus tard.

Cette absence de notre mère bien qu'entrecoupée de séjours à **La Vauzelle**, toujours déchirants à chaque départ nous a beaucoup marqué ma sœur et moi.

Ces difficultés nous ont obligé très jeunes au sens des responsabilités.

Alcide, notre père, aidé de ses parents a courageusement assuré les contraintes de la situation.

Françoise, ma sœur, est victime d'une pneumonie provoquée par un refroidissement, alors qu'elle avait été longuement transportée sur le porte bagage avant du vélo de notre mère, qui l'emmenait dans tous ses déplacements.

Françoise est soignée chez la tante **Georgette** à **Aigrefeuille,** par le médecin de la famille qui pratique un abcès artificiel à la cuisse pour dégager l'infection pulmonaire. Cette thérapie fut tentée avec succès. A cette époque les antis -infectieux n'existaient pas.

Malgré tous les soins prodigués **Françoise** souffrira toute sa vie d'une fragilité pulmonaire.

Chapitre 10

1940 · Espoir et volonté

Pour nous les enfants, cet environnement de difficultés nous intime un comportement de sérieux.

Pour moi, réussir est impératif. Il faut sortir la famille du malheur.

Notre scolarité est très studieuse. Je suis animé d'une grande soif de savoir. Je dévore les livres de la bibliothèque scolaire.

Alcide, mon père, obsédé par la crainte de la guerre me fait apprendre la musique, parce que dit il : "les musiciens mobilisés sont affectés au service santé et moins exposés".

Par contre, il refuse de signer la demande de bourses préparée par l'instituteur Mr **Caillau,** pour accéder aux études de niveau secondaire.

A cette époque l'entrée en sixième était un grand pas dans la scolarité. Le chanoine **Meneau** me suggère le séminaire.

Bien qu'enfant de chœur je ne me sens pas la vocation religieuse.

J'aide ma sœur **Françoise** à comprendre ses "devoirs du soir" pour moi c'est facile, pour elle deux ans de moins la réaction de compréhension n'est pas toujours immédiate.

L'instituteur n'est sûrement pas très pédagogue …

Il faut l'intervention de papa **Alcide** pour calmer l'impatience du "professeur".



Françoise Joulin (3 ans) & Françis JOULIN (5 ans)

Chapitre 11

1943 · L'engrenage de l'existence

9 avril 1943 : C'est encore le fond de la guerre.

Pauline, notre grand-mère décède d'une hémorragie cérébrale après 8 jours d'agonie. Elle avait 81 ans.

A **La Vauzelle** bien que les privations soient restreintes pour se nourrir il faut organiser la vie courante de la famille.

Les moyens financiers sont limités. Nous vivons pratiquement en autarcie intégrale. Ma sœur et moi prenons conscience de l'anxiété du paysan aux aléas climatiques. Nous subissons alors des années de sècheresse.

Les stocks de fourrages pour les animaux sont très réduits. "Il faut passer l'hiver" entendons nous répéter.

La paille des céréales remplace le manque de foin. La litière est faite avec de la "rouche", herbe des marais du **Bruant**.

La réserve d'eau du puits devient insuffisante, il faut l'approfondir.

Le puits de La Vauzelle est équipé d'une pompe à piston aspirante et refoulante, actionnée par un volant muni d'une poignée.

Avant ou au retour de l'école je dois assurer l'eau pour les animaux dans l'abreuvoir déversoir du puits : grande auge creusée dans un bloc de calcaire taillé. Tous les quatre, grand-père **Emile**, papa **Alcide,** ma sœur et moi sommes très solidaires. La crainte des difficultés nous unis pour les surmonter.

Pendant les vacances scolaires je m'initie à l'attelage des bœufs, leur conduite, la maîtrise de la charrue "**Dombale"**, le réglage du brabant réversible.

Je prends goût au labour bien fait, aux sillons bien tracés. J'aime à l'automne l'odeur particulière de la terre retournée.

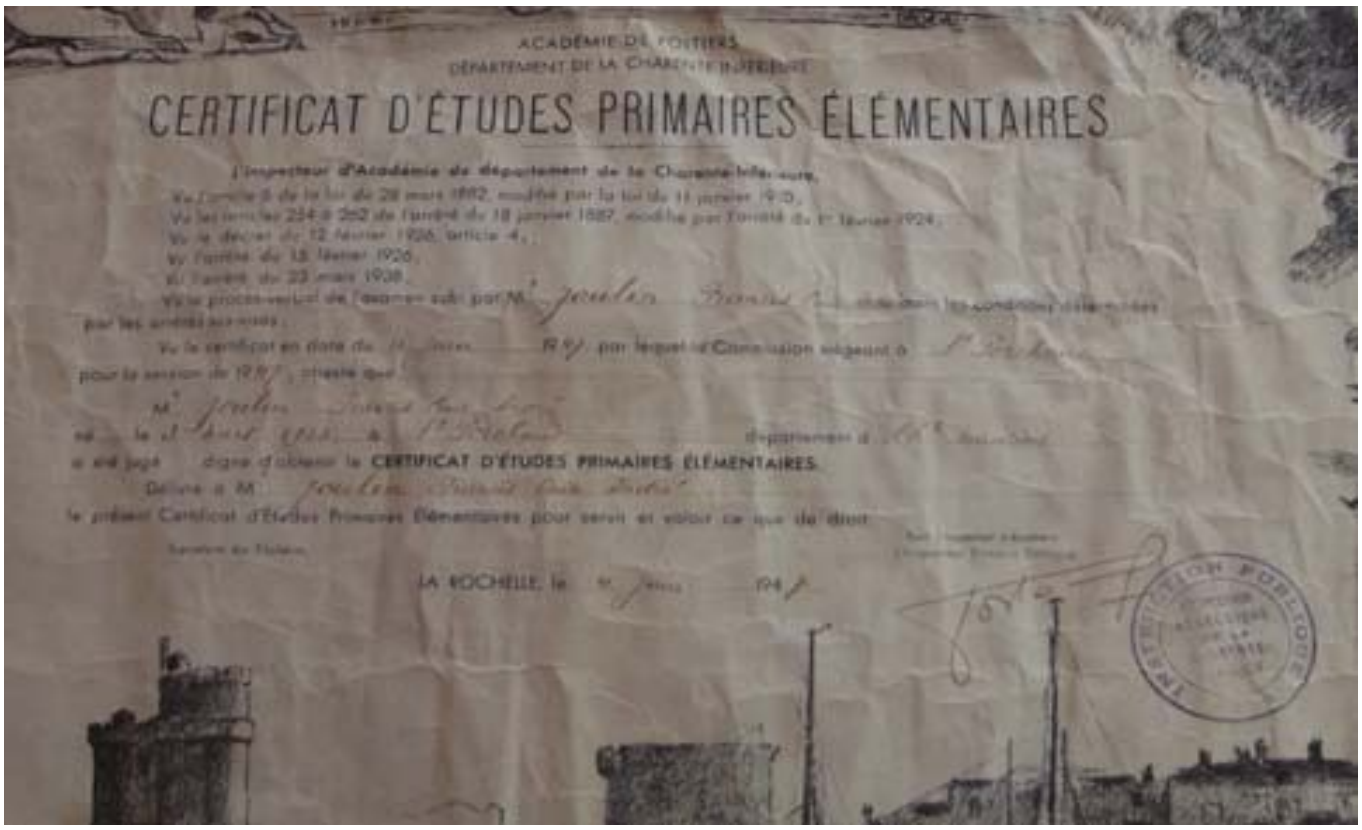
Nos parents sont éleveurs, je crois que c'est héréditaire, j'aime les animaux. Je me sens la fibre animale. Tout dans la nature me passionne : la croissance des plantes, des arbres, le comportement des animaux domestiques et sauvages, le ciel, les nuages, leurs différences, prévoir la venue de la pluie, le retour du beau temps, mais aussi se sentir si vulnérable face aux forces de la nature.

Sans bien en prendre conscience je deviens paysan. La nature entre en moi.

Plus tard toutes ces observations sans réponses suffisantes me poussent à savoir pourquoi c'est ainsi ? Tout ce qui est scientifique attise ma curiosité. Dans une boulimie de lectures désordonnées, je cherche des réponses satisfaisantes. C'est peut être ainsi que l'on se forme autodidacte.

En **1945** c'est la fin de la guerre. La scolarité obligatoire est portée à 14 ans. Je dois donc rester trois années dans le cour fin d'études.

A treize ans je passe avec succès la première partie de l'examen, pour enfin l'année suivante obtenir le "sésame entier " : le certificat d'études primaires (le CERTIF). Consolation : j'obtins le premier prix cantonal, considéré à l'époque comme une grande distinction.



ACADÉMIE DE POITIERS
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

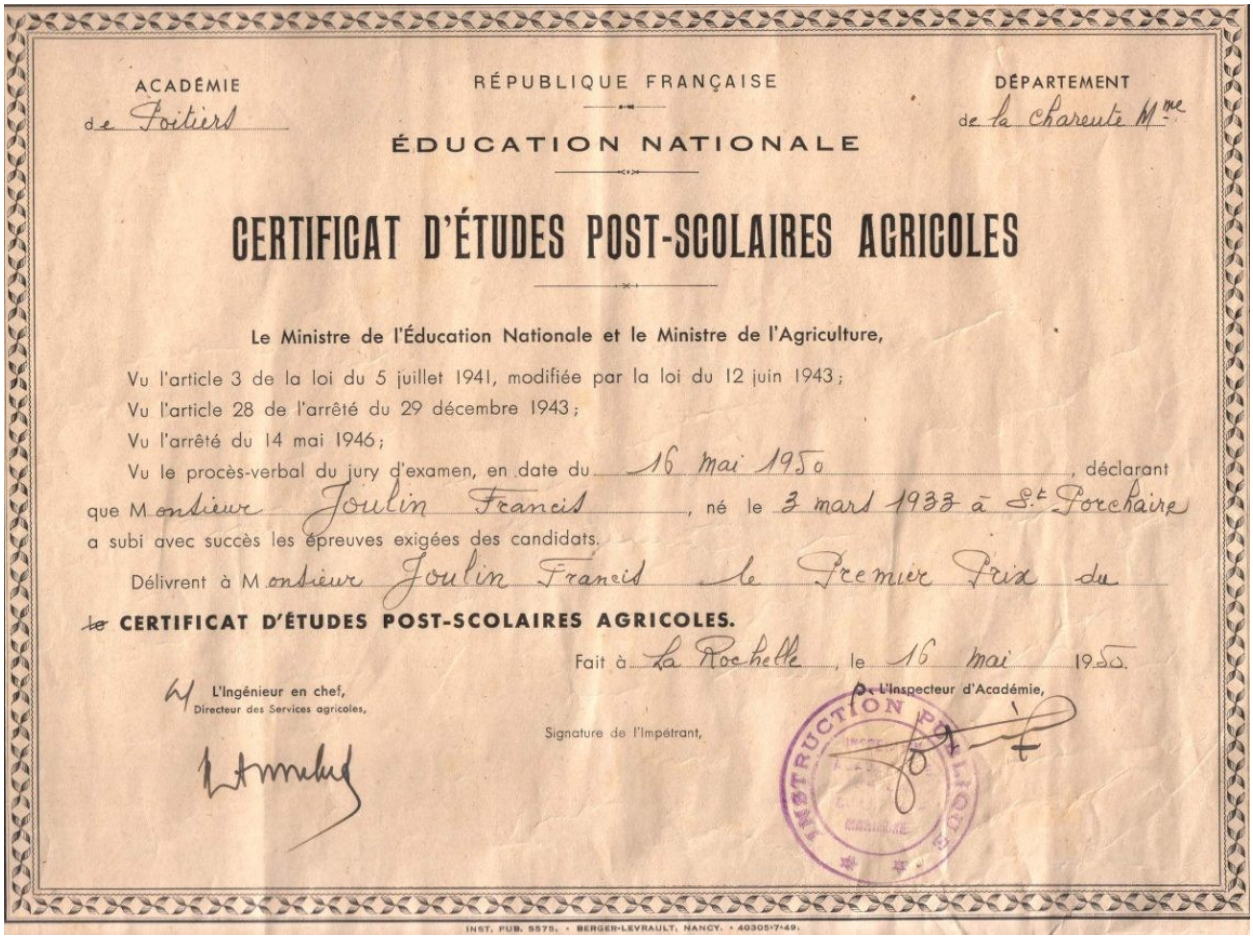
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

l'Inspecteur d'Académie du département de la Charente-Inférieure,

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

LA ROCHELLE, le

Certificat d'études primaires élémentaires de Françis JOULIN



ACADÉMIE de Poitiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDUCATION NATIONALE

DÉPARTEMENT de la Charente Mme

CERTIFICAT D'ÉTUDES POST-SCOLAIRES AGRICOLES

Le Ministre de l'Éducation Nationale et le Ministre de l'Agriculture,

Vu l'article 3 de la loi du 5 juillet 1941, modifiée par la loi du 12 juin 1943 ;
Vu l'article 28 de l'arrêté du 29 décembre 1943 ;
Vu l'arrêté du 14 mai 1946 ;
Vu le procès-verbal du jury d'examen, en date du 16 mai 1950, déclarant
que Monsieur Joulin Francis, né le 3 mars 1933 à St Porchaire
a subi avec succès les épreuves exigées des candidats.

Délivrent à Monsieur Joulin Francis le Premier Prix du

~~le~~ **CERTIFICAT D'ÉTUDES POST-SCOLAIRES AGRICOLES.**

Fait à La Rochelle, le 16 mai 1950.

L'Ingénieur en chef,
Directeur des Services agricoles,

Signature de l'Impétrant,

P. L'Inspecteur d'Académie,

INSTRUCTION PUBLIQUE

INST. PUB. 9575. - BERGER-LEVRAULT, NANCY. - 40305-7-49.

Certificat d'études post-scolaires agricoles de Françis JOULIN

Chapitre 12

1944 · « Les Amis Réunis »

A la fin du XIX$^{ème\ siècle}$ des formations musicales se sont constituées. Elles sont composées de tambours, de grosses caisses pour le tempo, de clairons trompettes et cors, c'est la copie des fanfares militaires.

A cette époque, une évolution culturelle se généralise. D'abord en milieu ouvrier constitué : Harmonie des chemins de fer, des mines, de la RATP etc.

En milieu rural le mouvement se développe également.

Jusqu'alors, c'est dans la bourgeoisie que l'on pratique la musique. Le piano meuble le salon, on s'adonne aussi au violon.

Au début du XX^{eme} siècle, les formations musicales en harmonie prolifèrent. Les responsables politiques du milieu, maires, conseillers généraux, députés, sont fiers d'œuvrer pour la constitution de ces formations. Ce sont des musiciens de musiques militaires, redevenus civils qui ont la charge de la formation et de l'animation des groupes

constitués. Ils enseignent la théorie musicale, le solfège et les familles d'instruments qu'ils pratiquent.

A **Saint-Porchaire** l'harmonie **Les Amis Réunis** a été créée en **1878**.

En **février 1900**, sous la présidence du maire, le docteur **Collinet**, il est convenu de la construction d'un kiosque à musique avec un sous sol, aménagé en salle de répétitions.

L'aménagement et la construction sont réalisés dans un remarquable élan de bénévolat des musiciens. Cet ouvrage est édifié sur la place face à la mairie.





Le kiosque à musique de Saint-Porchaire / Bannière de la fanfare « Les Amis Réunis » (1878)

L'harmonie Les Amis réunis est de toutes les manifestations festives de la localité, mais aussi de celles des communes environnantes.

Pour les commémorations, **l'harmonie** prend la tête d'un défilé qui se rend de la mairie aux monuments aux morts.

Le jour de l'an nous donnons une aubade devant l'habitation de chaque membre honoraire du bourg.

Nous sommes gratifiés d'un pourboire ou d'une boisson.

La journée se termine par un défilé désordonné pour nous rendre à la salle du kiosque.

L'addition des petits verres provoque des déséquilibres.

Je suis rentré dans la formation en **1944,** à l'âge de 11 ans et ai participé à toutes les activités jusqu'à l'âge de 23 ans. En **1954** c'est l'époque de l'évolution galopante des loisirs.

Il devient difficile de maintenir un effectif suffisant pour constituer un orchestre d'harmonie.

Chapitre 13

1941 · L'occupation

Pour nous, les enfants, nous n'avons pas bien conscience de l'enjeu des évènements.

C'est la guerre ! C'est trouble dans nos esprits. Nous avons peur des uniformes verts des soldats Allemands, de leur parler guttural.

Des habitants du nord de la **France,** ou de la région parisienne ont fuit devant l'armée Allemande et sont réfugiés dans des familles **Charentaises**.

La **France** est occupée d'abord partiellement. La zone sud du pays, dite zone libre, épargnée passera en régime d'occupation en novembre **1942** lorsque les armées Anglaises et Américaines débarquèrent en Afrique du Nord.

Le tourbillon d'épouvante provoqué par l'arrivée de l'occupant s'est atténué. L'armée française a disparu.

Les hommes mobilisés sont dits prisonniers et emmenés en Allemagne.

Des camarades de l'école sont sans nouvelles de leur père.

L'organisation administrative est modifiée. Nous avons des cartes de tickets pour l'approvisionnement des denrées alimentaires. C'est le rationnement.

Les horloges sont avancées d'une heure. On dit c'est l'heure Allemande.

A l'école nous chantons "Maréchal nous voilà " pour donner l'impression que tout le pays n'est qu'un avec le **Maréchal Pétain** qui a négocié l'armistice avec les officiers supérieurs de l'armée conquérante.

Nous entendons les conversations des grandes personnes d'avis divers : pour les uns on est vendu (la France), pour d'autres c'est une nouvelle nation, nous devons collaborer à sa construction.

Les paysans doivent fournir à la réquisition des bovins pour nourrir l'armée d'occupation. Dans les villes les gens sont malheureux. Ils manquent de nourriture.

Il s'installe un marché de débrouillards : **'' le marché noir ''**.

A la campagne, on constitue des réserves cachées. A la ferme nous dissimulons des céréales dans des tonneaux sous le hangar, derrière des tas de bois et du matériel agricole.

Dans les familles, des personnes âgées aux enfants, on s'acharne à produire pour vivre.

Les vêtements sont rares et couteux. Sous les chaussures montantes à semelles de bois(les socques) le forgeron cloue des bandes de fer pour les renforcer.

Cela fait beaucoup de bruit lorsque nous marchons. A l'école, dans la classe, il faut se déplacer sur la pointe des pieds.

Obligation de calfeutrer les vitrages des habitations, pour que ne filtre pas de lumière la nuit.

L'aviation de l'armée alliée vient détruire ou endommager les infrastructures Allemandes de terre et de la côte Atlantique : base sous marine de **La Rochelle,** port du **Verdon** en **Gironde**, gare ferroviaire de **Saintes**.

Ces bombardements nous font très peur, bien que nous en soyons éloignés. La nuit nous entendons des tirs de la défense anti aérienne (DCA), parfois le jour nous sommes témoins de combats aériens.

La chute des avions et des parachutistes nous ont laissé des souvenirs de terreur et de curiosités mêlées.

En **1944,** la population civile d'une bande côtière est évacuée.

Nous recevons à **La Vauzelle** la famille **Chaillou,** nos cousins d'**Aigrefeuille**. Ils resteront un an, jusqu'à la libération de la région de l'occupation de l'armée Allemande.

A **Saint-Porchaire,** l'arrivée de l'armée de libération provoque des festivités spontanées : on chante **La Marseillaise** on danse dans la rue. **L'harmonie "les Amis Réunis"** est aussi de la liesse.

Sur la place de l'église est installée une estrade pour soi-disant rendre la justice.



Des filles ayant sympathisé avec des soldats Allemands ont la chevelure tondue sous les huées et les injures d'un public hystérique déchaîné.

Sous prétexte de justice, des personnes sont arrêtées, emprisonnées pour collaboration avec l'ennemie.

Quelle est la proportion de règlements de compte, de vengeance, dans tous ces actes précipités ?

J'ai été spectateur, témoin de tous les excès d'une population, dont je faisais partie ; qui sortant de la contrainte a été pendant quelques temps dans la folie de la liberté retrouvée.

Commence alors la réorganisation de l'aire d'après guerre de la société Française. Période d'expansion fulgurante qu'on nommera **" Les Trente Glorieuses "**.

Emile Alcide Joulin et ses enfants Francis et Françoise photographiés devant le parterre à La Vauzelle par des réfugiés parisiens. (Juin 1940)



Francis et Françoise Joulin et le fils des réfugiés parisiens photographiés sur l'avant de leur voiture. (Juin 1940)

Chapitre 14

1947 · Ma formation agricole

L'agriculture comme toutes les activités économiques du pays, à la sortie de la guerre ont besoin d'une dynamique de progrès.

Pour les enfants d'agriculteurs se destinant au métier, une loi institue les cours post scolaires agricoles obligatoires de 14 à 17 ans.

Un à deux centres par canton où se rassemblent un jour par semaine pendant trois mois, de fin Novembre à début Mars les garçons, durant trois ans.

Les filles bénéficient pour un même temps des cours ménagers (cuisine, santé, compta, gestion), assurés par la mutualité sociale agricole (MSA).

Ces trois années sont sanctionnées par un examen pour obtenir le diplôme des cours post scolaires agricoles.

C'est durant cette période que j'ai découvert les premiers rudiments de base indispensables pour avoir la capacité à gérer une exploitation agricole.

L'économie de la famille paysanne est autarcique. La vente de céréales et de bovins constitue le financement de quelques équipements ; les autres productions étant consacrées à l'alimentation de la famille (basse-cour, petits animaux, jardinage).

Il est courant de vivre trois générations sous le même toit, les anciens tant que leur santé leur permet surveille la jeune génération.

Les foires et marchés nombreux, très fréquentés, sont le lieu de rencontres et d'échanges.

Dans le monde paysan l'enseignement agricole n'a pas bonne presse.

Dans chaque famille se perpétue les méthodes des parents et dit-on : "pour faire un paysan les études ne sont pas nécessaires ".

Sans doute, ce qui contribue à l'enracinement de cette conviction, c'est que trop souvent les descendants de la bourgeoisie, propriétaires n'ayant pu réussir dans la formation de notables (notaires, médecins, juristes) ont également échoués dans celle d'agriculteur. En conséquence, la plus part du temps le domaine familial est mis en vente.

Pierre Borde fut mon maitre des cours post scolaires agricoles.

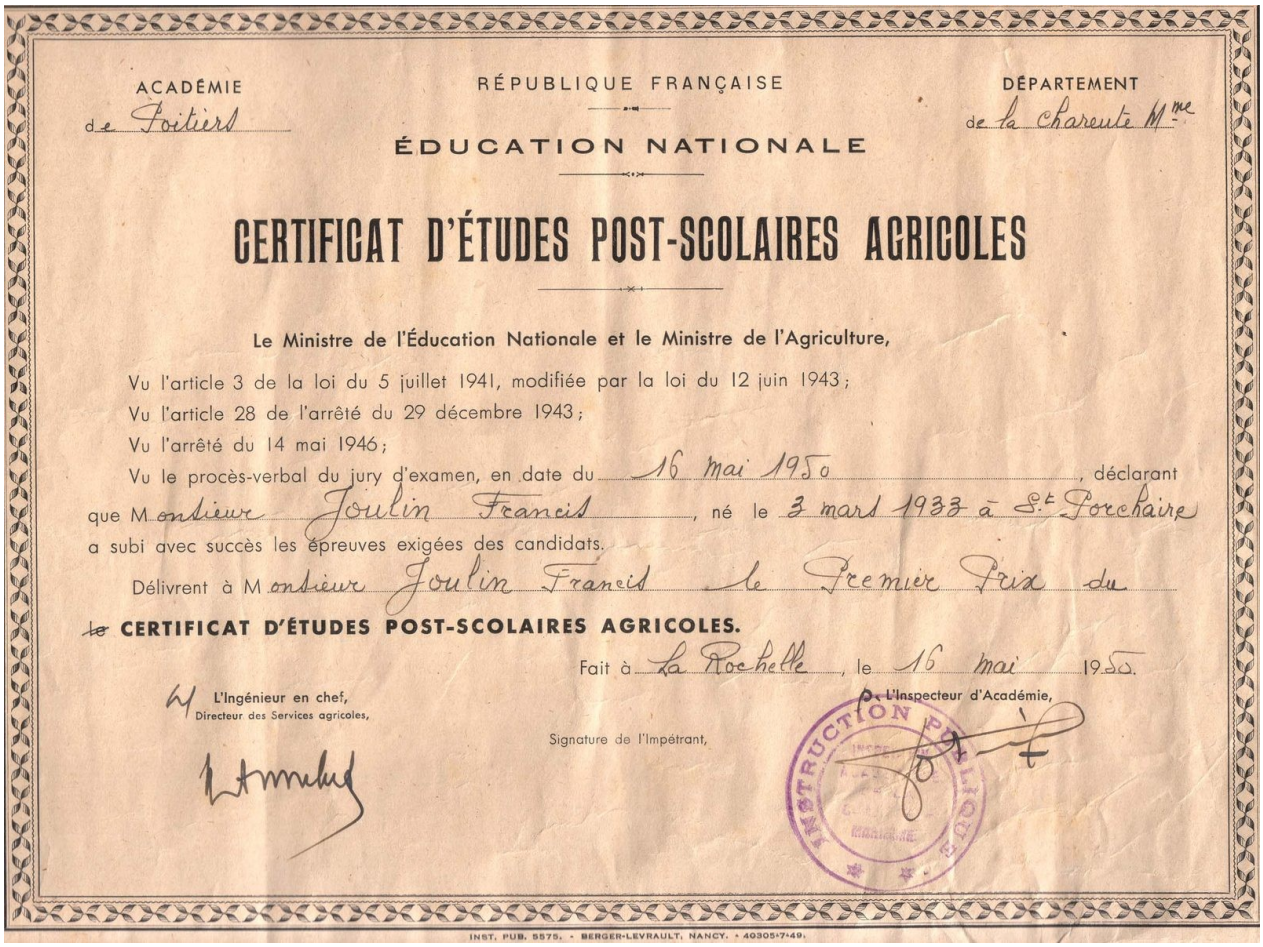
Tout de suite, j'apprécie l'intérêt de l'enseignement qu'il nous dispense.

Je mesure alors la somme des connaissances qu'il faut acquérir pour pratiquer cette profession. Depuis ce temps là nous avons toujours entretenu des relations d'amitié avec **Pierre Borde**.

Je mets en pratique les méthodes enseignées. Je mesure et enregistre la production des vaches laitières. Je tiens un carnet des mouvements du cheptel (naissances, ventes), les volumes et valeurs des diverses récoltes.

Je commence à me heurter aux pratiques familiales traditionnelles dans les traitements et surtout les investissements pour la fertilisation. ‘’Tu ne vas pas me faire manger la baraque me dit mon père‘’.

Craintes fondées par les remarques acerbes me concernant, des propriétaires conservateurs de **Saint-Porchaire** qu’il rencontre.



ACADÉMIE de Poitiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDUCATION NATIONALE

DÉPARTEMENT de la Charente Mme

CERTIFICAT D'ÉTUDES POST-SCOLAIRES AGRICOLES

Le Ministre de l'Éducation Nationale et le Ministre de l'Agriculture,

Vu l'article 3 de la loi du 5 juillet 1941, modifiée par la loi du 12 juin 1943 ;
Vu l'article 28 de l'arrêté du 29 décembre 1943 ;
Vu l'arrêté du 14 mai 1946 ;
Vu le procès-verbal du jury d'examen, en date du 16 mai 1950, déclarant
que Monsieur Joulin Francis, né le 3 mars 1933 à St Porchaire
a subi avec succès les épreuves exigées des candidats.

Délivrent à Monsieur Joulin Francis le Premier Prix du

~~le~~ CERTIFICAT D'ÉTUDES POST-SCOLAIRES AGRICOLES.

Fait à La Rochelle, le 16 mai 1950.

L'Ingénieur en chef,
Directeur des Services agricoles,

Signature de l'Impétrant,

P. L'Inspecteur d'Académie,

INSTRUCTION PUBLIQUE

INST. PUB. 5575. - BERGER-LEVRAULT, NANCY. - 40305-7-49.

Certificat d'études post-scolaires agricoles (Francis JOULIN)

Chapitre 15

Le contexte

Pratiquement ne sont épandus des engrais que sur le blé et les plantes sarclées (pommes de terre, choux, betteraves et maïs fourrage pour les animaux). Le fumier des litières est aussi réservé à ces cultures, pas de fertilisation sur les prairies.

Les engrais disponibles sont :

Les quantités de ces engrais apportées aux cultures sont faibles par rapport à ce qui va être conseillé en techniques de cultures, dans les années qui vont suivre, au fur et à mesure de l'offre des fabrications, et du développement de la vulgarisation des produits de traitements.

La vigne très cultivée dans notre région est la plante qui reçoit le plus de traitements.

Les produits de traitements sont :

Tous ces traitements sont effectués avec des appareils portés à dos.

La rapide et surprenante évolution que nous allons connaitre va révolutionner les pratiques en cours.

Chapitre 16

1950 · L'adolescence à la campagne

Après les études primaires, les adolescents demeurent chez leurs parents.

Les enfants d'agriculteurs travaillent sans rémunération aux activités de la ferme : les garçons aux travaux des champs, les filles à l'entretien de la maison : cuisine, ménage, lessive manuelle, basse-cour, jardinage.

Certaines se perfectionnent en couture chez des professionnelles. Ce fut le cas de ma sœur **Françoise**.

Les adolescents qui ne sont pas enfants d'agriculteurs vont en apprentissage chez les artisans (menuisiers, plombiers, artisans ruraux).

Les filles ne partent que très peu de la famille. Quelques unes par relation sont "employées de maison" dans des familles bourgeoises.

La distraction principale est le bal du dimanche. On s'y rend à bicyclette en groupe de copains ou copines les après midi. Au bal du soir, les filles ne participent qu'accompagnées de leur mère. On danse la java, le fox-trot, la rumba, la valse.

Deux ou trois pauses rafraichissantes entrecoupent chaque après midi ou soirée. Pour ces danses ce sont les filles qui invitent les garçons, ces derniers se devant d'offrir la boisson rafraichissante (limonade, bière, vin blanc, jus de fruits).

Chaque village a une ou deux fêtes annuelles : **" les frairies "**, avec leurs attractions foraines, leur feu d'artifice et bien sur le bal.

C'est au cours de ces rencontres que se découvre l'âme sœur, se nouent les amours conduisant au mariage.

Plus rare est le mouvement culturel, celui-ci dépend de l'engagement bénévole de quelques personnes soucieuses de l'animation villageoise.

Il se constitue des groupes qui réalisent des représentations théâtrales. On interprète des œuvres classiques, autant de la vie rurale en français qu'en patois **Saintongeais**.

Ce fut ma spécialité pour les intermèdes de spectacles.

Les harmonies ou fanfares créées fin du **19eme** siècle sont les fleurons de la culture rurale. Elles sont animées et dirigées par des anciens musiciens de formations militaires.

Ces personnes enseignent aux jeunes la musique et à jouer des instruments qu'ils ont pratiqués à haut niveau.

Des festivals réunissent à la belle saison ces formations en concours. Avant les interprétations elles défilent bruyamment dans les localités organisatrices.

A **Saint-Porchaire,** nous n'avions pas d'activités sportives. Avec les copains de la classe de circonscription nous avons décidé de créer une équipe de football.

Il a fallu démarcher les propriétaires des quelques petites parcelles nécessaires, se situant dans la zone actuelle où est construit le **CEG** (Collège d'Enseignement Général) et les terrains des activités sportives diverses. L'équipe constituée et équipée a bénéficié du transport bénévole de quelques parents pour les déplacements de rencontres, quand elles n'ont pas lieu sur notre terrain.

Depuis, l'ambiance et l'équipement pour ces animations a beaucoup évolué.



Yvon Dénéchaud & Françis JOULIN (1953)

Chapitre 17

Novembre 1950 · La rencontre

Je suis un adolescent timide. Mes camarades sortent le dimanche pour se rendre en groupe à bicyclette aux bals des environs.

Ils viennent me solliciter pour faire partie de la bande, notamment mon copain **Jacques Perrin**, qui travaille la semaine à l'atelier de bourrellerie de son père.

A l'époque les harnais des chevaux de traits nombreux fournissent du travail pour trois compagnons.

Jacques attend toujours avec impatience la venue du Dimanche pour la découverte de beautés féminines au bal.

Le lundi il vient à la ferme m'en faire le compte rendu. C'est toujours : "vivement dimanche prochain ! Tu viens ? ".

A force de sollicitations je me suis joint à la bande.

Une camarade de classe, **Gilette** est ma professeure pour mes premiers pas de danse.

Je m'applique pour faire comme les habitués. Je me risque à inviter des cavalières à danser sous l'œil amusé de **Gilette** qui m'encourage après chaque danse.

C'est un dimanche gris de la mi-Novembre : après midi tout à fait d'automne.

Il ne pleut pas pour la sortie à **Soulignonnes**.

Dans la foule gesticulante de danseurs mon regard est attiré par un visage qui d'emblée m'hypnotise.

Je me hasarde à une invitation à la danse suivante. Ma " surprise " accepte.

Elle se connaisse avec ma professeure **Gilette**. Cette dernière est apprentie couturière chez sa cousine à **Soulignonnes**.

Sur le moment, bien que très impressionné sentimentalement, je ne peux imaginer que je viens de croiser "**Michelle "** la compagne de ma vie. Elle a quinze ans et moi dix sept.

Pendant deux mois nous nous sommes rencontrés aux différents bals.

Michelle envisage la profession de coiffeuse, elle apprend que je suis agriculteur …

Dans la famille **Aubin**, les parents de **Michelle**, le respect des deuils est strict : bals interdits.

De nombreux décès affectent la parenté. Pendant deux ans et demi nous ne nous sommes plus rencontrés.



Francis JOULIN et Michelle AUBIN — la rencontre (1953)

Chapitre 18

La famille Aubin

C’est au printemps **1953** que nous nous rencontrons de nouveau avec **Michelle** au bal à **Soulignonnes**. Deux ans et demi se sont écoulés, pendant lesquels dans sa famille le respect des deuils successifs lui interdit les sorties festives.

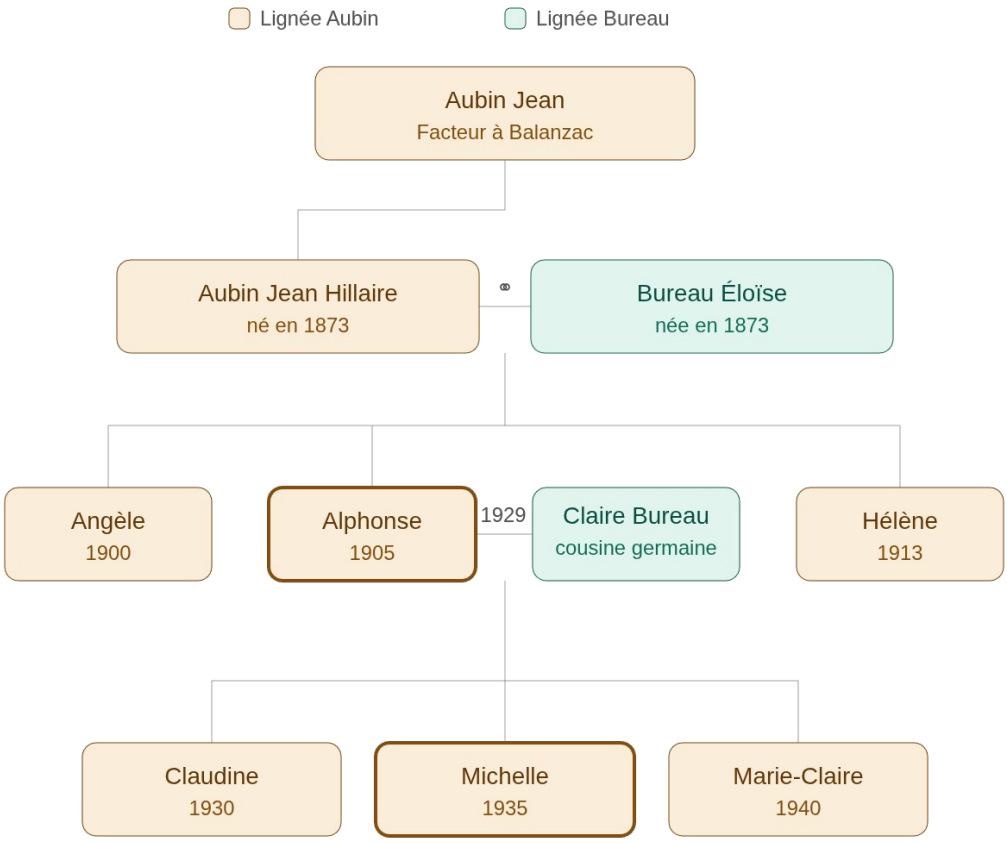
C’est par sa meilleure amie **Lilianne,** que je fus informé de sa reprise de sorties.

Lilianne, couturière à domicile venait travailler chez sa cousine **Raymonde** à **Saint-Porchaire.**

Nos retrouvailles empruntent de timidité sont de passion contenue. S’en suit une période de rencontres régulières hebdomadaires.

Le service militaire s’annonce : **Michelle** m’invite dans sa famille avant mon incorporation.

La famille Aubin et Bureau :



Les familles **Aubin** et **Bureau,** ancêtres de **Michelle** sont des familles nombreuses, de culture paysanne, dont le berceau se situe en **Saintonge** sur les communes de **Soulignonnes**, **Corme Royal** et **Balanzac**.

L’arrière grand père, **Aubin Jean** fut facteur dans la commune de **Balanzac**.

Une particularité : **Aubin Alphonse** père de **Michelle,** épouse sa cousine germaine **Claire Bureau**. **Alphonse** est un paysan **Saintongeais** courageux, intègre, rigoureux dans ses principes, inculqués par son père **Jean Hillaire**.

Compte tenue de sa rigueur de principes, la descendance **d'Alphonse** a été étonnée du choix de sa cousine germaine comme compagne de sa vie. Ah L'AMOUR !

Le père **d'Alphonse Aubin**, **Jean Hillaire** est né le **05 Juin 1873** il se marie à **Bureau Eloïse** née le **22 Janvier 1873**.

De cette union sont nés trois enfants : **Angèle** née le **02 Février 1900**

Alphonse né le **11 Aout 1905**

Hélène née le **08 Aout 1913**

Alphonse, connait une jeunesse laborieuse sur la ferme des **Mouniers** à **Soulignonnes** exploitée en fermage. Son père est mobilisé pendant la grande guerre à la défense territoriale à **Royan**.

La famille fait l'acquisition de la ferme de **Siquet,** commune de **Corme Royal** en **1918** à la fin du conflit.

Alphonse, effectue son service militaire en **1925,** d'abord en **France** dans l'infanterie puis en **Syrie,** conséquence du mandat de maintien de la paix confié à la France par la **Société Des Nations**. (S.D.N)

En **1929,** il épouse **Claire Bureau** sa cousine germaine et ils s'installent sur la ferme des **Archambeaux** à **Soulignonnes**.

Ils sont propriétaires par succession de partage de la descendance **Bureau**.

De leur union naissent trois filles : **Claudine** née le **08 Septembre 1930**

Michelle née le **11 Novembre 1935**

Marie-Claire née le **06 Mai 1940**

1939 : C'est de nouveaux l'anxiété de conflit avec **l'Allemagne**. Au mois **d'Août** c'est la déclaration de guerre.

Alphonse est mobilisé et doit abandonner famille et exploitation.

Claire se retrouve bien seule. Deux filles de 10 et 5 ans et la ferme en charge. Elle attend une prochaine naissance.

Grand père **Aubin** et Grand-mère **Bureau** apportent leur aide, dans la mesure de leurs moyens.

D'Aout 1939 à **Juin 1940**, c'est la drôle de guerre. Le régiment **d'Alphonse** est en **Champagne**. Chaque fois qu'on lui accorde une permission, il vient avec beaucoup de vaillance soulager la famille des contraintes qu'elle doit assumer.

Le quatre **Mai 1940,** c'est la naissance de **Marie-Claire**, une courte permission est accordée à **Alphonse**.

Alphonse, dans le déchirement d'une nouvelle séparation de sa famille regagne son régiment.

En **Juin 1940** c'est le déferlement de l'armée **Allemande. Alphonse** est fait prisonnier et travaillera en usine dans la région de **Halle**.

En **Mai 1943,** les autorités Allemandes décident d'accorder une permission aux prisonniers de guerre, **Alphonse** père de trois enfants est du premier contingent. Il s'engage sur l'honneur à revenir au camp.

Ce séjour fut une tragédie familiale pour le repas de rencontre.

Les membres de la famille n'admettent pas la décision **d'Alphonse** de repartir. Il est traité de collaboration avec l'ennemi. C'est pour lui un engagement moral. Il est déjà convaincu que ces conflits meurtriers doivent cesser.

Il est un européen d'avant-garde. Pas facile à faire admettre aux concitoyens " lambda".

7 Juillet 1943 : A son retour au camp, **Alphonse** opte pour le statut civil qui est proposé aux prisonniers volontaires.

Un dictionnaire et une méthode "Assimile" lui permettent de pouvoir s'exprimer avec la population locale.

Il conserve ces conditions jusqu'à sa libération en **1945**.

Michelle a été sentimentalement très affectée par cette période de sa jeune existence.

Claire, d'une résistance physique insoupçonnée et armée d'une volonté tenace a été une véritable mère courage.

Alphonse, est très marqué par cette troublante période de sa vie. Professionnellement il opte pour des conditions de progrès. C'est l'explosion du début des ''**trente glorieuses**''. Sa ferme maraichère lui semble trop vulnérable sur le plan économique. Se présente la recherche d'une location de la part du propriétaire de la ferme du domaine du **Fribeau,** sur la commune de **Soulignonnes**.

En Septembre **1947** la famille **Aubin** prend possession en fermage des terres agricoles du domaine du **Fribeau**.

Alphonse dans sa conviction d'une fraternisation Franco Allemande inéluctable s'octroie la collaboration de deux prisonniers Allemands de l'après guerre, pour assumer les travaux agricoles que lui incombe son exploitation.

C'est donc au domaine du **Fribeau** que j'entre dans la famille **Aubin** en **Octobre 1953**.

Mon service militaire s'effectue en Allemagne et les relations que j'ai nouées avec une famille d'agriculteurs ont contribué à conforter **Alphonse** dans ces convictions.





Alphonse Aubin (1927) / Mariage d'Alphonse Aubin et Claire Bureau (1929)



Claire Aubin et ses filles



Alphonse Aubin (1945)

De gauche à droite Claudine, sur les genoux de Claire, Marie-Claire et Michelle (1942)

Chapitre 19

1953 · La circonscription

A l'âge de 18 ans, les garçons de la même année de naissance se préparent à la circonscription militaire.

La nuit du premier Mai, ils déposent devant l'habitation des filles de la commune une branche d'érable (coutume des Mais).

Le Samedi suivant, ils se réunissent avec les filles nées la même année, pour confectionner les bouquets qui seront offerts le lendemain pour la tournée nécessaire à la collecte de la somme devant financer le bal des conscrits.

Les parents sont souvent trop généreux en boisson pour les visiteurs, ce qui a pour conséquences de rendre pénible la fin de cette journée de joie …

Le conseil de révision :

L'administration militaire convoque dans chaque canton les garçons de l'année concernée pour une visite militaire d'incorporation.

En tenue d'Adam les futurs soldats se présentent à une visite médicale.

A la suite de l'examen sommaire, l'officier médecin annonce le résultat : Bon pour le service armé, Ajourné pour le service armé, Réformé.

Rares sont les cas de réforme.

Cet examen médical est suivi de l'arrosage copieux et bruyant dans le bar du pays.

Le cafetier se doit d'offrir sa tournée de circonstance.



Francis Joulin, Claude Peraud et Yvon Denechaud au premier rang

Chapitre 20

1953 · Agrandissement de l'exploitation

Les frères **Prouteau** exploitent à **Saint-Porchaire** douze hectares de terre dont six de vignes.

Ils sont âgés de 70 ans pour **André,** célibataire et maire de la commune, et 67 ans pour **Louis** marié sans enfant.

Leur exploitation représente la fin d'une époque florissante pour cette famille.

En **1908** construction d'un chai pour la vinification et la distillation.

A cette époque l'entreprise **Prouteau,** en plus du vignoble, a une activité de battages des céréales, un moulin et une boulangerie.

Le moulin est alimenté en partie par le règlement en nature des travaux de battages.

Amis de cette famille, mon grand-père **Emile** et mon père **Alcide** ont apporté leur aide à l'entreprise **Prouteau** aux époques de travaux importants.

Les frères Prouteau se sont contentés d'entretenir l'acquis de leurs parents seulement dans la partie agricole et vignoble.

Cet agrandissement est intéressant pour nous, mon père ma sœur et moi. Cela va poser des problèmes de main-d'œuvre et d'équipements.

Nous avons deux bœufs comme traction animale. Bien que notre trésorerie soit faible, nous faisons l'acquisition d'un cheval, couplé avec celui des **Prouteau**, nous avons deux attelages.

S'annonce l'inquiétude de mon absence de 18 mois pour le service militaire.

Avant mon départ, en Novembre **1953,** nous embauchons un ouvrier qui connait la vigne.

Pendant mon absence les frères **Prouteau** ont participé à la taille de la vigne et aux vendanges.

Les conditions sont le métayage, pour la vigne, deux tiers pour les terres.

Nous avons beaucoup travaillé pour un faible revenu.

Le vignoble est ancien et les propriétaires ne veulent pas investir en plantation.

Agés, célibataire pour l'un, marié sans enfant pour le second, ils n'ont de soucis que la conservation de leur patrimoine. Conception diamétralement opposée à des jeunes qui veulent construire. Seul intérêt : après arrachage des vignes les surfaces sont additionnées à celles de **La Vauzelle**. L'orientation de notre activité devient alors l'expansion de l'élevage du troupeau de bovins de race Normande.



La ferme de La Vauzelle (1954)

Chapitre 21

Novembre 1953 · Le service militaire

Au printemps **1953**, mon copain **Jacques Pérain** m'apprend que **Michelle** a été autorisée à sortir au bal. Je ne l'ai pas oubliée. Le Dimanche suivant je me suis empressé de me rendre à la frairie de **Soulignonnes**.

Timidement nous avons dansé, parlé. Une rencontre est prévue pour le Dimanche suivant. C'est ainsi que s'est scellée notre vie. Engagement réciproquement passionné, c'est sans doute cela l'amour.

Le courrier porteur de la feuille de route pour le service militaire fut pour nous un temps d'attente angoissée.

Il arrive début Novembre. Je suis incorporé en **Allemagne**, au **R.C.C.C** (**R**égiment **C**olonial de **C**hasseurs de **C**hars) dans le **BADE WURTEMBERG,** près de **Fribourg**.

Rassemblés au camp militaire de **Souges** en **Gironde,** nous sommes acheminés par train spécial. A l'arrivée un capitaine et un adjudant chef questionnent : "y a-t-il des musiciens" ? Deux militaires secrétaires enregistrent les noms de ceux qui se manifestent.

L'enceinte du quartier **TURENNE** abrite deux régiments : le nôtre, le **R.C.C.C** et un régiment d'artillerie anti-aérienne, plus de 1500 hommes.

Le chef de musique recrute dans les deux unités du quartier. Un échange est organisé par l'autorité militaire et les musiciens sont tous incorporés à la musique du **R.C.C.C**. Ce sont des camarades de la région Parisienne et du Nord de la France.

Les casernes du quartier **TURENNE** sont des logements récents de troupes **Allemandes** grand confort.

Chaque contingent d'appelés est logé dans le même casernement le temps de la formation militaire de base.

Peu de temps après notre arrivée nous sommes convoqués au bureau du capitaine, chef de musique, pour connaitre les instruments dont nous jouons.

Une permission de 48 heures nous est accordée pour venir les chercher. C'est bien court cet aller retour mais toujours bon à prendre.

Cela va être la joie de retrouver **Michelle,** mais aussi rapidement l'angoisse d'être séparés de nouveau.

Cette séparation nous a beaucoup peinés. Gamine elle est restée très marquée par les évènements de la guerre et l'absence de son père prisonnier en Allemagne pendant cinq ans.



Quartier Turenne Müllheim Baden.

La musique du RCCC :

Nous découvrons que cette formation musicale est chargée d'une mission de fraternisation auprès de la population Allemande de la zone française d'occupation.

Cet orchestre d'harmonie compte près de cent musiciens. Nous ne sommes que quelques appelés dans la formation. La majorité, des instrumentistes de carrière, sont des professionnels.

Une fanfare d'environ quarante tambours, clairons, et cors, ouvre nos défilés et assure les cérémonies de prises d'armes.

A notre retour, avec nos instruments, nous passons un examen d'interprétation de lecture à vue, dans le bureau du capitaine.

Nous sommes affectés à une place dans les différents pupitres selon nos instruments. Mais la formation militaire de base doit être accomplie … Déjà les prémices du terrible hiver **1954** s'annoncent.

Lorsque l'adjudant-chef **Auviller** nous distribue les partitions du prochain programme de concerts, nous nous plaignions de gerçures provoquées par le maniement d'armes par temps de gel et des difficultés pour jouer de nos instruments de musique, pour moi la clarinette.

Ordre nous est donné de ne plus nous rendre aux rassemblements du contingent, mais de travailler nos partitions.

C'est ainsi que s'est terminée la formation militaire de base pour les soldats musiciens appelés du **R.C.C.C.**

Pas de gardes, ni de corvées, nous bénéficions d'un régime de "planqués".

Pendant quinze mois nous avons parcouru en bus **GMC** le **Bade-Wurtemberg** et une partie de la **Bavière,** en donnant des concerts très appréciés par la population des localités visitées.

Aux printemps **1955,** le président du conseil de la **IV^{ème}** république, **Mendès France,** négocie avec **Hô Chi Minh** la fin de la guerre du Vietnam.

Contraintes budgétaires obligent, notre contingent est démobilisé par anticipation, n'étant retenu sous les drapeaux que 15 mois au lieu de 18.

Nous organisons une grande fête au quartier avant de remettre nos paquetages.

C'est la joie immense de retrouver nos fiancées. Avec **Michelle** nous avons entretenu une correspondance. Journalière passionnelle durant ces quinze mois .Mon devoir militaire accompli, j'allais pouvoir me consacrer pleinement à ma profession civile : L'agriculture.



Certificat de bonne conduite militaire François JOULIN





Francis JOULIN, en tenue de campagne militaire. (1953-1954) / Francis JOULIN, rédige sa correspondance.



Francis JOULIN, travaille ses partitions.



“L’harmonie“, en concert.

Chapitre 22

1955 · Notre mariage

C’est débordant d’enthousiasme, que je reprends mon métier d’agriculteur, en ce printemps la nature engourdie, par l’hiver rigoureux qu’elle vient de subir se réveille.

A **La Vauzelle,** nos moyens sont modestes, mais mon retour redonne confiance à la famille.

Avec **Michelle,** nous nous rencontrons deux soirs par semaine, chez ses parents.

Son père, **Alphonse Aubin,** Européen d’avant-garde apprécie mes rapports établis pendant mon service militaire avec la famille **Mathias Oetllin**, agriculteur, éleveur, viticulteur de **Müllheim**.

Mathias est aussi un Européen convaincu. Il ne veut plus de guerres meurtrières entre nos deux peuples.

Il est rescapé des combats de **Cassino** : le **Verdun** de la campagne d’**Italie** de l’armée Allemande. Il appelle de ses vœux une union Franco Allemande.

Alphonse Aubin maraicher aux **Archambauds** village de **Soulignonnes,** à son retour de captivité oriente son activité agricole sur la grande culture et l’élevage.

Il prend en fermage une partie du domaine du **Fribeau** à **Soulignonnes**, tout en conservant quelques terres de maraichage.

C’est au **Fribeau,** dans la famille de **Michelle** que nos fiançailles furent célébrées en **Avril 1955**.Nous avons le plaisir d’avoir chacun nos grands parents maternels pour cet évènement.

Nos grands parents paternels sont décédés.

La date de notre mariage fut décidée pour le **11 Aout 1955** à **Soulignonnes**.

Ma mère **Thérèse** étant hospitalisée ne pu être présente.

Son état de santé lui permis de revenir à **La Vauzelle** quelques temps après.

J’étais heureux qu’elle puisse me conduire pour notre mariage comme le veut la tradition. Malheureusement son état de santé se dégrade à nouveau en Juillet et une nouvelle hospitalisation s’impose.

Pour moi c’est une grande peine, qui attriste ce qui aurait dû être un grand moment de bonheur.



Grand-père Demonsay, Grand-mère Demonsay, Arrière grand-mère Philomène,
Grand-mère Suzanne, Alphonse Aubin, Claire aubin, Pierre Audebert, Alcide Joulin,
Marie Claire Aubin, Michelle et Francis,
Françoise Joulin prend la Photo.



Francis Joulin et Michelle Aubin, pour leurs fiançailles (Avril 1955)

C'est Mme **Aimée Boucherit,** épouse d'**Henri,** alors propriétaire de **La Vauzelle** qui me conduit pour la cérémonie civile à la mairie de **Soulignonnes,** où je retrouve **Michelle** conduite par son père **Alphonse**.

Les formalités civiles accomplies, la cérémonie de bénédiction est assurée par l'abbé **Collineau** en l'église toute proche.

Nous avons invité nos camarades respectifs. Le repas a lieu au restaurant de **La Croix Blanche** à **Saint-Porchaire**. Nous sommes rentrés la nuit même dans notre chambre à **La Vauzelle**.

En Décembre de l'année **1955,** ma sœur **Françoise** épouse **Pierre Audebert,** fils de Mme et Mr **Audebert** entrepreneur en maçonnerie. Bien que demeurant à **Champagne,** leur activité professionnelle se pratique surtout à **Rochefort sur Mer**, en pleine expansion. Ils décident d'habiter où leur travail les oblige à se déplacer.

C'est au **119** rue **Thiers** qu'ils élisent domicile.

Le **02 Septembre 1960** naît **Patrick Audebert** dont je suis parrain. Il deviendra médecin généraliste.

Les exigences surmontées de la vie de notre jeunesse avaient créé entre ma sœur et moi de forts liens fraternels. Je n'ai pas eu conscience à cette époque des réactions affectives qu'ils peuvent générer. **Françoise** eu des difficultés à admettre ce qui lui semble être "lui avoir volé son frère". Ce sentiment génère de l'agressivité envers **Michelle**.

Nos relations n'ont pas toute la chaleur que j'aurais souhaitée dans le parcours de nos vies respectives.



Mariage de Francis et Michelle (11/08/1955)

Chapitre 23

1955 · Le rappel militaire

Nous n'avions pas les moyens de profiter d'un voyage de noces.

Notre lune de miel se vit à **La Vauzelle,** dans l'enthousiasme de démarrer à plein bras notre métier d'agriculteur.

Rapidement cette joie se ternie. La guerre d'**Indochine** vient de se terminer. Les pays du **Magreb** à leur tour se soulèvent pour se libérer de la colonisation **Française**. Mon contingent démobilisé au printemps est le premier à être rappelé. A nouveau l'anxiété d'une nouvelle séparation nous étreint.

C'est au **Maroc,** dans les mines de phosphates de **Ouedzem** que les premiers soulèvements se produisent. Le peuple Marocain s'oppose à la destitution par la France du sultan **Mohamed V,** qui a été éxilé à **Madagascar** par les autorités Françaises .C'est le sultan **Ben Arafa**, qui est installé par la puissance coloniale.

Je suis rappelé le **8 Septembre 1955** au camp militaire du **Ruchard** près de **Tours**. Durant un mois nous recevons une formation d'opposition à la guérilla. Les jeunes mariés ont droit à des permissions hebdomadaires. A ma dernière venue, avant de partir au **Maroc** , **Michelle** m'annonce qu'elle est enceinte. C'est une joie ressentie, ternie d'anxiété supplémentaire.

Le **05 Octobre 1955,** nous sommes acheminés par train spécial de **Tours** au camp **Sainte-Marthe** à **Marseille**.

Nous embarquons le lendemain sur le "**Lecomte de L'Isle**" par un violent mistral qui provoque une mer déchaînée

Il nous a fallu deux jours pour accoster à **Casablanca**. J'ai le moral dans les "chaussettes" subissant l'évènement dans un état second, malgré les blagues des camarades qui bravent leur peine intérieure. A notre débarquement nous sommes conduits dans la banlieue de **Rabat**, installés dans des campements sous une forêt d'eucalyptus : "**Le Bois d'Agdal**".

Nos missions consistent à des patrouilles dans le "bled". Nous assurons également la garde dans l'enceinte de la résidence de l'administration Française.

Ce n'est pas la planque de la musique du **R.C.C.C,** mais pas très contraignant malgré la crainte des risques possibles d'attentats.

J'ai les pieds au **Maroc** et la tête en **Charente**. Nous avons repris avec **Michelle** notre correspondance cette fois ci plus restreinte : bi hebdomadaire.L'automne **1955** fut exceptionnellement pluvieux au **Maroc**. Il nous faut creuser des drainages autour de nos tentes. Comme couchage nous avons des lits de camps individuels.

Suite à des incidents entre des jeunes "pieds noirs", circulant dans de grosses voitures décapotées sur l'avenue bordant notre campement et des soldats rappelés, la presse locale invite les résidents Français à recevoir un militaire dans chaque famille. Nous avons tous été invités à un bon repas familial d'accueil, où nous sommes persuadés du bien fondé du

maintien de l'empire colonial. Beaucoup d'entre nous n'avions pas ce point de vue. Pour un militaire émettre son opinion n'est pas de mise . Sur les 750 du bataillon, deux seulement furent réinvités. Je fus l'un des deux. De la famille **Granier** qui m'accueille, c'est le fils **Robert** célibataire qui en a décidé.

Engagé à 17 ans dans la deuxième D.B du **général Leclerc** il participa à la libération de **Paris** en **1945**. L'accueil chaleureux des Parisiens l'a beaucoup marqué. Il veut rendre à un militaire rappelé ce qui lui semble être une dette envers le métropolitain que je suis, puisque les circonstances se présentent.

La famille **Granier,** se compose de trois générations de présence sur le sol **Marocain**.

L'ancêtre est retraité des finances . **Robert** est cadre à la Banque Agricole.

Sa sœur et son beau frère travaillent à la rédaction du Journal Officel. Je suis reçu en permission le Jeudi et le Dimanche dans la famille.

Robert s'évertue à m'informer de tout ce qui concerne le domaine agricole.

Toute la famille me fait découvrir le culturel pied noir, mais aussi arabe et marocain.

J'ai ainsi pu découvrir une partie du Nord du Maroc : la vallée maraîchère et fruitière du **Sébou**, la plaine céréaliaire de **Meknès**, la station touristique d'**Ifrane** à 1500 mètres d'altitude dans **l'Anti-Atlas** ect…

La famille **Granier** possède une petite résidence au bord de l'Atlantique, à **Fédala** à 20 km de **Rabat**, sur la route de **Casablanca**.

Je me suis baigné dans l'Atlantique jusqu'au 21 Décembre, alors qu'en France s'annonce déjà l'hiver rigoureux de **1956**.

Le retour du sultan **Mohamed V** m'a permis d'être le témoin d'un grand moment de l'histoire du **Maroc**. Une immense clameur s'élève dans la capitale **Rabat,** lorsque l'avion blanc survole la ville dans un ciel limpide, avant de se poser sur l'aéroport de **Salé**. Une semaine de festivités accompagne l'évènement. Des délégations de toutes tribus de l'empire **Chérifien** sont venues participer, en chameaux, à cheval, en véhicules surchargés, à ces jours de liesse. Durant une semaine "**Le Mechouar** " (enceinte du palais du sultan) est bruyant de "yousyous" et grouillant comme une fourmilière. Le retour de **Mohamed V** ramène rapidement le calme au **Maroc**.

Les responsables politiques Français, ne comprennent pas qu'après la perte de **l'Indochine,** la décolonisation est inéluctable. L'indépendance des territoires colonisés d'**Afrique du Nord**, n'est consentie qu'après quatre années de guerre d'**Algérie**. Quatres années d'horreur, de massacres, de misères dont sont victimes, la population **Algérienne** et les jeunes militaires **Français,** chargés de ce qu'on appelle : "le maintien de l'ordre".

Début Décembre, je fais partie d'un détachement envoyé dans une maison forestière de **Sidi Bétache,** dans les collines boisées de **l'Anti-Atlas**. J'y retrouve mes copains du **R.C.C.C** ,**Guy Berteau** et **André Grassin**. Nous y sommes restés jusqu'au vingt Décembre. Nous sommes logés dans des tentes de vingt lits de camps.

A la température douce, s'ajoute des pluies abondantes. Nous patrouillons dans le bled, sans rencontres hostiles. Des informations, "bobards" circulent : nous devons être pour Noêl dans nos foyers. J'en doute…

Brusquement, le 20 décembre nous regagnons le cantonnement de la banlieue de **Rabat**. Nous devons embarquer pour le retour en France sur le navire "**Pasteur**" le 23 Décembre. J'informe la famille **Granier** de mon départ prochain. Notre journée d'adieux est vécue au bord de l'Atlantique, où je me suis baigné.

Le 22 au soir, nous sommes à **Casablanca**. Nous avons quartier libre. Nous visitons la ville le soir avec mon meilleur ami, **Jean-Claude Pressac** que je viens de retrouver.

Nous somme interpellés par un sous officier, qui entend nos conversations. Vous ne seriez pas **Charentais** ? ….

Nous l'informons de nos adresses respectives. "Eh bien moi ,je suis **Yves Drapeau** du Rocher, à **Saint-Porchaire** près de **La Vauzelle**". Je connais bien ta famille, où nous allons nous approvisionner à la ferme de tes parents.

Yves Drapeau, en **1940** avait rejoint le **Général De Gaulle**. Ce n'est qu'après quatre ans de silence, que sa famille capta un message codé de radio Londres : "Titi du Rocher est en bonne santé".

Cette agréable rencontre surprise s'est terminée, par un verre de l'amité offert par **Yves Drapeau**.

Le 23 décembre, au petit matin nous embarquons sur le "**Pasteur**". C'est la joie fébrile du retour. Nous nous déplaçons beaucoup sur les ponts du navire. L'Océan et la Méditerranée sont d'huile. Nous retrouvons nos copains du Nord, de la musique du **R.C.C.C** : photos souvenirs et congratulations.

Le 24 décembre au matin, nous débarquons à **Marseille**. Après restitution des paquetages militaires, c'est la tenue civile. Je suis dans un état second. Je me demande sans cesse, si cette situation est bien réelle, si ce n'est pas un rêve.

Informé de mon heure d'arrivée à **Saintes**, je téléphone au **Fribeau,** pour que grand père **Aubin** aille à **La Vauzelle** prendre **Michelle** pour m'accueillir à l'arrivée du train.

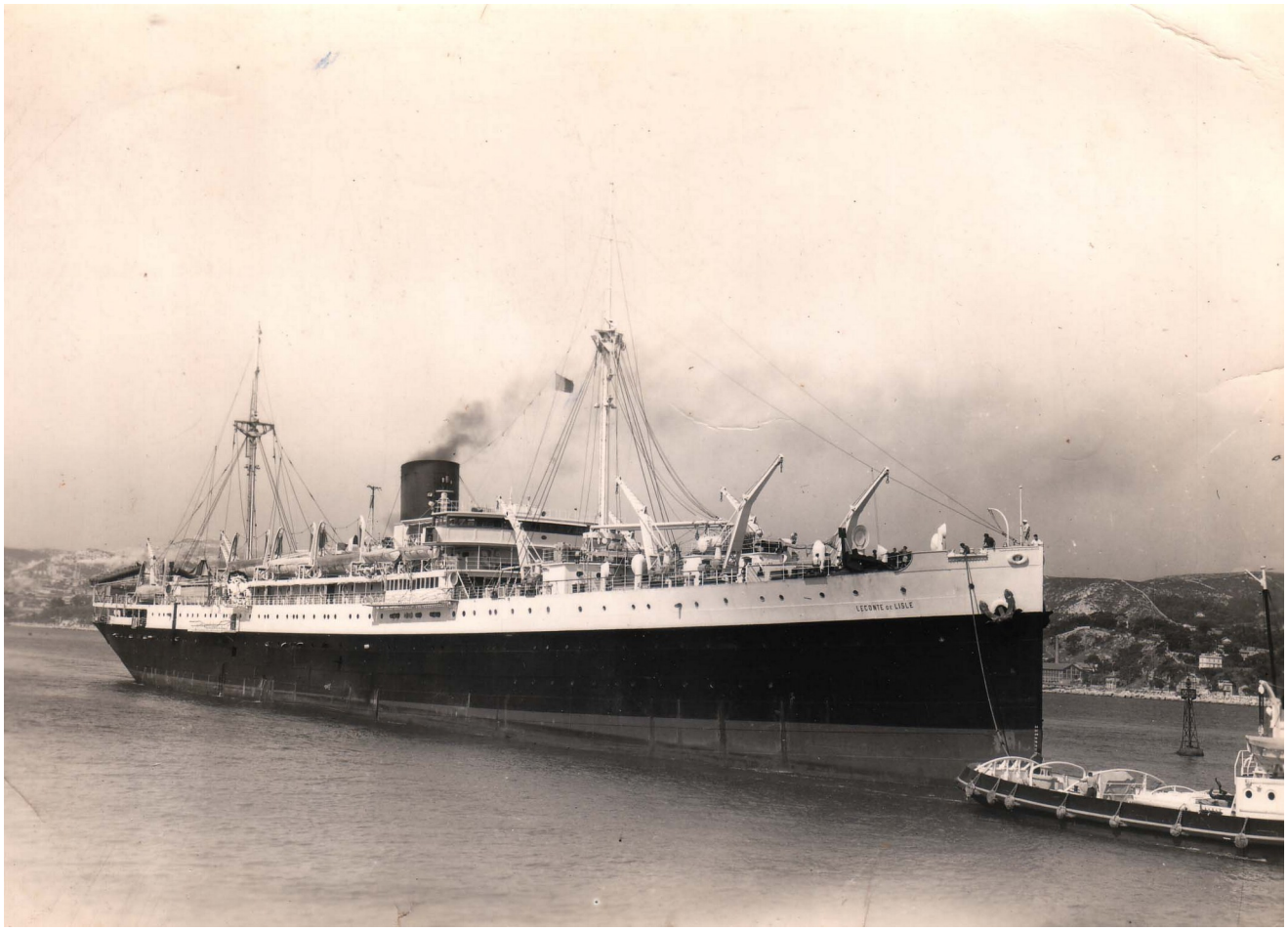
21 h il fait nuit et froid. **Ils sont là !!!**

Difficile d'exprimer les sentiments ressentis … A **La Vauzelle** aussi c'est la joie de mon retour. **Michelle** a pris de l'embonpoint, elle est rayonnante, quatre mois d'angoisse se termine dans le bonheur.

Qu'ont pu éprouver ceux qui furent séparés pendant plus de cinq ans, voire six pour certains, entre **1939** et **1945**.

Ma curiosité de découvrir, ma soif d'apprendre, la chance de l'accueil de sympathie de **Robert Granier** et sa famille ont amoindri l'angoisse de ce séjour au **Maroc** qui se termine.

Dans la difficulté : aller de l'avant !!!



Le Lecomte de L'Isle.





Francis avec la famille Granier. / En patrouille sur la côte Atlantique

Chapitre 24

Hiver 1956

Progressivement je m'investis à nouveau dans mon métier d'agriculteur.

Les conditions climatiques ne favorisent pas la réadaptation. L'hiver est très rigoureux, les céréales d'hiver, la vigne, les arbres fruitiers, sont plus ou moins détruits par le gel. Nous devons redoubler de soins pour les animaux. Pour la nuit nous avons allumé la cheminée de notre chambre à l'étage. Le réchauffement de la pièce n'est que momentané. Par le conduit de la cheminée l'air froid pénètre. Il gèle dans la pièce. Une plante grasse est détruite.

La venue du printemps ranime notre enthousiasme professionnel. Nous maitrisons la reprise des travaux agricoles : resemis de printemps, fertilisation des prairies. Les vignes que nous cultivons n'ont pas trop souffert du gel hivernal.

Notre vie de famille est absorbée par les préparatifs de la naissance que nous attendons.

Le mois de Mai est là. **Michelle** veut absolument terminer les travaux des vignes avant la naissance.

Le 11 Mai, malgré sa grossesse avancée elle conduit les chevaux pour les derniers labours. Je ne peux l'en dissuader.

Le 12 au matin le docteur **Poisson** qui assure le suivi de santé est appelé. Avec plus d'une semaine d'avance, par une magnifique journée ensoleillée, à la maternité de **Saintes,** notre premier enfant, un garçon voit le jour.

Nous le prénommons **Christian**.



Christian à 3 mois (1956)



Christian à 2 ans (1958)



Baptême de Christian avec la famille. En (Septembre 1956)

Chapitre 25

1957 · Temps d'interrogation

L’agriculture de l’après guerre a le vent en poupe.

Il faut produire par tous les moyens. C’est la fin des dernières cartes de restrictions alimentaires.

La **France** est loin de l’autonomie pour se nourrir. L’économie se réorganise dans tous les domaines : agriculture, industrie, commerce, administration.

Dans le monde agricole, des responsables d’avant-garde, en collaboration avec l’administration sont conscients de la nécessité d’une protection santé pour les agriculteurs, d’un financement adapté aux structures de production, de commercialisation, et de conseils techniques. Un grand élan mutualiste anime la protection santé de la profession agricole et structure la mutualité sociale et son organisation. Il faut bien reconnaitre que le conservatisme, l’atavisme, l’individualisme, de la masse paysanne a des difficultés, à admettre ces dispositions dont elle sera pourtant bénéficiaire une génération plus tard.

Ce sont les responsables syndicaux, ainés et jeunes formés dans le cadre de la **J.A.C**, (**J**eunesse **A**gricole **C**atholique) œuvrant avec le ministre de l’agriculture : “**Edgard Pisani“**, mandaté par le **Général De Gaulle**, qui structurent cette organisation du monde agricole.

A **La Vauzelle,** je dois indemniser ma sœur **Françoise**, de la moitié du capital d’exploitation (équipement et cheptel). Bien que peu important, c’est pour notre trésorerie l’étranglement.

Nous remplaçons les bœufs par un second cheval. Cinq vaches de races Normandes de bon gabarit constituent le cheptel laitier. Nous n’avons donc en capital cheptel propre que deux vaches et demie.

Grand père **Aubin** nous fait don d’une laitière adulte. Le risque de tuberculose bovine est une hantise. Je procède de suite à un contrôle “tuberculine“. Ce fut trois jours d’angoisse dans l’attente du résultat. “Négatif “ ! Cheptel indemne de tuberculose, “OUF“ …



La Vauzelle (hiver 1956)

Nous nous sommes tenus à aucun achat de bovins. Nous avons constitué lentement notre troupeau en reproduction interne, par insémination artificielle de taureaux normands améliorateurs.

Nous avons conscience que l'aire de notre exploitation n'est pas satisfaisante pour implanter le siège d'une entreprise agricole. Nos voisins de La **Petite Vauzelle**, la famille **Cerf,** sont bien installés. Leur fille unique **Marguerite** vient de se marier à **Jean Noureau** fils de propriétaire foncier du village de **Bertrand** à deux kilomètres de **La Vauzelle**.

Pour nous l'expansion est impossible : bloquée au nord et à l'est par la forêt de **La Roche-Courbon**, à l'Ouest par la ferme **Chaillou** de **La Cussonnerie**.

Des fermes nous sont renseignées par des offices fonciers, par des agents de la **D.S.A** (**D**irection des **S**ervices **A**gricoles) : à **Mazeray** près de **Saint-Jean-D'Angély**, à **Boisseuil** sur la route de **N**iort à la limite du département des **Deux-Sèvres.**

L'acquisition financièrement est trop lourde. La location, le fermage, dont le statut vient d'être révisé pour la sécurité du fermier sur un long terme est peut-être notre solution ?

Nous serons toujours contraints à l'autorisation du propriétaire, pour l'aménagement et la construction de bâtiments adaptés à notre activité. Il nous faudrait rencontrer le propriétaire compréhensif ouvert à l'expansion…

Nous en sommes à ce stade de nos interrogations. Le treize septembre c'est la naissance de notre fille **Marie-Claude**. Notre habitat s'il est solide a peu de confort. Pour **Michelle** très méticuleuse c'est beaucoup de contraintes.

Comment satisfaire à toutes ces difficultés et interrogations ?



Marie-Claude à 2 ans (Septembre 1959)

Chapitre 26

1958 · Le drame de la Petite Vauzelle

Pour une relance, la marche de notre exploitation est satisfaisante. Nous améliorons notre équipement : semoir en lignes pour les céréales, épandeur d'engrais.

Pour les gros travaux nous faisons appel aux services de la **C.U.M.A** (**C**oopérative d'**U**tilisation de **M**atériels **A**gricoles en commun).

Je suis sollicité pour être administrateur.

Chez nos voisins le conflit des générations s'envenime.

Début Septembre le drame éclate. A la nuit tombante la colère exacerbée conduit à des échanges de coups de fusils.

Jean, le gendre blessé est hospitalisé mais n'est que légèrement atteint.

Le beau-père, Mr **René Cerf** va se constituer prisonnier à la gendarmerie et est emprisonné.

Jugé en correctionnelle, il sera contraint à six mois d'emprisonnement.

L'exploitation est détruite.

Mme **Cerf** pendant cette période nous sollicite pour cultiver ses terres.

A son retour Mr **Cerf** nous propose la location, se gardant quelques hectares.

Compte tenu de la faiblesse de nos moyens cet agrandissement modifie notre orientation.

Nous bénéficions aussi d'un environnement pour l'entraide des travaux.

En extrapolant de quelques années d'autres surfaces vont se libérer.

Les récentes dispositions de la législation favorisent la transmission des exploitations agricoles :(indemnité viagère de départ pour les anciens, incitation à la prise de retraite, aides aux jeunes agriculteurs), accélèrent l'évolution de l'agrandissement des structures agricoles.

Atteindre cinquante hectares de terres, plus les six hectares de vignes est envisageable très rapidement.

Ce sont toutes ces conditions qui ont déterminé notre installation professionnelle à **La Vauzelle**.

Chapitre 27

1959 · L'implantation

Cette année débute par un froid intense en Janvier. Les travaux d'adduction d'eau sont interrompus. L'accès à **La Vauzelle** n'est possible qu'à pied pendant un mois. Pour notre famille, c'est la naissance de **Pascal**, la nuit très froide du **25 Janvier**, à la maternité de **Saintes**.



Pascal à 2 ans (Janvier 1961)

Malgré la charge familiale nous nous acharnons à notre entreprise.

Le financement "**J**eunes **A**griculteurs" nous permet d'acquérir un tracteur **Mac Cormick** de 26 CV de type Utility équipé de charrue deux socs, déchaumeuse portée, herse et remorque basculante de trois tonnes et demie de charge.

A la réalisation du prêt du Crédit Agricole, le matin nous sommes riches, le soir après règlement auprès des établissements **Brissonneau** de **Pont-L'Abbé,** notre trésorerie est de nouveau aussi plate.

Nous ne gardons qu'un cheval, mais nous avons maintenant des moyens mécanisés d'exploitation que nous pouvons compléter par les services de la **C.U.M.A**.

Il va falloir gérer avec rigueur et ne pas oublier d'honorer les échéances d'annuités du Crédit Agricole.

Autres contraintes notre cheptel augmente il va falloir le loger.

La traite manuelle des vaches laitières va devoir être mécanisée.

J'aménage pour les génisses des abris protégés des vents par la forêt, proche des habitations.

La stabulation libre avec salle de traite, solution d'avant garde à l'époque est très dénigrée par le traditionnel du monde de l'élevage.

Nous nous y lançons : étude technique, plan de financement. Nous sommes aidés pour le montage des dossiers par notre ami **Jean Durand**.

Le couple **Durand** est enseignant de l'école primaire. Pour eux, leur profession est une vocation, mais surtout une passion.

Mme **Durand** s'y maintien jusqu'à sa retraite. Son mari est intéressé par la formidable envolée du développement agricole et rural.

Il s'oriente d'abord enseignant des cours post scolaires agricoles, puis devient technicien de développement de la direction départementale du ministère de l'agriculture la **D.S.A**.

Ensembles nous sommes conseillés pour l'élaboration des dossiers par Mr **Ménard,** ingénieur des services du génie rural de **Charente-Maritime,** qui est chargé de la conformité et du contrôle dans la réalisation des projets.

Toutes ces démarches administratives s'enchainent bien.

Une formalité nous angoisse, d'autant que l'échéance du règlement du fermage nous est difficile.

Nous ne sommes pas propriétaire, il faut l'accord d'**Henri Boucherit**.

C'est **Michelle,** qui à bicyclette se rend à **Villeneuve** près de **Saint-Agnant**, distant de vingt kilomètres, pour présenter le dossier.

Sans emballement il accepte. Dix ans plus tard, lorsque nous les recevions à **La Vauzelle**, **Henri Boucherit**, homme sensible sera vraiment très satisfait d'avoir permis notre implantation avant l'acquisition de la ferme en **1964**.

Il faut rappeler que, **Henri Boucherit** est né le **18 Mars 1894** dans la même pièce que moi au rez de chaussée de la partie surélevée de l'habitation de **La Vauzelle**. Il en a toujours conservé un attachement nostalgique.

Toutes ces formalités accomplies, le financement accepté par la caisse de **C**rédit **A**gricole, c'est l'entreprise de construction métallique **Bouquet frères** de **Saint-Porchaire** qui est chargée de la construction du hangar appentis, face Sud du corps de bâtiment en dur de la ferme.

L'extrémité Est de ce dernier qui est à l'usage de poulailler et de pigeonnier est aménagé en salle de traite tandem.

Deux stalles en bois d'acacia dessinées par Mr **Durand** sont réalisées par **Régis Piveteau,** jeune artisan menuisier ingénieux et novateur.

Il faut préciser qu'à cette époque la salle de traite n'est qu'une étude proposée par un ingénieur agricole, **Dumas** de **Pessac**. **Jean Durand** s'en sert pour notre projet. La trayeuse choisie est de marque "**Melotte"**.

Dans les deux années qui suivent, c'est l'explosion de propositions de modèles par les marques de machines à traire.

L'entreprise **Henri Beurivé** effectue les travaux de maçonnerie de la salle de traite et de la crèche d'alimentation des bovins, équipées de cornadis en bois d'acacia conçus par **Régis Piveteau**.

Un couloir bétonné permet la circulation pour la distribution des fourrages stockés dans les anciennes granges du bâtiment en dur.

Chapitre 28

1959 · Engagement professionnel

Je suis conscient de mon manque de formation pour assumer la conduite d'une exploitation agricole qui, compte tenu de l'explosion du progrès devient une véritable entreprise à gérer. De façon désordonnée je suis sensible à toutes les sources de documentations.

Je découvre dans le journal ''Sud-Ouest'' une invitation à l'assemblée générale du **C**ercle **D**épartemental des **J**eunes **A**griculteurs(**C.D.J.A**) qui se tient à **Saintes**, dans une salle de la **M**utualité **S**ociale **A**gricole(**M.S.A**).

A bicyclette je m'y rends. Une vingtaine de jeunes gens qui semblent encadrés de notables, représentants professionnels du monde agricole débattent des rapports présentés.

Ces échanges animés me font découvrir l'envergure des connaissances qui me font défaut : contexte politique, de société, législation juridique, enjeux économiques, adaptation des contraintes financières, maitrise de l'évolution du progrès technique, gestion de la couverture sociale etc.

Je fais la connaissance de **Gabriel Duran,** venu en **Charente-Maritime** de son **Gers** natal à 18 ans avec les troupes de libération **F.F.I** (Forces Françaises de l'Intérieur).

Il se marie à **La Vallée** et s'installe sur la petite ferme de son épouse, la famille **Viaud** au **Grand Village**.

C'est par son militantisme à la **J.A.C** (**J**eunesse **A**gricole **C**atholique) qu'il a été amené au syndicalisme jeunes agriculteurs.

Gabriel Duran est équipé d'une camionnette Renault. Il m'invite à participer auditeur aux réunions de conseils d'administration, me prenant sur le passage en se rendant à **Saintes**.

Bien qu'auditeur, je participe aux débats des réunions qui me passionnent. Je découvre une source du savoir à acquérir qui me manque. Au bout d'un an, sur proposition de **Gabriel Duran**, je suis élu vice président au conseil d'administration de l'équipe départementale. J'en suis effrayé.

Hésitant à accepter cette responsabilité, **André Boutteaud** de **Vandré,** le président me rassure et s'engage à me prendre à son tour au passage pour **Saintes**.

C'est ainsi que je suis entrainé dans le tourbillon des responsabilités.

Ce sera le dilemme de ma vie : partagé entre l'obligation de sérieux dans l'engagement des responsabilités, les contraintes de la vie familiale et maintenir une vie de couple le plus possible !

Comment **Michelle** a-t-elle pu supporter ? La bonne santé de la famille en est sûrement un atout.

Mais quel courage, quelle abnégation !

Je me reproche toujours de n’avoir pu consacrer le temps que demande une vie mieux partagée d’amour et d’affection.

Chapitre 29

1959 · L'accident de Christian

En juin **1959,** nous avons ensemencé en betteraves fourragères une parcelle de la ferme **Prouteau,** au lieu dit

‘’ Les Zeuzines’’.

Après le démariage pour ne laisser qu’une betterave à trente centimètres d’espacement sur le rang, l’entre rang est trop encombré pour un passage de binage à la houe. Pour débarrasser nous chargeons ce fourrage sur une charrette légère appelée "char à bancs". Le bâti de ce véhicule est posé sur des lames ressort qui le rende très souple.

C’était la voiture de sortie du monde paysan.

Le chargement terminé, c’est **Michelle** qui conduit le cheval très vif, attelé à la charrette.

Je repars à vélo à **La Vauzelle** et ne me doute pas du tout du drame qui va se produire.

Sur le chemin de terre, **Michelle** est assise sur le chargement protégeant **Christian** assis devant elle.

Ils sont très ballotés. Un cahot plus violent soulève **Christian** qui glisse des bras de sa mère.

Il tombe devant la roue de la charrette qui l’écrase au niveau des épaules. **Michelle** saute du véhicule. Le cheval rentre seul. **Gilles** un jeune voisin à bicyclette qui les accompagne se rend prévenir le docteur **Raguenau**.

Rapidement celui-ci à leur rencontre secoure **Michelle** portant **Christian** sur ses bras.

Immédiatement il les conduit à l’hôpital de **Saintes**. **Gilles** vient me prévenir. Je récupère le cheval qui revient seul à **La Vauzelle**.

Immédiatement à vélo je me rends à l’hôpital.

Quelle force **Michelle** ! Elle est stoïque et de marbre. Elle ne lâchera pas **Christian** nuit et jours durant les trois semaines d’hospitalisation, d’abord à **Saintes** en observation, puis à la clinique **Bagatelle** à **Bordeaux**.

On craint un grave traumatisme crânien. Il est examiné d’abord par les frères **Pouyanne** professeurs spécialistes des traumatismes cérébraux, puis par le professeur **Léman :** neurologue.

Ce dernier, diagnostique une contusion de la moelle épinière au niveau des vertèbres cervicales.

Les clavicules fracturées se ressoudent sans intervention. Nous sommes très éprouvés de voir notre enfant hier plein de vie, maintenant couché inerte sans mouvement. Pourtant il reprend vie. Le professeur **Léman** nous encourage, observant qu’il récupère bien. Nous en doutons le voyant toujours couché.

Vous verrez, nous dit-il, il se remettra tout seul debout dés qu’il en aura la possibilité.

Début Juillet **Michelle** et **Christian** reviennent à **La Vauzelle**. **Christian** de son lit au matelas de son parc est toujours couché, surveillé par sa sœur **Marie-Claude**. **Gislaine** notre nièce en vacances bien que jeune, veille sérieusement ce petit monde.

Nos obligations professionnelles nous accaparent. Grand-mère et Grand-père **Aubin** et mes parents nous aident autant qu'ils le peuvent.

C'est le début de l'après midi du quinze Août, de la maison nous surveillons **Christian** à l'ombre du tilleul dans son parc. **Michelle** soudainement s'exclame : "REGARDE" ! : **Christian** est debout agrippé aux montants du parc.

Nous nous précipitons, nous l'embrassons, nous nous embrassons aussi. Nous n'y croyions plus. L'espoir renait.

Après ces deux mois de tristesse accablante, cela nous semble une libération. Est-ce cette joie retrouvée ? Nous ne pouvons l'affirmer, toujours est-il que le premier mai **1960**, naît la petite sœur **Jocelyne**.

C'est à ce moment de notre histoire qu'il faut évoquer l'assistance de **Jeanine**. Jeune fille, elle fut une seconde mère pour nos enfants.

Pour **Michelle** la charge familiale devient accablante ; bien que nous ayons l'aide hebdomadaire de sa meilleure amie d'enfance **Lilianne**. Pour l'entretien vestimentaire il faut une permanence. **Jeanine Mounier** est fille d'une famille d'ouvriers agricoles au service de Mr **René Bousseau :** boucher, agriculteur à **Saint-Porchaire**. Elle est l'ainée de trois enfants : une sœur et un frère.

Elle a 17 ans lorsqu'elle nous vient en aide. C'est une fille sérieuse courageuse et maternelle. Elle demeure chez ses parents et vient tous les jours, sauf le Dimanche, pour assurer le travail de maison, soins et surveillance des enfants.

Elles entretiennent avec **Michelle** une relation de confiance.

Elle restera jusqu'à son mariage à l'âge de 24 ans. Le **24 Avril 1965** elle épouse **Jean Guillaud**, agriculteur, viticulteur à **Bussac Sur Charente**. Ils auront deux enfants, **Béatrice** et **Ludovic**. Nous sommes toujours restés en relations d'amitié depuis cette époque.



Le mariage de Jeanine (24 Avril 1965)

Chapitre 30

1960 · L'accident de Francis

Nous sommes au mois de Juin. Notre matériel d'exploitation s'est accru d'un pulvérisateur à traction cheval pour le traitement des cultures.

Les responsables de la **C-U-M-A**. (**C**oopérative d'**U**tilisation de **M**atériel **A**gricole en **C**ommun) m'ont sollicité pour des traitements de désherbages.

Alors que je vais effectuer cet ouvrage, le cheval piqué par des taons s'emballe. Sur cet appareil je suis comme sur un sulky de course.

Je réussis à le maitriser. Dans une ruade il m'a fracturé la jambe droite, tiers inférieur tibia péroné. Je peux revenir à la ferme en immobilisant la jambe blessée sur le bâti de l'appareil.

C'est une catastrophe pour la tenue de l'exploitation en pleine période de travaux agricoles, et pour le destin de notre famille.

C'est alors qu'un élan d'entraide provoqué par le cercle des jeunes agriculteurs me vient en aide.

Les équipes cantonales et départementales se mobilisent : "assure l'organisation nous arrivons m'ordonnent-ils".

Cet élan de solidarité m'a marqué à vie, et c'est sûrement ce qui a été le fondement de mon engagement humanitaire.

Hospitalisé, pendant trois semaines je suis réconforté par les visites de **Michelle,** de la famille et des amis.

Je profite de la présence du téléphone dans les chambres, pour contacter les services administratifs et financiers et ainsi consolider le dossier stabulation libre et salle de traite.

Au bout d'un mois, ma jambe est dégagée au niveau de l'articulation du genou. Avec un plâtre de marche je peux me déplacer et faire du vélo.

Je continue la construction du poulailler pour les "poules pondeuses de **Marans"**. Cette race est conseillée par l'ingénieur **Meuraud** de L'**I-N-R-A** (**I**nstitut de **R**echerche **A**gronomique) du **Magneraud** en **Charente-Maritime**.

L'élan d'entraide nous a permis de surmonter cette période difficile. La vitalité de notre famille, l'efficacité et l'amour de **Michelle** me fournissent une rage de vie et de réussite.

Chapitre 31

Notre famille

Christian le 12 Mai 1956 / Marie Claude le 13 septembre 1958 / Pascal le 25 Janvier 1959 / Jocelyne le 1er Mai 1960 / Brigitte le 25 Mai 1961.

Laurent et Dominique le 21 Juillet 1962.

Les jumeaux :





Laurent (famille Joulin) / Dominique (famille Joulin)



Dominique & Laurent

A cette époque, n'existe pas de moyens de contraception.

Malgré l'étude et l'application de la méthode du professeur gynécologue japonais **Ogino**, les réserves dans notre vie sexuelle, les naissances surprises se succèdent. Nous sommes

matériellement écrasés par la contrainte d'obligation de soins. Heureusement les qualités maternelles de **Jeanine** et son sérieux dans sa tache familiale contribuent à maintenir une ambiance joyeuse et dynamique dans notre tribu, qui à l'école primaire devient un clan.

En Mai **1962** nous sommes à **Saintes**, moi à une réunion de travail jeunes agriculteurs à la caisse régionale du Crédit Agricole, **Michelle** est en consultation ce jour là avec le docteur gynécologue **Chevalier**.

Lorsque nous nous retrouvons en fin de matinée, c'est l'annonce : des jumeaux garçons pour la mi Juillet.

Nous sommes effondrés. Je crains pour la santé de **Michelle**.

La famille de **Michelle** a connu cinq cas de jumeaux en trois générations, nous appréhendions à chaque maternité d'être le sixième. Mais nous n'y pensions pas cette fois-ci.

Rapidement nous réagissons, malgré les risques de santé dont nous sommes conscients, le dynamisme reprend.

Il faut assurer dans de bonnes conditions ces nouvelles naissances. Nous repeignons la cuisine et la salle de séjour.

Michelle veut un habitat propre. Nous ne transformerons la maison que trois ans plus tard, après l'acquisition de **La Vauzelle,** en Décembre **1964**.

Compte tenu de la lourde contrainte du blanchissage, nous nous sommes équipés d'un lave linge. A cette époque ces machines n'étaient pas stables, il fallait les fixer au sol.

Le docteur **Duport,** notre médecin de famille en liaison avec le docteur **Chevalier** surveille la santé de **Michelle**.

Les docteurs décident pour limiter la fatigue des dernières semaines de grossesse, de procéder par césarienne le moment opportun.

C'est le **21 Juillet 1962** à 11 heures que naissent **Laurent** et **Dominique**.

La césarienne est pratiquée au bloc opératoire. Je ne peux pas y assister. Je suis très angoissé.

Le docteur tente de me rassurer : ‘’Dans une demi -heure tout sera accompli ‘’.

Je me hâte en ville pour faire une course. Je n'ai pas mis une demi-heure.

Je découvre dans la chambre deux bébés identiques, dans deux petits lits de chaque côté de celui de maman qui est très épuisée mais déjà consciente. Elle a la hantise de suites hémorragiques. Je suis resté tout l'après midi auprès de ces trois êtres chers.

Grand-mère **Aubin** et **Jeanine** assurent les besoins de la famille. Il me faut revenir à la ferme le soir pour les animaux. Le lendemain, dès que possible, je découvre à la maternité trois êtres en santé rassurante. Une semaine plus tard c'est avec la voiture de grand-père **Aubin,** le retour à la maison. L'accueil fut mouvementé par les curieux frères et sœurs.

Maintenant tout est à accomplir.

N’ayant pu bénéficier de scolarité au delà du niveau certificat d’études primaires, nous avons le souci d’accompagner nos enfants le plus loin possible dans leur formation scolaire selon leurs aptitudes.

Avec sept enfants l’équité dans tous les domaines est notre souci et notre principe.



En haut de gauche à droite, Marie Claude, Christian, Pascal.
En bas de gauche à droite, Jocelyne, Brigitte, Dominique, Laurent.

La banque familiale.

Tous les enfants au fur et à mesure de leurs moyens participent aux obligations de la vie familiale et de l'exploitation.

Ils jouent beaucoup et assurent de petits travaux très utiles. Nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de partialité.

Après beaucoup de réflexions nous décidons de les rémunérer. Nous enregistrons tout leur temps d'activités à partir des vacances scolaires d'été de leurs quatorze ans.

La base de rémunération est le **SMIC** (**S**alaire **M**inimum **I**nterprofessionnel de **C**roissance) pour huit heures par jour.

Nous tenons en dépôt les sommes perçues et servons un intérêt basé sur celui du livret A.

Nous assurons leurs petites dépenses personnelles pour l'année. Ils en tiennent la saisie et paie pour la moitié de l'année un intérêt livret A des sommes avancées. Le point de la situation de chacun est fait à la fin des vacances scolaires d'été. Chacun à sa fiche personnelle. Ainsi lorsqu'ils atteignent l'âge de conduire une automobile le permis obtenu, ils détiennent les moyens de financement que nous avons en dépôt.

Nous demandons un délai de deux mois pour dégager la trésorerie nécessaire.

Avec ce principe, chacun a pu le moment venu se financer sa voiture en toute équité.

Pour ceux qui ne s'équipent pas de véhicule, nous versons sur leur compte bancaire la somme en dépôt lorsqu'ils le demandent.

La scolarité :

Pour les études, le niveau baccalauréat atteint nous les accompagnons dans leurs orientations, mais n'intervenons pas dans leurs souhaits, sachant qu'à un plus haut niveau, subvenir financièrement à leurs besoins nous n'en avons pas la possibilité. Raisonnablement, le diplôme **BTS** (**b**revet de **t**echnicien **s**upérieur) obtenu, ils entrent dans la vie active.

Christian en agriculture élevage. **Marie-Claude** comptabilité gestion, **Pascal** physicien chimiste. **Jocelyne** comme **Marie-Claude**, mais en plus, elle pratique la danse à l'école du cirque d'**Annie Fratellini** et **Pierre Etex** à **Paris**.

Une intervention chirurgicale pour ablation de l'appendice, l'oblige à l'abandon. Elle continue par une formation universitaire et devient professeur d'histoire géographie.

Brigitte se passionne pour les langues et fait une formation d'hôtesse d'accueil.

Les jumeaux, **Laurent** et **Dominique,** ne se passionnent pas pour les études. Ils ne rêvent que de voyages, et s'orientent vers le métier de conducteurs routiers. Un **CAP** obtenu (**C**ertificat d'**A**ptitude **P**rofessionnel), le service militaire accompli dans un régiment du train, ils sont transporteurs aux établissements **Brossard** à **St Jean-d'Angély**.

L'atout santé de la famille nous à permis de mener de paire l'expansion technique et financière de l'exploitation et le soutien à chacun. **Christian** à La **Roche S/Yon**, **Marie-**

Claude à **Rouen**, **Pascal** dans l'Est parisien, **Jocelyne** à **Paris Brigitte** à **Nice**. **Laurent** à **Surgères**, **Dominique** à La **Braconne en Charente**.

Les vacances :

D'abord, c'est le séjour en colonies à **Ligignac** en **Corrèze**, mais aussi dans la proche famille, chez les parents de **Michelle**, les oncles et tantes, puis en camping familiale. Nous nous sommes équipés d'une tente à cinq places avec auvent pour les enfants et une à deux places pour les parents.

Sous la surveillance de grand-père et grand-mère **Aubin,** la moitié des enfants (3 ou 4) assurent les soins aux animaux de la ferme tandis que le reste de la famille découvre la **France**. Les enfants décident de la région visitée. Nous campons toujours chez un paysan qui nous accorde l'hospitalité. Nous avons toujours été bien accueillis.



Pique-nique en famille , vallée de la Meuse (1974)



Au bord de l'eau, vallée de la Meuse (1974)

Septembre 1962 :

Une location pour mes parents Alcide et Thérèse.

Notre famille pose maintenant des problèmes de logement. Les parents **Joulin** : **Alcide** et **Thérèse** demeurent dans les deux pièces de 35 M^2 chacune de la partie basse du logis de **La Vauzelle**.

Maintenant la décision est prise de nous fixer professionnellement.

Nous devons acquérir la ferme et rénover la maison d'habitation pour l'adapter à plus de confort.

La solution est de louer un logement proche pour mes parents.

Une maison charentaise de deux pièces de 30 M^2 chacune, séparées par un couloir central au rez de chaussée, est disponible au village de **Torfou**, distant d'un kilomètre de **La Vauzelle**, appartenant à la famille **Brassaud-Noureau**. Cette habitation matériellement les satisfaits.

Pour **Alcide,** c'est un choc affectif de quitter **La Vauzelle**. **Thérèse,** qui a beaucoup voyagé s'en accommode.

Avec ma sœur **Françoise** qui demeure à **Rochefort,** nous assurons l'accompagnement de leurs besoins.

Alcide, souffre d'insuffisance cardiaque. Le stimulateur, (pacemaker) en anglais n'est pas encore maitrisé dans son application médicale.

A cinquante pulsations il a toute sa conscience, à quarante cinq il perd connaissance. Malgré l'assistance du cardiologue et du médecin de famille le docteur **Duport**, **Alcide** s'éteint le **trois Mars 1963** à l'âge de 76 ans.

Le choc affectif pour **Alcide** de ne plus vivre à **La Vauzelle** a sans doute précipité la fin de sa vie. C'est une remarque qui m'a été faite par ses amis d'âges en termes peu aimables. Pour eux j'avais abrégé la vie de mon père.

Culturellement, dans le monde paysan il n'est pas admis à cette époque de ne pas finir ses jours dans le milieu de son existence de vie.

Pour **Thérèse,** avec ma sœur nous lui avons fait rencontrer Mme **Gina,** une dame seule, qui devient son amie jusqu'à la fin de ses jours.

Alors qu'elle a dû être hospitalisée à **Rochefort**, **Thérèse** décède aussi d'un arrêt cardiaque le **8 Février**

1985 à l'âge de 84 ans**.**

Chapitre 32

1962 · La 2 CV



2 CV Citroën break utilitaire

En **1962,** nous n'avons comme moyen de locomotion qu'un vélo **Solex**. C'est grand-père **Aubin** qui intervient pour les déplacements de la famille.

A cette époque, je prends rang pour l'acquisition d'une 2 CV Citroën break utilitaire, avec deux sièges amovibles pour trois enfants chacun.

Il faut un long délai pour la mise à disposition de ce véhicule.

En tant que responsable **J.A,** (**J**eunes **A**griculteurs) je rencontre souvent Mr **Dagnaud** sous directeur de la caisse régionale du Crédit Agricole. C'est un homme de grande qualité, pétri d'humanisme et avec d'énormes compétences professionnelles.

En dehors des ordres du jour à traiter nous parlons de nos soucis personnels, lui de sa santé : il souffre beaucoup d'une fracture mal soignée d'une jambe, blessée au cours d'une rencontre de football.

Je l'entretien de mes soucis jeune agriculteur, d'un moyen de locomotion pour les déplacements de notre famille.

Je l’informe que ma voiture 2 CV va m’être mise à disposition. Le financement m’inquiète beaucoup.

Il me fait savoir que des prêts pour véhicule utilitaire sont accordés par la banque.

Cette modalité permet le remboursement de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), qui est de 20% pour les voitures utilitaires.

Il nous accorde un prêt sur trois ans à 5%. Cet entretien a lieu le même jour que nous apprenons la naissance prochaine des jumeaux. C’est au début Août, que je prends livraison de la 2CV au garage Citroën à **Saintes**. Il fait très chaud et il pleut. J’ai eu mon permis de conduire en **1958,** mais je n’ai pas conduit de voiture depuis. Bien sûr, j’ai la pratique du tracteur dans les champs. Ce n’est pas conduire en ville et surtout jour de foire.

Je fais part de mon inquiétude au garagiste. “Je vous sors de la ville, ce n’est rien à prendre en main !“ C’est ainsi, que transpirant à grosse gouttes, je me rends à **La Vauzelle** sans dommages… OUF !

Chapitre 33

1964 · Acquisition de la ferme de La Vauzelle

Depuis septembre **1917,** la famille **Joulin** vit sur le site de **La Vauzelle** en convention de fermage avec la Famille **Boucherit,** propriétaire.

Ernest Boucherit a fait session verbale de ses biens à ses deux fils, **Henri** et **Marcel**. **Henri** est le propriétaire de **La Vauzelle**.

Maintenant que l'orientation est décidée d'en faire notre siège d'exploitation, des aménagements importants s'imposent pour la partie professionnelle et pour loger décemment notre famille devenue nombreuse.

Bien qu'affectivement attaché à **La Vauzelle** où il est né, **Henri Boucherit** sous la pression de son gendre **Jean Roy** consent à la vente.

C'est le **27 Décembre 1965** que l'acte de vente est signé dans l'étude de Maître **Gibeau**, notaire à **Saint-Porchaire,** pour la somme de 56000 francs (8537€) au propriétaire et 14000 francs (2134€) pour les frais d'acquisition.

Notre engagement financier est consenti auprès de la caisse du Crédit Agricole de **Charente-Maritime**.

Les frais d'acquisition sont réglés par un prêt à court terme de deux ans, à 5%.

La somme due au propriétaire est acquittée par un prêt de trente cinq ans à 3%.

Compte tenue de l'inflation galopante pendant une décennie, ce fut une bonne opération financière.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Conservation des Hypothèques
4, Cours Charles de Gaulle
17108 SAINTES CEDEX
Tél. : 05 46 96 51 21
Fax : 05 46 96 51 46

formule arrêté général

67-2

(L. J. H. 612178-Mai 1956)

Formalité de publicité

Taxe :	420,-
Salaires :	63,60 0,20

du - 2 FEVR. 1966

Vol. 1417 n° 3

Dépôt Vol. n° 728

V. 70 000.

420 - 1 Copie Légale à S Porchaire
0.20.
63.60
483,80

PARDEVANT Me Alfred GIBEAUD Notaire à Saint Porchaire (Charente Maritime) soussigné

ONT COMPARU

1ent-Monsieur Paul Marcel BOUCHERIT, propriétaire cultivateur, demeurant à Saint Jean d'Angle, veuf en premières noces non remarié de Madame Georgette BOUQUET.

Né à Saint Jean d'Angle le vingt quatre aout mil huit cent quatre vingt dix sept.

2ent-Et Monsieur Henri Auguste André BOUCHERIT, propriétaire cultivateur et Madame Aimée NOUREAU, sans profession son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à Villeneuve communs de Saint Agnant.

Nés savoir:

Le mari à Saint Porchaire le dix huit mars mil huit cent quatre vingt quatorze

La femme à Saint Agnant le dix huit Décembre mil huit cent quatre vingt treize.

Et mariés en premières noces sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Saint Agnant le huit novembre mil neuf cent dix neuf.

LESQUELS ont par ces présentes vendu en s'obligeant conjointement et solidairement entre eux à toutes les garanties ordinaires et de droit

A Monsieur Francis Emile André JOULIN, cultivateur et Madame Michelle Solange AUBIN, sans profession son épouse qu'il autorise demeurant ensemble à la Vauzelle communs de Saint Porchaire.

Nés savoir:

Le mari à Saint Porchaire le trois mars mil neuf cent trente trois

La femme à Soulignonnes le onze novembre mil neuf cent trente cinq.

Et mariés en premières noces sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Gibeaud notaire soussigné le huit aout mil neuf cent cinquante cinq.

ACQUEREURS conjoints et solidaires

Ici présents et qui acceptent pour le compte de leur communauté

Les immeubles dont la désignation suit:

Reproduction certifiée réalisée par procédé Héliographique "REGMA" Sur "JAPY REGMA" 413 avec papier héliographique "REGMA" agréés par arrêtés des 5 et 30-3-55 et du 27-1-57

Acte d'acquisition de la ferme de La Vauzelle (1964)

DESIGNATION

COMMUNE DE SAINT PORCHAIRE.

Une petite propriété s'étendant sur la commune de Saint Porchaire et dont le siège d'exploitation est à la Vauzelle, comprenant:

1°)Deux corps de bâtiments composés savoir:

a)D'une maison d'habitation composée de quatre pièces et un couloir au rez de chaussée, chambres et greniers au dessus, deux chais, une fournière avec four et un hangar

b)D'une grange à bestiaux et à fourrages, écuries et toits en partie convertis par les acquéreurs fermiers en laiterie, autres servitudes et adjonction de stabulation libre

Le tout édifié sur une parcelle de ruages ou issues, jardin avec puits, terres, pré, marais et taillis simple d'une superficie d'environ quinze hectares cinquante ares quatre vingts centiares en traversée par un chemin rural et figurant au cadastre sous les indications ci après littéralement rapportées:

Son	N°	Lieudits	Contenance	Nature	Class	Revenu
A	68p	La Vauzelle	50a00	terre	3	20,00
	68p	"	77a40	landes	2	0,93
	69	"	23a10	sol	-	.-
	70	"	3a00	jardin	2	3,60
	71	"	6a50	"	2	7,80
	72	Petit Marais	2ha06a00	t.s.	2	11,54
	80p	La Vauzelle	80a00	terre	2	42,88
	80p	"	2ha76a70	t.s.	2	15,40
	192	Grand Champ	8ha56a80	terre	2	159,25
		Total	15ha79a50			

2°)Une parcelle de terre sise au lieudit la Combe, cadastrée Son A N°190(21a60)lieudit la Vauzelle et 191(36a40) lieudit la Combe soit au total pour une superficie de cinquante huit ares et joignant:

du couchant:le chemin de la Cussonnerie

des autres parts:Chaillou

3°)Une parcelle de terre sise aux Buails, cadastrée Son A N°307p pour une sueprficie de vingt quatre ares soixante dix centiares et joignant:

des nord et levant:Cerf (passage sur celui ci)

des autres parts:Chaillou

4°)Une parcelle de bois taillis sise au Chêne Bureau, cadastrée Son A N°98 pour six ares trente centiares et joignant:

du nord:par une bande au delà le chemin à Chéneraud

2

Document d'acquisition (1964)

redevances, cotisations et primes résultant des abonnements marchés et assurances précités, ainsi que tous impôts, contributions et autres charges auxquels les immeubles présentement vendus peuvent et pourront être imposés et assujettis.

5°) Enfin de payer tous les frais droits et honoraires des présentes y compris le cout de la grosse à délivrer aux vendeurs ainsi que tous frais et honoraires de renouvellement le cas échéant de l'inscription de privilège de vendeur qui sera prise lors de la ~~publication~~ des présentes à la requête des vendeurs

PRIX.

En outre la présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE DIX MILLE FRANCS, sur lequel prix les acquéreurs ont payé comptant de leurs deniers personnels ~~avy~~ la comptabilité du notaire soussigné aux vendeurs qui le reconnaissent et en consentent bonne et valable quittance le somme de QUATORZE MILLE FRANCS.

DONT QUITTANCE D'AUTANT.

Quant au surplus soit CINQUANTE SIX MILLE FRANCS il a été stipulé payable savoir:

- QUARANTE DEUX MILLE FRANCS dès qu'ils auront obtenu de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Charente Maritime le prêt par eux sollicité et au plus tard dans le délai d'un mois de ce jour sans intérêt jusque là.

- Et le surplus soit QUATORZE MILLE FRANCS dans le délai de deux ans de ce jour en deux amortissements de SEPT MILLE CINQ CENT VINGT CINQ FRANCS chacun comprenant l'intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Il ~~x~~ demeure expressément convenu entre les parties:

1°) Que tous paiements tant en principal qu'en intérêts du solde du prix de la présente vente auront lieu par le mode paiement légal, soit en la demeure des vendeurs, soit en l'étude du notaire soussigné et sur quittance mainlevée de son ministère

Que tous ces paiements seront effectués sans frais pour les vendeur quel que soit le lieu ou le mode de paiement choisi

2°) Que les acquéreurs pourront se libérer par anticipation du solde du prix de la présente vente, ~~soit~~ en totalité, ~~soit par fractions ne pouvant être inférieures à~~ et en prévenant ~~les vendeurs ——— mois à l'avance et par écrit~~ dans huit.

3°) Qu'à défaut de paiement à son échéance exacte d'un seul terme du principal ou des intérêts et un mois après un simple commandement de payer demeuré infructueux, énonçant l'intention des vendeurs d'user du bénéfice de la présente clause, le solde du prix de la présente vente deviendrait immédiatement et de plein droit exigible (ou ce qui en resterait alors dû) si bon semble aux vendeurs, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire et nonobstant toutes offres de paiement

6

Acte notarié — acquisition de la ferme (1964)

Chapitre 34

1966 · Rénovation de la maison



La Vauzelle (Avril 1964)



La Vauzelle (automne 1991)

Sitôt que nous sommes proprietaires des lieux nous entreprenons la rénovation de la maison d'habitation. Il est impérieux de loger décemment notre famille.

Le corps d'habitation est encore de bonne qualité mais sans confort.

Ce chantier durera du début de **l'année 1966 à Août 1968**.

Pour l'étude nous faisons appel aux services de la **S.I.C.A** (**S**ociété d'**I**ntérêt **C**ollectif **A**gricole) d'habitat rural de **Charente-Maritime**.

C'est dans le mouvement d'amélioration de confort et d'hygiène du milieu rural,entrepris au niveau National et Européen que nous engageons ce chantier.

Grâce aux subventions accordées, c'est une charge financière calculée et supportable.

Sans avoir eu de formation nous apprenons rapidement ce que signifie la gestion, et pour **Michelle** les soucis de trésorerie pour la famille.

Je participe à la création du centre de gestion de **Charente-Maritime**.

Notre conseiller, **Michel Roche,** demeurant à **Tonnay-Charente** nous a accompagné toute la durée de notre activité professionnelle. Nous sommes devenus des amis.

Aménagement :

En concertation avec l'architecte le projet d'aménagement va se composer :

Au rez de chaussée : trois chambres, un couloir entrée, deux pièces de 30 M^2 pour fonction de cuisine salle à manger pour l'une, et séjour et pièce de vie pour l'autre, avec une cheminée.

A l'étage : deux chambres et salle d'eau au bout du pallier.

Des portes sont ouvertes au rez de chaussée, dans le mur Nord pour l'accès aux chambres.

Cet agrandissement nécessaire est aménagé dans la partie de remise adjacente.

Le couloir d'accès permet l'adjonction de placards et de penderies de rangement.

A l'entréede celui-ci, sont installés les WC.La fosse étanche est creusée dans la remise.

Le grenier fait office de débarras et de sèche linge sur fil, pendant la saison hivernale.

Le chauffage est assuré au fioul en alimentation directe, avec un complément convecteurs électriques dans chaque pièces, pour les périodes de transition climatique de saisons.

Tous les murs sont isolés intérieurement par des cloisons de briques.

Ces importantes transformations sont réalisées alors que la famille nombreuse vit avec le chantier.

Sans doute dû a un capital bonne santé malgré l'inconfort, personne n'a été malade durant les travaux.

Au fur et à mesure, dès que nous prenons possession d'une pièce, nous apprécions le changement, surtout pour **Michelle** dans son domaine entretien et hygiène.

Les travaux terminés nous obtenons une superficie de180 M² de logement, plus les servitudes adjacentes côté Nord.

Nous avons comme objectif que chaque enfant dispose d'un espace personnel, Les filles au rez de chaussée, les garçons à l'étage ,pour que tous puissent se consacrer à leurs études au sein de la maison.

Chacun a son rangement personnel.

Chapitre 35

1968 · Hangar et silo-couloir

Notre troupeau de bovins de race Normande augmente. L'obligation d'adapter le logement et les moyens d'alimentation des animaux est un nouvel impératif.

Dans l'espace environnant disponible à partir des batiments existants, comment envisager des aménagements fonctionnels de qualité sans trop investir ?

C'est **Michelle,** qui suggère l'idée de la disposition : "construire le bâtiment vaches laitières en perpendiculaire à l'existant, côté Ouest, l'idée toute simple à laquelle il fallait penser".

Imédiatement, j'imagine la conception de l'ensemble : aire de couchage, silos couloirs, aire de parcours.

Le bâtiment, les aménagements :

Je contacte l'entreprise de construction métallique **Bouquet Frères,**toute proche à **Saint-Porchaire**.

Nous sommes camarades de l'école primaire avec **Jacques** le directeur.

Je lui présente une esquisse de notre projet. Il me réalise les plans pour le dossier de construction. C'est le début de la technique "portique" en charpente métallique, supprimant les fermes en étrésillons supportant le faîtage et libérant de l'espace disponible en pignon.

Jacques, me propose un prix en rabais, si nous acceptons que le bâtiment serve de modèle de visites pour les projets de la clientèle, et également que la construction soit effectuée par des équipes de montage de "fin de semaines", terminant des chantiers éloignés, avec un jour disponible avant le repos hebdomadaire. C'est un avantage commun pour les deux parties. Naturellement nous acceptons.



Le hangar et silo-couloir pour vaches laitières (1968)

L’aire de parcours :

C’est l’espace bétonné en façade des deux bâtiments en perpendiculaire de quinze mètres de profondeur permettant l’accès à la salle de traite installée en **1959**.

La clôture de l’espace est édifiée en barrières de bois de châtaigniers, supportées par des poteaux métalliques fixés dans des dés massifs de béton.

Le tout constitue un ensemble bien délimité séparé de la maison d’habitation.

Les silos couloirs :

Le pâturage sur les parcelles proches est le moyen le plus économique pour l’alimentation des animaux.

Sous notre climat, trois mois l’été et autant en hiver, le pâturage n’est pas possible ou suffisant. Il nous faut donc constituer des stocks et en limiter la manutention pour réduire la main d’œuvre. C’ est une source d’économie de temps et de charges.

Pour les fourrages verts, nous décidons du stockage en silos couloirs, en libre service, les animaux s’alimentent à volonté. L’accès au stock est contrôlé par un fil électrifié.

Les murs de silos sont de béton armé coffré, de deux mètres de hauteur. Cette maçonnerie est confiée à l'entreprise **Boisselet,** qui a également l'éxécution des sols de silos et de parcours en béton industriel livré en toupie bétonnière.

Le permis de construire :

Nous sommes en pleine évolution de transformation de l'espace rural. Le ministre Néerlandais **Sico Mansholt,** commissaire Européen à l'agriculture soumet au conseil des ministres une réforme de l'agriculture au sein de la communauté Européenne.

Adaptation des structures d'exploitations agricoles à une agriculture moderne par remembrement des terres.

Incitation au départ avec des aides financières vers d'autres activités rurales, pour les exploitants des plus petites, servant d'agrandissement aux restants.

Modernisation des batiments d'élevage avec subventions.

Notre dossier constitué, est présenté aux services du génie rural pour acceptation de la conformité du projet, à seul fin de bénéficier des subventions publiques, et du **C**rédit **A**gricole, le financement idoine.

Ces formalités accomplies, les accords obtenus, immédiatement, nous entreprenons à pleins bras les travaux de terrassement, empierrement, stabilisation des sols.

Notre voisin et ami **Claude Grenon** est maçon.C'est un homme ingénieux et courageux. Dès qu'il dispose de temps il nous vient en aide et apporte beaucoup de conseils judicieux.

Nous pratiquons une entraide de bon voisinage. Je lui fais des travaux de transports, de façon culturales pour ses besoins de jardinage, vigne etc …

Le financement :

Au vu du dossier, le **C**rédit **A**gricole nous accorde un crédit sur dix ans au taux de 5%, pour le montant du projet hors subventions.

Le règlement de ces dernières nous est effectué que sur factures acquitées des travaux.

A cette époque l'inflation galopante gomme les frais financiers des emprunts.

Malgré cela la réussite de notre activité agricole ne doit pas faillir. La rigueur de conduite ne souffre aucune négligence.

Toute la famille œuvre à l'unisson.

Les parents de **Michelle** retraités en bonne santé, dès qu'ils le peuvent nous apportent leur aide bénévole (très appréciée).

La présence sérieuse de **Jeanine** pour les travaux de maison libère **Michelle**, pour s'aérer à d'autres activités et aux travaux des champs bien faits qu'elle affectionne. Je n'ai pas souvent de compliments …

L'abreuvement des animaux :

Il est assuré dans des auges en pierre ayant déjà eu cette utilisation.

Elles sont placées sur le pourtour de l'aire de parcours pour également recueillir les eaux de pluie des toits.

L'augmentation de l'effectif élevage bovin demande des besoins importants en eau d'abreuvement, qui deviennent coûteux par le réseau d'adduction d'eau potable.

Cet organisme a été créé en **1950** sur le plan national pour alimenter le milieu rural en eau courante.

Il est géré par des associations ou syndicats régionaux ou départementaux.

C'est un grand progrès pour l'hygiène et la santé de la population rurale.

C'est très apprécié sur le plan familial.

Pour un usage professionnel c'est une charge trop lourde.

Au printemps **1969** nous décidons d'un forage de puits. Il se situe entre la maison d'habitation et le jardin potager.

Le cabanon pour l'installation du réservoir sous pression jouxte celui du puits existant.

Cet aménagement et le réseau d'alimentation sont confiés à l'entreprise de plomberie, **Jean Pérain** de

Saint-Porchaire.

Chapitre 36

1969 · Installation du téléphone

A cette époque communiquer rapidement devient indispensable.

On ne dispose que de postes fixes reliés par ligne aériennes au bureau de poste local, lequel est rattaché à une centrale téléphonique à **Saintes**.

Pour une réponse rapide, nous devons nous rendre au bureau de poste local qui n'est utilisable qu'aux heures d'ouverture.

Pour une communication à un autre moment nos amis **Durand** au bourg de **Saint-Porchaire** nous gratifient de l'utilisation de leur poste fixe.

Il faut remédier à cette situation.

Nous contactons le bureau des postes et télécommunications de **Saintes**.

Un ingénieur se déplace pour une étude d'implantation de la ligne nécessaire.

Il nous informe qu'étant à moins d'un kilomètre du bureau de poste les travaux d'implantation de la ligne sont gratuits (une bonne nouvelle), nous n'avons en charge que la taxe de raccordement au réseau 600 francs (91€00) plus l'appareil poste fixe.

Nous sommes le 27 Mai. Le courrier d'acceptation du 5 Juin nous informe qu'un délai d'un mois est prévu pour la réalisation des travaux ,après la signature d'engagement de l'abonnement. Ce que nous exécutons immédiatement.

Heureuse surprise, une semaine plus tard deux équipes sont à pied d'œuvre, l'une pour l'implantation des poteaux supports, l'autre pour la pose de la ligne.

Une matinée de travail et tout s'arrête. L'étude trop sommaire n'avait pas tenu compte ni de la nature ni de la topographie du terrain.

Ce n'est que trois mois plus tard, début Septembre, après deux réclamations que nous pouvons enfin utiliser le téléphone.

Pour nous c'est une révolution dans les échanges à distance.

Un constat : l'incompétence de certains agents de cette administration pour l'efficacité d'éxécution entraine un surcoût des services.

Ab. 9

64.1101.1.07287.4-421.241-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Référence à rappeler

n°

DÉPARTEMENT Charente-Maritime

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Centre d'abonnements et d'entretien de SAINTES

Adresse : 3 Place du Bastion

Téléphone n° 93 00 00

Compte courant postal n° —

SAINTES

A SAINTES, le 5-6-1969

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer, qu'après étude, l'installation téléphonique que vous avez demandée le 27-5 est réalisable dans un délai de l'ordre de 1 mois après souscription de l'abonnement.

Cet abonnement peut vous être concédé, suivant les tarifs en vigueur, ~~en payant avant l'installation du poste, au moment de la souscription de l'abonnement, soit en numéraire, soit par chèque bancaire ou chèque de virement postal, les frais de premier établissement se décomposant comme suit~~ :

Taxe de raccordement au réseau	600,00
~~Part contributive aux frais de construction de la ligne~~ (1)	
~~Taxe d'installation des appareils (1)~~	
Total	600,00 Fr

Je vous serais très obligé de vouloir bien vous présenter dans le plus bref délai possible au guichet du bureau de poste de (1) St Porchaire, ~~du centre téléphonique de (1)~~ pour signer l'engagement d'abonnement et verser les frais de premier établissement indiqués ci-dessus.

Vous avez également la possibilité de demander l'envoi à domicile des pièces de votre dossier que vous devrez alors renvoyer dûment complétées et signées, ~~accompagnées d'un chèque postal de virement ou d'un chèque bancaire~~. Si vous désirez profiter de cette faculté, veuillez remplir le cadre figurant au bas de la présente lettre et retransmettre celle-ci sous enveloppe non affranchie à :

Monsieur le Receveur des Postes de (1) St Porchaire

~~Monsieur le Chef de centre de~~ (1)

D'autre part, vous voudrez bien notifier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au propriétaire ou au gérant de l'immeuble où doit être effectuée l'installation, votre intention de faire installer le téléphone.

T.S.V.P.

1

Demande d'installation téléphonique (1969)

Ab 50 copie

CENTRE D'ABONNEMENTS ET D'ENTRETIEN
de SAINTES
Commutateur principal de ST PORCHAIRE

N° de compte : 46 94 60 56
N° d'enregist[t] : 90533
N° de C. C. P. :
N° de c/bancaire :

CONCESSION D'UNE INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE

(1) { À LIGNE INDIVIDUELLE RÉSIDENTIELLE

Nature de l'opération	Abonnement Nouveau	Date de mise en vigueur	24 JUIN 1969

SITUATION NOUVELLE		SITUATION ANCIENNE
56 ST PORCHAIRE	N° d'appel	
MO	Caractéristiques	
Monsieur Joulin Francis Agriculteur La Vauzelle ST PORCHAIRE	NOM et prénoms *ou* Raison sociale Profession Adresse	
3/3/ 1933 à ST PORCHAIRE	Date et lieu de naissance du signataire (2)	
Escalier / Étage / Porte		Escalier / Étage / Porte

Pièces produites

Mentions diverses

L'abonné soussigné, en vue d'obtenir l'usage des postes téléphoniques, lignes et accessoires désignés dans le tableau figurant au verso, déclare avoir pris connaissance des règlements concernant le service téléphonique et accepte de s'y conformer. Il déclare, en conséquence, souscrire un abonnement pour une durée minimum d'un an, renouvelable de deux mois en deux mois par tacite reconduction, conformément aux dispositions réglementaires et aux tarifs en vigueur et sous réserve des modifications qui pourraient être apportées par loi, décret ou arrêté ultérieur à ces dispositions ou à ces tarifs.

Versement inscrit sous le n° ticket bilan au bordereau 1392-37	Montant
Part contributive	
Taxe de raccordement...	600
Taxe d'installation	
.....	
Taxe de cession	
Taxe de transfert.....	
TOTAL.....	600

PORTER ICI et à la main la mention **LU ET ACCEPTÉ**

Lu et accepté

À St Porchaire, le vingt et un juin 1969

Signature (2) :

Le 5/6/1969

L'Inspecteur,

(1) Biffer la mention inutile.
(2) Pour les engagements souscrits par les personnes physiques.
(3) Si l'abonnement est souscrit pour le compte d'une société, le signataire doit faire précéder sa signature de sa qualité (gérant, président, directeur général, etc.), et la faire suivre de son nom en lettres majuscules d'imprimerie).

66 1101 1 07 214 4 6 912

Commission d'installation téléphonique

Chapitre 37

1969 · Aménagement de la Vallée du Bruant

En **1969**, la conjoncture évolutive de l'agriculture nous conduit à des relations d'échanges professionnels avec le propriétaire du domaine de **La Roche-Courbon**, Mr **Paul Chènereau** : Son gendre, Mr **Jacques Badois** est élu président du conseil d'administration de la société du domaine de **La Roche-Courbon**.

Un besoin d'eau de source pour leur exploitation cressonnières devient impératif.

Cette source abondante est située à plusieurs centaines de mètres en amont, au niveau du site des grottes.

L'eau du **Bruant** qui coule dans la vallée n'est pas conforme aux normes de salubrité.

Pour la ferme de **La Vauzelle** étudier un projet d'irrigation n'est pas une tocade.

Au cours d'échange, Mr **Chenereau** âgé de plus de 90 ans craint que notre projet éventuel le prive d'eau,du fait que nous nous situons en amont de sa station de pompage.

De nos discutions nait le projet de canal latéral au **Bruant** pour acheminer l'eau de source aux cressonnières.

De l' entretien avec monsieur **Jacques Badois** se décide la réalisation.

Détournement du ruisseau en amont du site des grottes, par le creusement d'un canal latéral au **Bruant**,sur le terrain de **La Vauzelle**.

Cet ouvrage ménage ainsi un rideau de végétation de sauvegarde du site des grottes.

Pour ce faire, nous vendons au domaine de la **Roche-Courbon** la bande de marais boisé ainsi délimitée entre les cours d'eau.

Nous décidons de partager la charge des travaux d'aménagement.

Pour la **Roche-Courbon,** les frais de creusement du canal.

Pour **La Vauzelle,** le déboisement du terrain.

C'est par un acte notarié, dans l'étude de maitre **Gibeau** à **Saint-Porchaire** que se concrétise les conditions de la

réalisation du projet le **30 Novembre 1969**.

Le domaine de la **Roche-Courbon** fait l'acquisition d'un hectare de marais boisé de **La Vauzelle** pour la somme de 5035 Francs (768€).



002060

Me ALFRED GIBEAUD
Notaire
17-SAINT-PORCHAIRE

30 NOV 1960 SAINTES A.J.

COPIE

PARDEVANT Maître Alfred GIBEAUD, Notaire à Saint-Porchaire, (Charente-Maritime) soussigné,

ONT COMPARU

Monsieur Francis Emile André JOULIN, propriétaire cultivateur, et Madame Michelle Solange AUBIN sans profession, époux demeurant ensemble à La Vauzelle, commune de Saint-Porchaire.

Nés, savoir:

Mr à Saint-Porchaire, le trois mars mil neuf cent trente-trois,

et Mme à Soulignonnes, le onze novembre mil neuf cent trente-cinq.

Et mariés tous deux en premières noces sous l'ancien régime de la communauté de biens réduite aux acqêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me GIBEAUD, Notaire sus-nommé, soussigné, le huit août mil neuf cent cinquante-cinq, lequel régime n'a subi aucune modification depuis la promulgation de la loi du 13 juillet 1965; ainsi déclaré.

LESQUELS ont par ces présentes vendu en s'obligeant conjointement et solidairement entre eux aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière A:

La société anonyme dite "SOCIETE DU DOMAINE DE LAROCHECOURBON" dont le siège social est à Larochecourbon, commune de Saint-Porchaire, immatriculée au registre du Commerce de Saintes sous le n° 58 B 15, dont les statuts ont été établis aux termes d'un acte sous signatures privées dont l'un des originaux a été enregistré à Rochefort-Sur-Mer, le deux janvier mil neuf cent cinquante-huit vol 550 Beau 2 n° 1 aux droits de huit cent vingt francs.

Etant précisé ici que cette société constituée originairement sous la forme de Société à Responsabilité limitée au capital de six cent soixante mille anciens francs, aux termes d'un acte reçu par Me Parisset, Notaire à Rochefort-Sur-Mer, les douze et vingt-et-un novembre mil neuf cent vingt-cinq pour une durée de cinquante ans à compter du douze novembre mil neuf cent vingt-cinq a été transformée en Société Anonyme, sans création d'un être moral nouveau, et sans modification de la raison sociale et de la durée, suivant délibération collective extra-

002061

Me ALFRED GIBEAUD
Notaire
17-SAINT-PORCHAIRE

30 NOV 1969 SAINTES A.J.

ordinaire des associés tenue au siège social, le trois décembre mil neuf cent cinquante-sept.

Que ladite société constituée originairement au capital social de six cent soixante mille anciens francs a été augmenté par décision des associés, et porté au capital actuel de deux cent quarante mille francs.

Que cette société a été publiée conformément à la loi dans le journal "La Dépêche d'Aunis et de Saintonge" n° 500, feuille du vingt-cinq janvier mil neuf cent cinquante-huit, et qu'un exemplaire des statuts a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Saintes, le huit janvier mil neuf cent cinquante-huit.

Ce qui est accepté par Monsieur Jacques BADOIS, Ingénieur, demeurant à Pamiers (Ariège) agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de ladite société.

Ladite acquisition autorisée en vertu d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire des membres de ladite société, en date en son siège social, du trente Août mil neuf cent soixante-neuf, dont un extrait certifié conforme est demeuré ci-joint et annexé après mention.

L'immeuble ci-après désigné l'immeuble rural loi du 15 Mars 1963

DESIGNATION

COMMUNE DE SAINT-PORCHAIRE

Une contenance de un hectare soixante-dix centiares à prendre côté ouest dans une parcelle ~~de~~ anciennement cadastrée section AT n° 65 pour une contenance totale de un hectare soixante ares dix centiares, en nature de marais rou chis, lieud. "La Grande Fauzelle"

Ladite portion cadastrée section AT n° 191 pour une contenance de quarante ares quatre vingt-dix centiares, confrontant:

du nord: la société acquéreuse,
du sud: le n° 192 désigné ci-après, et les vendeurs (n° 193)
de l'est: ruisseau Le Bruant,
et de l'ouest: le vendeur

Et section AT n°192 pour une contenance de cinquante-neuf ares quatre vingts centiares, confrontant:

du nord: la parcelle ci-dessus,
du sud et de l'est: ruisseau: Le Bruant,
et de l'ouest: surplus réservé par le vendeur (AT 193) canal entre

Observation étantici faite que le numéro 65..... 1Ha 60ca 10
a été divisé suivant esquisse dressée par Monsieur
GUILLON, Géomètre-Expert à LA ROCHELLE, le vingt-
deux septembre mil neuf cent soixante-neuf, en les

JF

(2)

002062

Me ALFRED GIBEAUD
Notaire
17-SAINT-PORCHAIRE

30 NOV 1960 SAINTES A.J

Report 1ha60

numéros:

191 de quarante ares quatre vingt dix centiares. 40a90

192 de cinquante neuf ares quatre vingts centia
res 59a80

(présentement ~~vendu~~ vendus)

et 193 de cinquante neuf ares quarante centia-
res restant la propriété de M.Joulin 59a40

Egalité 1.60.10 1ha60

Tels que cesimmeubles exietent avec toutesleurs aisances e dépendances ,sans aucune exception ni réserve et tels au surplu que la société acquéreur déclare,par l'entremise deson mandataï les parfaitement connaitre et n'm pas demander une autre ni pl ample désignation.

Tels au surplus qu'ils sont délimités dans le plan qui est meuré ci annexé aprés mention et avoir été certifié véritable lescomparants.

Enfin,tels qu'ils figurent au cadastre sous lesindications précédent ,en un état délivré par les services du cadastre d e tes sous le N° 5794 lequel ~~est demeuré~~ aprés avoir été comp par le notaire soussigné pour valoir extrait d'acte a été dépos au bureau deshypo théquesde Saintes avec l'expédition desprésen destinée a etre publiée.

- CONVENTIONS PARTICULIERES-

Pour délimiter la portion de marais rouchis vendue par M.JOULIN avec celle par lui réservée,il a été creusé , par les parties ,a. communs un canal de quatre métres de largeur,séparant lesparcelle 192 et 193 d'une part et191,192 et 193 d'autre part.

Il demeure formellement convenu entre lesparties:

a) Que ce canal sera mitoyen,la limite despropriétés respective chaque riverain passantpar son milieu;comme conséquence tous lesf d'entretien(curage,érouchage et autres) seront supportés dans l proportion demoitié pour chacune d'elles;

b) Que M.Joulin aura toujours le droit (lui ou ses ayants cause de prendre l'eau nécessaire pour lesbesoins de son exploitation,s que le cours du Bruant passant par le canal, ne soit réduit à un débit trop faible pour maintenir l'ordonnance des jardins et des d'eaux du parc de la Roche Courbon.Ceprélévement ne pourra dépass la moitié du débit du canal nouvellement créé;il pourra s'exercer soit dans le canal lui meme ,soit en amont,dans le cours ~~du Bruan~~ actuel du Bruant (avant le point de départ de ce nouveau canal)

c) Qu'il ne sera dû par M.Joulin,aucuneindemnité en raison du

JF

3

Dossier d'aménagement de la Vallée du Bruant (suite)

TIMBRE FISCAL F 2,50

002063

Me ALFRED GIBEAUD
Notaire
17-SAINT-PORCHAIRE

30 NOV 19 SAINTES A.J.

prélévement effectué dans les conditions sus établies,mais que ~~tous les frais~~ le cout destravaux nécessaires pour exercer ce droit ,ainsi que tous autresfrais qui en découleraient seraient à sa charge exclusive ,sans recours.

M.Joulin d'une part ,et M Badois au nom de la Société de la Roche-Courbon d'autre part,s'obligent expresséme. a l'exécution desconditions particulieres qui précédent et qui reçoivent leur plein et entier ~~agrément~~ agrément,ils s'obligent en conséquence à en rapporter lestermes exacts dans tous actes qu'il appartiendra afin que tout tiers intéressé puisse en avoir une parfaite connaissance,de façon à lesrespecter s'il y a lieu.

-ORIGINE DE PROPRIETE -

L'immeuble présentement vendu fait partie d'une propriété ,dépendant de la communauté ~~légale~~ de biens acquêts existant entre les époux Joulin- Aubin vendeurs,par suite del'acquisition qu'ils en avaient faite ,pendant le courset pour le compte de cette communauté ~~savoir~~ de ,savoir:

1ent- Monsieur Paul Marcel BOUCHERIT,propriétaire cultivateur demeurant a Saint Jean d'Angle ,veuf en premiéres noces et non remarié de Madame Georgette BOUQUET;

2ent(Et Monsieur Henri Auguste André BOUCHERIT,propriétaire cultivateur et Madame Aimée NOUREAU son épouse demeurant ensemble a Villeneuve commune de Saint Agnant

aux termes d'un acte reçu par Me Gibeaud notaire soussigné le vingt sept décembre mil neuf cent soixante cinq, publié 2 deux fois suivant vol 4417 n°3

Cette acquisition eu lieu moyennant pour la propriété vendue dans sa totalité ,un prix dont partie a été payée comptant ainsi que le constate led acte qui en contient quittance d'autant et dont le surplus a été payé au moyen d'un pret consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole,dela Charente Maritime.

Antérieurement ce meme immeuble appartenait en propre a MM Boucherit sus nommés ,dans la proportion de moitié chacun ,pour les avoir recueillis avec autresbiens dans la succession de M. Pierre Auguste Léon BOUCHERIT(en famille Ernest) ,leur pére ,décédé a SaintesJean d'Angle le quinze avril mil neuf cent cinquante trois ,veuf de Madame Félicie Marie Renaud et duquel ils étaient seuls héritiers chacun pour moitié .Ainsi déclaré.

Les parties et nottament M au nom de la Société acquéreur déclarent diepsenr le notaire soussigné d'établir ici une plua mple origine depropriété voulant se contenter de celle sus établie.

JF 25

4

Dossier d'aménagement de la Vallée du Bruant (suite)

002064

Me ALFRED GIBEAUD
Notaire
17-SAINT-PORCHAIRE

30 NOV 19[illegible] SAINTES A.J

PROPRIETE-JOUISSANCE

La société acquéreuse sera propriétaire de l'immeuble vendu à compter de ce jour, et elle en aura la jouissance également à compter d'aujourd'hui par la prise de possession réelle.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente est faite sous les conditions suivantes que la société acquéreuse s'oblige à exécuter, savoir:

1°) de prendre la parcelle présentement vendue dans son état actuel, sans recours possible pour mauvais état du sol ou du sous-sol, des cultures et clôtures, comme aussi pour erreur de désignation.

2°) de supporter les servitudes passives de toute nature, apparentes ou occultes pouvant grever la parcelle vendue, sauf à profiter de celles actives, le tout s'il en existe, à ses risques et périls sans recours contre les vendeurs, et sans que la présente clause puisse lui donner plus de droits que ceux résultant de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

3°) d'acquitter dès l'entrée en jouissance, les impôts, contributions et charges de toute nature auxquels la parcelle vendue peut et pourra être assujettie.

4°) enfin, de payer tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite.

P R I X

En outre, la présente vente est faite et acceptée moyennant le pr principal de cinq mille trente cinq francs (5 035 F) ——— que Monsieur BADOIS ès-qualité, a payé comptant, par le mode de paiement légal, par la comptabilité du Notaire soussigné, aux vendeurs qui le reconnaissent et en accordent bonne et valable quittance, entière et définitive.

DONT QUITTANCE

PUBLICITE FONCIERE

En application des articles 28 et 32 du décret n° 55-22 du 4 janvier mil neuf cent cinquante-cinq, la présente vente sera publiée au bureau des hypothèques de Saintes par les soins du Notaire soussign et aux frais de la société acquéreuse, de la manière et dans les délai prévus aux articles 33 et 34 du décret précité.

Si lors de l'accomplissement de cette formalité, ou postérieurement dans les délais prévus aux articles 2108, 2109 et 2111 du Code Civil pour l'inscription des privilèges immobiliers spéciaux, il exist ou survient des inscriptions grevant la parcelle vendue du chef des vendeurs ou des précédents propriétaires, les vendeurs seront tenus d'en rapporter les mainlevées et certificats de radiation à leurs frais

JF 25

5

Dossier d'aménagement de la Vallée du Bruant (suite)

TIMBRE FISCAL F 2,50

002065

Me ALFRED GIBEAUD
Notaire
17-SAINT-PORCHAIRE

30 NOV 1966 SAINTES A.J.

dans les quarante jours de la dénonciation amiable qui leur en sera faite au domicile ci-après élu.

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires au porteur d'un extrait des présentes, à l'effet de faire dresser et de signer tous actes complémentaires rectificatifs ou modificatifs des présentes, pourmettre celles-ci en concordance notamment avec les documents hypothécaires et cadastraux et ceux d'état civil.

DECLARATIONS D'ETAT CIVIL ET AUTRES

les vendeurs déclarent:

Qu'ils sont nés et mariés ainsi qu'il est indiqué en tête des présentes,

Qu'ils ne sont pas et n'ont jamais été tuteursde mineurs ou d'interdits,

Qu'ils spnt de nationalité française et résident habituellement en France, au sens de la legislation en vigueur sur le contrôle des changes.

Qu'ils ne sont pas et n'ont jamais été en état de faillite, de liquidation ou règlement judiciaire ou de cessation de paiement, qu'ils ne sont ni interdits ni grevés de conseil judiciaire, ni touchés par les mesures concernant les incapables majeurs.

Qu'ils ne sont pas touchés ni susceptibles de l'être par la legislation en vigueur sur les profits illicites et l'indignité nationale.

Et que la parcelle vendue est libre de tout privilège immobilier spécial, et de toute hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale, à l'exception d'une inscription de privilège de vendeur prise au bureau des hypothèques de Saintes, le deux février mil neuf cent soixante six, volume 1278, n° 27, au profit de Messieurs Henri et Paul BOUCHERIE sus-nommés, et de deux inscriptions d'hypothèques conventionnelles prises au profit de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Charente-Maritime, prises au bureau des hypothèques de Saintes, le deux février mil neuf cent soixante-six, volume 78 n° 86 et volume 78 n° 87.

DOMICILE

Pour l'éxécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile à Saint-Porchaire, en l'Etude de Me GIBEAUD, Notaire soussigné.

LECTURE DES LOIS - AFFIRMATIONS

Avant de clôre, le Notaire soussigné a donné lecture aux parties qui le reconnaissent, des articles 678, 821, 1829, 1830, 1837, 1838, 1840 et 1840B du Code Général des Impôts, ainsi que de l'article 366 du Code Pénal.

JF

6

TIMBRE FISCAL 2,50

002066

Me ALFRED GIBEAUD
Notaire
17-SAINT-PORCHAIRE

30 NOV 1969 SAINTES A.J.

Les parties ont affirmé expressément sous les peines édictées par l'article 1837 précité, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

En outre, le Notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, le présent acte n'est modifié ou contredit par aucune contre-lettre contenant augmentation du prix.

DONT ACTE

Fait et passé à Saint Porchaire
En l'étude du notaire soussigné
L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-NEUF,
Le trente Novembre

Et après lecture faite, les parties ont signé les présentes avec le Notaire soussigné.

Rayé treize mots nuls

7

Dossier d'aménagement de la Vallée du Bruant (suite)

SOCIETE ANONYME DU DOMAINE DE LA ROCHECOURBON
Siége social :SAINT PORCHAIRE (17)

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration
du 30 Aout 1969

L AN MIL NEUF CENT SOIXANTE NEUF
LE TRENTE AOUT

Le Conseil d'administration de la Société anonyme du Domainede la RocheCoubon,s'est réuni a son siége social sur convocation de son président régulièrement adressée a chacun des administrateurs:

Sont présents:

Monsieur Jacques Boudoin

Madame Jacques Boudoin

Le Président constate que deux administrateurs sur les cinq composant le conseil sont présents,et qu'ainsi le Conseil remplissantles conditions exigées par l'article 12 des statuts peut valablement délibérer.

Puis le Président expose au Conseil:

Que dans le but d'une part de contribuer a sauvegarder le coté artistique et touristique de la partie de la Vallée du Bruant ,se trouvant a proximité du Bouille Bleu ,et d'autre part d'améliorer la qualité de l'eau desservant les cressonniéres,il a contacté M. Francis JOULIN agriculteur demeurant a la Vauzelle Cne de St Porchaire, en vue d'acquérir une portion de marais rouchis de un hectare environ,contigue au ruisseau le Bruant.

Qu'aprés discussion M.Joulin a été d'accord pour réaliser cette opération pour le prix net pour lui de cinq mille trente cinq francs.

Aprés en avoir délibéré,le Conseil a l'unanimité des membres présents ,autorise son Président a acquérir l'immeuble dont s'agit qui figure au cadastre sous les Nos AT 191 et 192 pour une contenance de un hectare soixante dix centiares,moyennant,outre les frais, le prix principal de cinq mille trente cinq francs qui sera payé comptant,et signer tous actes et généralement faire le nécessaire.

.....

E t aprés lecture le présent procés verbal a été signé par le Président et le secrétaire

SUIVENT LESSIGNATURES

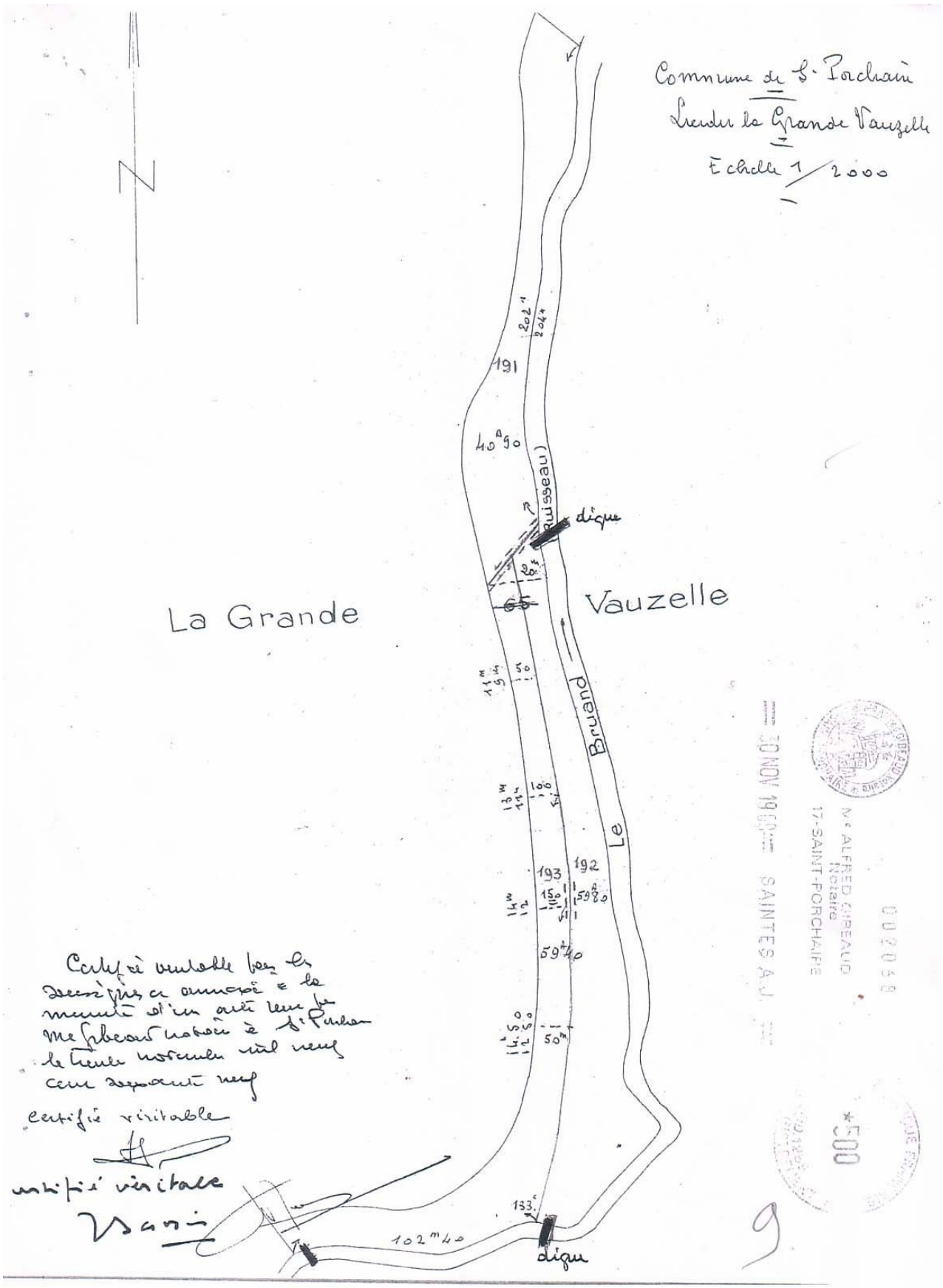
POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié véritable par Mr. Boudoin a extrait le présent d'un acte de vente reçu par Me Gibeau notaire à St Porchaire le 30 Novembre 1969

Certifié véritable

8

Dossier d'aménagement de la Vallée du Bruant (suite)



Plan de la vallée — « La Grande Vauzelle »

Le déboisement :

Nous avons convenu avec Mr **Badois** d'effectuer le creusement du canal au printemps **1970,** dès que les conditions climatiques le permettront.

Il nous faut donc en avoir terminé du déboisement (Abattage, évacuation).

Les deux essences principales sont l'aulne et le frêne : implantation d'une grande vigueur, d'arbres de plus de vingt mètres de hauteur.

Cela représente plus de cinquante stères de bois de chauffage.

Je propose ce chantier à notre ami **Claude Grenon** aidé de son voisin **Pierre Tesseire**.

Je leur fait cadeau du bois et du transport à leur domicile.

Nous avons cinq mois pour réaliser ce chantier sur un sol tourbeux, plus portant près du coteau surplombant la vallée.

Le creusement du canal :

Début Avril le chantier est prêt. C'est l'entreprise **Robert Noureau** équipé d'une lourde pelleteuse mécanique qui effectue l'ouvrage.

Pour ne pas être gêné par la présence de l'eau, le chantier s'ouvre à l'extrémité aval, opposée au détournement du ruisseau existant.

Je suis inquiet, la portance sera-t-elle suffisante ?

Nous avons déposé des tas de troncs abattus pour servir de sol à la machine.

Deux hommes employés de la **Roche-Courbon** en assurent la pose au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Au premier coup de pelle le sol s'enfonce de vingt centimètres.

Les racines des arbres abattus forment un plancher de stabilisation.

Robert Noureau est un artiste dans la manipulation de l'engin.

En trois jours de travail l'eau coule dans le ruisseau de quatre mètres de largeur.

La tourbe chargée d'eau est épandue sur le terrain au fur et à mesure de l'avancement.

Il restera à entasser les souches au pied du coteau pour avoir un terrain dégagé.

Ce sont les vacances scolaires de printemps, pour les enfants, et leurs camarades nombreux, qui viennent à **La Vauzelle**, ce ruisseau tout neuf les inspire.

Ils rassemblent des bois et fabriquent un radeau. L'empressement des marins à naviguer ne tient pas compte de la portance de l'engin, c'est par une baignade que quelques uns terminent la croisière. Plaisir de vacances.

La plantation des peupliers :

J'ai dix ans en **1943**, la forêt de chênes verts surplombant la vallée du **Bruant** est rasée par un marchand de bois indélicat, qui abuse de la confiance du propriétaire de l'époque.

Alors, se dégage quatre peupliers plantés en pied de coteaux par **Ernest Boucherit**.

Les plants sont le reste d'une plantation effectuée à la **Liéterie**, sa ferme de **Romegoux**.

Je suis alors impressionné par ces arbres gigantesques de plus de trente mètres de hauteur.

C'est la guerre, le bois de peuplier est très recherché. J'entends les grandes personnes envier ceux qui en ont à commercialiser.

Depuis cette époque je rêve de peupliers dans le marais de **La Vauzelle**.

Mon rêve devient réalité.

Une campagne d'incitation à l'implantation de peupleraies est d'actualité.

Nous contactons les services du génie rural qui sont chargés de l'information.

C'est monsieur **Martin,** l'agent du service qui est dépêché sur les lieux pour avis sur notre projet.

Il nous conseille le déboisement d'une bande de dix mètres en pied de coteaux, pour élargir l'espace de végétation de la plantation.

A sa seconde visite, pour le constat d'agrément du terrain, il nous accorde pour le déboisement une subvention d'un montant de 395 francs (60 €).

La plantation de variété **"Blanc Du Poitou"** conseillée s'effectue en Janvier **1971**.

La végétation fut luxuriante.

Vingt deux ans plus tard les arbres sont abattus et vendus en **1993** à l'entreprise **Hillairet** de **Meursac** pour la somme de 50000 francs (7622 €).

Il nous reste soixante stères de branches pour bois de chauffage.

En **1995** est effectuée une seconde plantation.

Lire attentivement les instructions figurant au verso

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DES FORÊTS
(Forêts, chasse et pêche)
FONDS FORESTIER NATIONAL

3501 (1 2 3 4)

FASCICULE A

FFN n° II/2-2
Réf. II § 233-1

NOTIFICATION D'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR REBOISEMENT

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Code annulation (5) — Département 17 (6 7)

Exercice 70 (8 9) — Mois de la décision 07 (10 11)

Numéro de la subvention 8 (12 15)

Catégorie de propriétaire 2 (16) — Profession 1 (17)

N° contrôle d'engagement : 102

Date décision engagement : 20-2- 1970

Si oui : mettre 1 dans les cases

- Subvention pour enrésinement de T. ou T.S.F. invendable (18)
- Subvention participant à un reboisement par agrégation de parcelles (19)

A OPÉRATION DE : (20 21 — 22 23 — 24)

	hectares	ares	
— Reconstitution avec substitution d'essences.			1
— Reconstitution sans substitution d'essences.			2
— Extension forestière.			3
— Plantation hors forêt. — Amélioration forestière	1	04	4
			5

TOTAL (= au 2° ci-contre)

B SURFACE par ESSENCE : (52 53 — 54 55 — 56 57)

— Pin maritime (semis).			01
— Pin maritime (plant.).			02
— Pin noir d'Autriche.			03
— Pin laricio			04
— Pin sylvestre			05
— Autres pins			06
— Sapin pectiné			07
— Sapin de Vancouver.			08
— Sapin de Nordmann.			09
— Épicéa commun			10
— Épicéa de sitka			11
— Douglas			12
— Cèdre			13
— Noyer, Eucalyptus.			14
— Peuplier I. 214			15
— Peuplier Robusta			16
— Autres pp. Euram.	1	04	17
— Peupliers deltoïdes			18

TOTAL (= A = 2°) :

(L) 8 032008 7 □

A LA ROCHELLE, le 2 Juillet 1970

Le Directeur Départemental de l'Agriculture,
à M. onsieur JOULIN François
à "La Vauzelle" -17- St.PORCHAIRE

Comme suite à votre demande en date du 13 Janvier 1970 j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une subvention vous est accordée sur le Fonds Forestier National, dans les conditions suivantes :

(1) Vous devez exécuter les travaux ci-dessous :

(a) Plantation

Nombre total de plants	Essence - Variété - Catégorie ou âge et dimensions	Nombre de plants à planter par ha
208	Peuplier Blanc du Poitou A3. 12/14	200

(b) Semis

kg de graines de pin maritime, soit kg par ha.

(c) Travaux annexes

- Débroussaillement - Fossé de drainage

(2) Ces travaux doivent porter sur une surface de 1 (35 36) ha 04 (37 38) ares

(3) La subvention vous est allouée :

(a) Pour la réalisation des semis ou plantation,

- sous la forme suivante (voir case cochée à gauche);
- ☐ en nature : il vous appartient de prendre livraison des fournitures à

dans ce but vous voudrez bien vous mettre en rapport avec M qui vous donnera toutes indications utiles sur la date de délivrance.

(39) 1 — 2 — 3

- ☒ sous forme de bon-subvention que vous trouverez ci-joint;
- ☐ ~~en espèces~~;
- pour un montant ou une valeur de 395 (40 43) F 20 (44 45) c

(b) Pour la réalisation des travaux annexes en espèces et pour un montant de 395 (46 49) F 20 (50 51) c

N.B. Vous percevrez donc en espèces un total de : 395 20

(4) La réception des travaux de reboisement et annexes sera faite d'office entre le 2 Juillet 1971 et le 2 Juillet 1972

Signature du D. D. A. :

T. S. V. P.

Arrêté de subvention pour reboisement

Chapitre 38

1970 · Location VITAL

Comme je l'avais envisagé en **1958**, lorsque les évènements tragiques de la **Petite Vauzelle** nous procurent l'agrandissement qui décide de notre implantation, des terres se libèrent.

Les agriculteurs âgés sont incités, par la subvention d'indemnité viagère de départ (**I.V.D**) à louer ou à vendre leurs terres à des jeunes s'installant dans le métier. L'exploitation **Vital** devient disponible.

C'est intéressant pour notre agrandissement, car ces surfaces sont voisines de celles que nous avons en location des frères **Prouteau**, dans le fief des **Grands Pièces**.

Le remembrement est en cours d'études, ce qui va rapidement améliorer l'aménagement de notre parcellaire.

La famille **Vital** a hérité de ce patrimoine d'une superficie de 11 hectares, dont sept de vieilles vignes peu productives.

Ce n'était pas un cadeau, ils ont beaucoup travaillé pour peu de revenu.

Pour nous l'arrachage va être immédiat, nous orientant en polyculture élevage. Eux bénéficient de la prime d'arrachage, à l'époque, plus le produit de la vente des droits de plantation.

Mme et Mr **Vital** se sont mariés à plus de quarante ans. Ils ont deux fils, qui ne veulent pas se destiner à l'agriculture. Ils sont intelligents et sérieux.

Je permets à l'ainé **André,** de s'orienter en formation professionnelle dans l'industrie laitière. Il y fera une carrière très réussie.

Le second, **Christian**, un an plus jeune sera cadre dans les services de l'équipement et y fera aussi carrière.

Les parents vont bénéficier de l'**I**ndemnité **V**iagère de **D**épart (**I.V.D**), plus le revenu de leur fermage qu'ils m'ont consenti. Cela va leur procurer une aisance financière qu'ils ne connaissaient pas en activité professionnelle.

Un rappel historique :

C'est **Edgard Pisani**, ministre de l'agriculture mandaté par le **Général De Gaulle** qui va être l'initiateur du cadre législatif de l'agriculture française d'après guerre.

Sico Mansholt œuvre pour la construction de l'Europe, **Edgard Pisani** pour l'agriculture française.

En **1962,** il fait voter la loi d'orientation agricole, qui définit le cadre législatif et juridique des structures nécessaires en production, et mise en marché.

Il soutient les thèses du président du **C**entre **N**ational des **J**eunes **A**griculteurs (**C.N.J.A) Michel Debatisse.**

Je suis à un échelon plus modeste, un militant actif de la structure régionale.

En France entre **1964** et **1984** 69000 agriculteurs ont bénéficié de l'**I.V.D**.

Entre **1945** et **1984** 18 millions d'hectares sont remembrés, avec trop d'arrachages de haies et bosquets sans remplacements.

Ce n'est que trente ans plus tard que des programmes de replantations seront établis.

Chapitre 39

La Peugeot 404 Break

Notre famille grandit, nos déplacements familiaux dans la 2 CV bien qu'aménagée en break deviennent inconfortables.

Un véhicule plus spacieux devient indispensable pour la sécurité.

Nous pensons au type Peugeot break 403 d'occasion pour ne pas trop investir.

Je fais part de notre souci au garagiste **Alcide Boireau** à **Saint-Porchaire**. Il a la réputation de bon mécanicien mais surtout très dévoué pour sa clientèle.

Nous avons déjà de bonnes relations, leurs enfants sont des camardes de l'école primaire.

C'est un beau matin ensoleillé de fin Juin. Nous sommes affairés avec le maçon à l'aménagement du silo pour vaches laitières.

Une Peugeot 404 break blanche et rutilante arrive à **La Vauzelle**.

Michelle accueille Mr **Boireau** qui est tout heureux de venir nous présenter ce véhicule luxueux.

J'avance vers eux, Mr **Boireau** à ma rencontre s'exclame : ‘'je vous ai trouvé l'occasion exceptionnelle ! Je veux que vous en profitiez ‘'. Dans son dos **Michelle** me fait signe "NON"

Notre trésorerie est au plus bas, nous lui faisons part de tous nos engagements.

Il insiste : "je veux vous faire profiter de cette occasion unique et pour 8000 Francs, c'est un cadeau".

"Je ne m'inquiète pas pour le règlement".

Nous le croyons bien sincère.

En repartant il nous rappelle : "elle est au garage à votre disposition".

La voiture dans un état quasi neuf, avec seulement 20000 kms au compteur vient des établissements ‘' **Gourgues**, pièces détachées automobiles ‘' de **Saintes**. C'est pour des raisons de gestion fiscale qu'ils vendent cette voiture personnelle, optant pour des véhicules d'entreprise.

Ma responsabilité à la caisse locale du Crédit Agricole me fait rencontrer souvent le directeur M **Perrogon**.

Je lui fais part de cette opportunité. "Vous pouvez réaliser un prêt court terme de 18 mois à 8 % pouvant être soldé à tous moments par anticipation".

Pour **Michelle,** comme pour moi, nous en reconnaissons l'utilité mais aussi la contrainte financière. Nous avons le sentiment d'un luxe déraisonnable.

Au règlement de la récolte des moissons notre trésorerie nous permet de régler un acompte de 3000 Francs (457 €).

C’est donc par un emprunt court terme de 5000 Francs, que nous nous acquittons de cet achat.

Nous solderons ce prêt au bout d’un an, augmenté des intérêts d’un montant de 400 francs (61 €).

Nous disposons maintenant de deux véhicules. L’aisance dans les services apportés à nos activités et la sécurité pour nos déplacements familiaux, nous apaise l’esprit du souci financier.

Huit ans plus tard, en **1979** avec cette voiture à moteur essence nous avons parcouru 240000 Kms. Il faut envisager de la remplacer.

Malgré sa vétusté nous allons rejoindre **Jocelyne**, en vacances pour une semaine à **Bourgoin-Jallieu** dans **l’Isère**.

Nous campons dans la campagne de **L’Isle-D’Abeau** toute proche.

Jocelyne est rémunérée pour la garde de ses futurs neveux le temps des vacances scolaires d’été.

Nous faisons une sortie journalière ensemble.



La Peugeot 404 Break (arrière)



La Peugeot 404 Break (1969)

Notre séjour touche à sa fin.

Dans une zone de marais dans les cultures de maïs je roule à faible allure, la vigilance absorbée par le panorama des coteaux surplombant la vallée.

J'aborde un carrefour sans observer le stop, je percute une voiture circulant sur l'autre voie. Peu de dommages aux véhicules, le radiateur de la 404 fuit.

Elle est remorquée au garage Peugeot de **Bourgoin-Jaillieu**.

Un mécanicien examine la voiture. Trop vétuste pour être réparée, "valeur casse", il nous faut la remplacer.

Ce grand garage a un parc de véhicules d'occasion important. Le responsable nous fait la présentation et nous recommande une 304 diesel blanche. En confiance, il nous fait part de ses soucis. Ce véhicule était le véhicule qu'utilisait son épouse, laborantine de profession.

Le couple a bénéficié récemment d'un remplacement neuf à prix réduit. (Privilège de Peugeot à son personnel). Ils ont aussi une maison en construction, la vente de cette voiture est un apport attendu pour leur trésorerie. Le prix annoncé est de 2600 francs (400 €). Nous réglons par chèque : 1000 francs.

Mr **Couillou** nous propose 2 mois pour le solde, soit 1600 francs (244 €), il n'encaissera ce second chèque que quatre mois plus tard. Il nous invite à rencontrer sa famille en vacances à **Talmont Sur Hilaire** (Sud Vendée) où ils seront trois semaines plus tard. Nous répondons à leur invitation. Un dommage qui se termine par une relation d'amitiés.



La Peugeot 304

Chapitre 40

1972 · Le remembrement

Le boum de l'expansion d'après guerre des "**trente glorieuses"** oblige à une adaptation de toutes les activités économiques.

L'agriculture est profondément concernée. Tous les pans de la profession, de la production à la consommation se transforment.

La structure foncière doit être adaptée aux moyens motorisés de l'agriculture moderne.

Sur le plan national, l'aménagement des parcellaires très morcelés est entrepris par le remembrement de la propriété foncière.

Le remembrement a pour but la constitution d'exploitations agricoles d'un seul tenant sur de plus grandes surfaces, pour faciliter l'exploitation des terres.

Culturellement le paysan est très attaché à son patrimoine, le modifier est difficilement consenti.

Le paysan a un attachement viscéral à sa terre.

Nous attendons avec impatience l'attribution du nouveau parcellaire, pour édifier les clôtures en fils barbelés pour maintenir nos bovins. Ce sera une quiétude, car les clôtures électriques sur batteries sont insuffisantes pour un maintien des animaux dans les prairies, surtout les jeunes.

C'est très stressant de craindre la sortie de bétail en divagation. Après avoir refusé par deux sollicitations d'être candidat à l'élection du conseil municipal j'accepte et suis élu.

La commission communale :

Je suis désigné à la commission communale de remembrement.

Cette instance est composée de représentants de tous les services qui sont concernés par l'administration de la ruralité du département : Services Agricoles, Génie rural, contributions, cadastre, services des eaux et forêts et de l'hydraulique.

Le maire de la commune en est le président.

Les représentants de la propriété foncière et de la profession agricole sont proposés et validés par arrêté préfectoral.

C'est le bureau d'études du géomètre **Guillon** de **La Rochelle**, qui est désigné pour la réalisation du projet de remembrement.

La commune de **Saint-Porchaire** a une superficie de 1740 hectares. Le domaine de la **Roche-Courbon**, les bois, les landes, les marais sont exclus de la zone remembrée, soit environ 540 hectares. Ce n'est que 1200 hectares qui sont dans l'emprise.

Classement des terres :

Dès 1969, le cadastre avait été révisé, pour contrôle d'identification de propriété. Le géomètre procède par secteur à une classification des terres selon leur qualité agronomique.

Le classement est établi en sous commissions, composées du maximum d'agriculteurs du secteur à classer.

Les terres sont classées en catégories de 1 à 5 : 1 pour les plus fertiles à 5 pour les zones en friches.

A chaque catégorie un nombre de points est attribué multiplié par la surface.

Les totaux obtenus selon les surfaces deviennent le critère de propriété.

Chaque propriétaire est détenteur d'un nombre de points qui lui sont attribués en surface sur le nouveau parcellaire.

Il est difficile de contester cette méthode d'évaluation, si le classement est bien fait pour une équité de valeur.

Après cette opération de reconstitution parcellaire, la surface moyenne est passée de 1 à 4 soit plus de deux hectares pour un demi hectare avant remembrement.

A chaque propriétaire est soustrait proportionnellement, les surfaces nécessaires à la voirie d'accès et aménagement du nouveau parcellaire.

Pour nous, les terres que nous cultivons sont regroupées en deux zones : à **La Vauzelle** avec une partie louée à notre voisin Mr **Cerf**, une superficie de vingt hectares, sur le secteur des **Grands Pièces** à 2 kms, trente deux hectares. Soit une superficie totale de 52 hectares en deux zones, que nous divisons en parcelles clôturées de barbelés pour leur exploitation.

Pour la remise en culture, nous avons dû éliminer les souches et pierres de quatre hectares d'arrachage de bois et haies.

Toute la famille a participé courageusement à cet important aménagement.

C'est 32 Km de barbelés qui ont été déroulés et mille piquets de clôture qui sont plantés.

Pour l'époque nous rentrons dans le début d'une expansion véritable. Notre exploitation constituée, est prospère.

Chapitre 41

1969 · Tracteur IH 523

En **1958,** nous nous lancions dans notre aventure professionnelle.

Nous étions équipés du tracteur Mac Cormick Utility de 26 CV.

En **1969,** onze ans plus tard il a beaucoup travaillé. L'agrandissement qui se précise oblige à plus de puissance et d'outils plus performants.

Toujours aux établissements **Brissonneau** de **Pont-L'Abbé-D'Arnoult,** nous optons pour le modèle **IH 523** de 52 CV de puissance, avec un moteur 3 cylindres et une cabine, en même temps, d'une charrue 4 socs pour labour en planches et d'un cultivateur sous-soleur.

C'est l'engin idéal pour travailler le sol en profondeur, sans retournement des soles de vignes, arrachées de la ferme **Vital**.

Ce travail du sol complété par des apports de trente tonnes par hectare de fumier a déclenché une réaction spectaculaire de la végétation des plantes cultivées.

Notre préoccupation première est de procéder à des analyses de sol, pour corriger judicieusement les carences relevées (phosphore et potasse), que nous rectifions par des épandages de scories de déphosphoration et chlorure de potassium.

Nous pratiquons un assolement de cinq ans (maïs, blé, prairies temporaires de Ray gras-trèfle violet, trois ans).

L'addition de ces conditions mécaniques et agronomiques, nous permet dans la décennie des années 70 de supporter cet investissement, sans trop de difficultés de gestion.



le tracteur IH 523 et sa remorque (1969)

Chapitre 42

1973 · Bâtiment génisses et silos

Notre troupeau de bovins s'accroit. Si pour les adultes laitières Normandes le logement est satisfaisant, pour les jeunes il faut construire.

Nous utilisons les deux anciens poulaillers pour le logement des veaux jusqu'à cinq mois en groupes mixtes de dix

(Mâles et femelles).

Après cinq mois les mâles destinés en conduite taurillons pour la viande ont une alimentation plus intensive (maïs ensilage, soja), pour une commercialisation à l'âge de 18-20, mois atteignant alors un poids de 800 kilogrammes.

Les femelles génisses ont une alimentation herbacée pour leur permettre de constituer du squelette, sans engraissement.

Nous avons clôturé en barbelés la forêt de chênes verts (plus de deux hectares), avec accès à deux silos couloirs en libre service.

C'est un parcours de plein air ombragé l'été pendant la saison chaude et bien abrité pour l'hivernage, ce qui convient pour les adultes taries et les jeunes femelles gestantes.

Pour les jeunes animaux après la phase lactée de trois mois, le logement n'est pas satisfaisant. Nous étudions le projet d'un abri.

Pour limiter les parcours et temps de soins d'entretien, l'emplacement propice est le terrain libre qui se situe au Nord des bâtiments en dur et du hangar vaches laitières, et au Sud du parcours "chênes Verts".

Il faut respecter le chêne vert millénaire en bordure de cet espace. Compliqué !

L'entreprise **Bégué** qui effectue les travaux connexes au remembrement travaillant à proximité, nivelle l'emplacement déterminé.

Nous avons constaté que l'aménagement en **L** orienté Sud-Est, présente des conditions de confort pour les animaux.

Je présente une esquisse à l'entreprise **"Bouquet Frères"** qui a construit les hangars vaches laitières.

L'adjonction de deux bâtiments en **L,** orientée Sud-Est d'une seule pente de toit sont nécessaires : l'un de 23X8 mètres à l'Ouest, le second de 15X8 mètres au Nord, soit 304 M^2 couverts.



Réalisation de construction en "L" à La Vauzelle

Ils m'établissent les plans nécessaires au montage du dossier de demande de permis de construire et de subventions. Ils me délimitent l'implantation des bâtiments. C'est possible… !

Dans le cadre de l'aide financière aux bâtiments d'élevage, une subvention de 30 % est aussi accordée.

Avant d'entreprendre la construction, aidé du conseiller de gestion **Michel Roche,** nous faisons une étude financière de faisabilité.

Il faut aussi adjoindre en façade les deux silos couloirs à double pente pour l'exploitation du fourrage stocké.

C’est de nouveau l’entreprise **Boisselet** qui procède aux travaux des murs et sols bétonnés des silos.

Nous étalons sur trois ans cet aménagement pour nous assurer des risques d’insuffisance de trésorerie.

Notre ami, Mr **Claude Grenon** nous a encore été pour ce chantier d’un précieux conseil.

Nous avons réalisé tous les travaux de préparation, empierrement, plate forme en murs de parpaings crépis, pour le dépôt de lisier.

Toute la famille contribue à la réalisation de cet ouvrage selon leurs temps disponible et leurs moyens.

Notre atout de réussite est la bonne santé dont nous bénéficions.

Chapitre 43

1973 · L'association d'entraide

En polyculture élevage l’entraide rend efficace, rationnel et économique les travaux agricoles de l’implantation à la récolte des cultures.

J’ai tenté sans succès, d’en convaincre mes voisins les plus proches.

Au cours des réunions d’informations, animées par le technicien agricole du groupement de vulgarisation, se découvre des besoins d’entraides réciproques.

C’est ainsi, que notre groupe s’est constitué. Il s'est maintenu plus de trente ans sur deux générations.

Nous étions distants les uns des autres de trois à quatre kilomètres.

René Michaud, son frère **Roland** à **St-Sulpice-D’Arnoult**, **Paul Boucherit** au village **des Mouniers** à **Soulignonnes**, **Jacques Louradour** à **Plassay** et moi même à **Saint-Porchaire**.

Le quart d’heure de parcours pour nous rendre sur les différentes exploitations n’est pas un handicap en tracteur.

Nous avons commencé par l’entraide, récolte de fourrages verts en ensilage.

Au cours du repas de chantier sont évoqués les besoins d’équipements qui nous font défaut, pour le travail du sol, l’implantation, l’entretien, la récolte des cultures.

Individuellement tous ces matériels sont trop coûteux et pas assez utilisés. En groupe ils deviennent rentables et nous pouvons envisager des équipements plus performants.

Nous avons des effectifs d’élevage de même importance.

Nos tracteurs sont sensiblement de même puissance.

Le matériel à acquérir devient finançable par nos trésoreries respectives.

C’est ainsi, que nous nous équipons progressivement de “crower crop“, (outil à disque pour la préparation des sols), semoir mono graines de quatre rangs pour les semis de maïs et tournesols, récolteuse double coupe pour le fourrage d’ensilage, faucheuse conditionneuse, pulvérisateur pour les traitements.

Nous pouvons renouveler ces machines rapidement avant d’atteindre les grosses réparations d’usure.

Cette association nous apporte de l’efficacité, lorsque nous nous entraidons sur nos chantiers respectifs.

Malgré l’enthousiasme du début de l’association il faut prévoir les règles convenues d’entraides, de financements, de renouvellement et de dissolution pour les cas éventuels de conflits.

Michel Roche, notre conseiller de gestion nous procure un document de statuts d'association, moins lourd que ceux de la **C.U.M.A** (**C**oopérative d'**U**tilisation de **M**atériel **A**gricole).

Nous nous en inspirons pour notre règlement.

Avant chaque type de chantier, nous nous réunissons chez chacun de nous à tour de rôle pour prévoir l'organisation, l'importance, le temps nécessaire de travaux et l'ordre de passage.

Après la réalisation du chantier nous faisons le point pendant que la mémoire est encore fraîche, réglons les factures d'entretien éventuel et prévoyons l'importance et la période du suivant.

Bien sûr, il y a quelques crises d'énervements parfois, lorsque les conditions climatiques sont plus défavorables pour l'un d'entre nous.

Malgré ces quelques inconvénients chacun reconnait que notre groupe d'entraide nous est bénéfique.

Beaucoup de groupes se sont constitués sans règles d'entraide établies, rapidement l'individualisme et l'égoïsme y ont mis fin.

Chapitre 44

1974 · La CADEC

CADEC : Coopérative Agricole Des Eleveurs Charentais.

Avant 1950, dans les fermes, les troupeaux de bovins se composent de quelques unités à plusieurs dizaines d'animaux pour les exploitations les plus importantes.

Durant la période de printemps et une partie de l'été, les fermes à proximité de Marais Côtiers ou de Vallée de rivière ont leurs animaux de croissance en pâturage permanent. Les vaches laitières et bœufs de traction sont en étable, comme tout le cheptel en saison hivernale.

Le confinement des animaux génère des maladies contagieuses : fièvre aphteuse, tuberculose, brucellose.

Après le deuxième conflit mondial, à partir des années 1950, des campagnes de prophylaxie sont entreprises pour éradiquer ces maladies, qui engendrent des pertes importantes à l'élevage et des risques de contagion aux humains.

Pour la tuberculose, lorsque par canton plus de la moitié des exploitations ont opté pour la prophylaxie volontaire, la loi sur l'élevage la rend obligatoire pour toutes.

Pour détecter les animaux atteints de tuberculose on procède par une injection individuelle dite tuberculine (bacille de Koch atténué).

Si l'animal est réagissant, il est marqué et identifié et doit être éliminé.

Tous les animaux réagissant ne sont pas forcément malades incurables et peuvent vivre longtemps, leur carcasse n'est pas impropre à la consommation.

Dans une étable qui a des animaux réagissant, tout le troupeau doit être éliminé et les locaux désinfectés avant la réintroduction de cheptel.

En **Charente-maritime**, le nord du département a plusieurs années d'avance sur le sud, avant que ne se généralise l'obligation de prophylaxie.

Cette situation permet au commerce traditionnel d'acheter à vil prix tous les animaux d'élevages contrôlés mais non identifiés ni marqués. Dans une étable, souvent que quelques animaux ont des réactions positives. Les commerçants font l'acquisition de l'ensemble du troupeau à bas prix, arguant du risque de saisies.

Beaucoup sont revendus sur les foires régionales avec une bonne marge.

C'est le commerce qui s'enrichit au détriment des éleveurs.

Des responsables de la profession s'en inquiètent et créent une filière de coopératives d'abattages.

Leur siège est installé à proximité d'abattoirs existants pour la conservation, le conditionnement et la commercialisation des carcasses.

C’est Mr **Pierre Rousseau,** éleveur à **Saint-Germain de Marencennes** canton de **Surgères** et vice président de la chambre d’agriculture qui prend la responsabilité de la création de la **C**oopérative **A**gricole **D**es **E**leveurs **C**harentais(**C.A.D.E.C**).

Il est assisté d’un conseil d’administration d’éleveurs exploitants, demeurant pour la plupart dans la moitié nord du département.

L’organisation syndicale **CDJA “C**ercle **D**es **J**eunes **A**griculteurs**“** est sollicitée pour participer à la vie des structures agricoles et rajeunir les conseils d’administration.

Les responsables de l’équipe départementale du **CDJA** se partagent les demandes, selon leur spécialité personnelle dominante. (Céréales, élevages, vignes, maraichage, mais aussi sécurité sociale, banque, coopération.)

En **1970**, nous sommes quatre “**J A**“ à rentrer au conseil d’administration de la **CADEC**, je suis l’un d’eux.

Le président **Rousseau**, la soixantaine, descendant d’une grande famille bourgeoise de propriétaires terriens est ingénieur agronome, homme cultivé très simple d’abord.

C’est un humaniste animé du devoir de servir.

Il assume des responsabilités au niveau national et européen.

L’organisation de la coopérative :

C’est dans le cadre de l’abattoir de La Rochelle que le siège de la **C.A.D.E.C** est implanté.

La coopérative est locataire des locaux nécessaires à l’activité. (Étables, abattage, frigos, salles de découpe)Les bureaux sont aménagés dans l’enceinte du site.

Les animaux à commercialiser sont annoncés par téléphone au siège. Par un estimateur ils sont visités et évalués dans une fourchette de classes de qualité.

Le classement est définitif après abattage.

La collecte est assurée par un camion bétaillère en fin de semaine, pour un abattage les Lundi et Mardi suivants.

Les prix pratiqués par la **C.A.D.E.C** sont publiés dans l’Hebdomadaire “Agriculteur Charentais“.

Ils servent de base pour tout le commerce du département.

Le règlement à l’éleveur est effectué une semaine après l’enlèvement.

L’apport total de l’élevage à la coopérative est une règle de la coopération.

Cette obligation est respectée par les éleveurs dans les périodes commerciales encombrées.

Lorsque les cours deviennent portants il y a toujours un maquignon pour surenchérir.

Il disparait si le commerce devient lourd.

Pour la coopérative, cette inconstance des apports est une difficulté pour tenir ses marchés de vente.

Chaque samedi, le bureau de la **C.A.D.E.C** fait avec les administratifs (directeur et comptable) la situation de la semaine.

Je fais partie de ce groupe.

En **1972** le président **Rousseau** se retire de ses fonctions. Le J.A qui est élu pour lui succéder est **Albert Menet** éleveur à **Echillais**.

Les frères Menet :

Au début des années 1960 le CDJA de **Charente-Maritime** se structure en cantons.

Avec **Jacques Bobe,** secrétaire administratif du cercle départemental nous allons animer dans les cantons la structuration de l'organisation. Pour le canton de **Saint-Agnant** c'est l'un des trois frères **Lucien**, qui est élu président.

André, le plus jeune des trois, a son siège d'exploitation à **Soubise**, sur la ferme de sa femme. Il a un élevage de moutons, et est distant de 5 Km de ses frères.

Les frères **Menet** se regroupent pour créer le premier **G.A.E.C** de **Charente-Maritime** (**G**roupement **A**gricole d'**E**xploitation en **C**ommun), société civile.

Après quelques années en commun, ils dissolvent le **G.A.E.C** pour se spécialiser individuellement tout en s'entraidant.

Albert, en élevage laitier de vache de race **Normande** :(troupeau créé par leurs parents).

André se spécialise dans l'élevage ovin de race **Vendéenne**.

Lucien dans la production céréalière.

Ce dernier sera élu président de la **F**édération **D**épartementale des **S**yndicats d'**E**xploitants **A**gricoles : (**F.D.S.E.A**) de **Charente-Maritime**.

Il aura rapidement des responsabilités au niveau national.

Pour les responsables conservateurs des structures agricoles départementales, ce trio dynamique bouscule et dérange. Politiquement l'ambiance devient conflictuelle. Pour le groupe dirigeant, l'objectif est de casser leur ascension.

La crise :

En 1974, la conjoncture internationale du commerce de la viande bovine rentre dans une crise profonde. La pléthore de l'offre sur le marché provoque l'effondrement des cours.

Les éleveurs de **Charente-Maritime** se ruent vers la coopérative **C.A.D.E.C**.

Le manque de maitrise de l'offre nous inquiète.

Les stocks s'accumulent.

A chaque réunion hebdomadaire du Samedi, nous faisons part de notre inquiétude à l'équipe administrative.

Ils argumentent pour nous rassurer, le directeur est un homme sérieux et intègre, par contre le comptable qui rêve de sa place nous inquiète.

Nous n’avons pas confiance dans les ratios qu’il nous présente.

Nous demandons à la Caisse Régionale du Crédit Agricole de superviser la situation financière.

Deux jours par mois un agent vient faire le point financier.

Le directeur de la coopérative en déprime, nous nous rencontrons le soir chez **Albert Menet** pour échanger ouvertement nos points de vue.

Nous contactons quelques directeurs potentiellement disponibles.

Pour la petite équipe d’administrateurs c’est une inquiétude constante.

Brusquement, la banque **C**rédit **A**gricole décide de la cessation de paiement, sans que nous soyons concertés.

Le président du conseil d’administration de la Caisse Régionale convoque les responsables du conseil d’administration de la **C.A.D.E.C**, pour une rencontre d'information au siège, à **Saintes**.

La réunion est prévue pour une durée d’une heure par le banquier.

L’argumentation que nous présentons porte l’entretien à quatre heures.

Rien n’y fait, la raison de la décision est politique.

La coopérative est en dépôt de bilan. Un bilan très négatif est présenté rapidement par la banque.

Nous avons conscience qu’il est établi pour aggraver la réalité.

Cette décision précipitera l’abandon de l’élevage en **Charente-Maritime** dans les années qui suivent.

Albert Menet est destitué de ses responsabilités.

Le règlement du passif :

Pour les administratifs de la banque, légalement, le passif annoncé est à la charge des administrateurs.

C’est la loi…

Nous prenons un contact avec les instances nationales de la coopération agricole.

Une audience nous est accordée par le président de la confédération nationale des fédérations des Caisses De **C**rédits **M**utualité, **C**oopérative **A**gricole (**C.N.C.C.A**) : **“un PAPE“**.

Le président et un administrateur de la **C.A.D.E.C** assument la rencontre, présentant notre version de la situation.

La rencontre s’est clôturée par cette déclaration : “je vous ai entendu“. “J’examine votre situation et je vous donne une réponse sous huit jours“.

La réponse fut celle-ci : 20% du montant du passif sera à la charge des administrateurs, la part sera doublée pour le président, le solde du passif sera pris en charge par la banque **C**rédit **A**gricole.

Ce qui s'est traduit pour chaque administrateur par la somme de 2200 F (335€)

Je suis convaincu du fond politique quelques jours plus tard par le contact d'une proposition émanant d'un vice président de la caisse de **C**rédit **A**gricole, également président de la chambre d'agriculture opposant farouche aux frères **Menet**.

Celui-ci, me propose la prise en charge de ma part de passif par la laiterie coopérative dont il est aussi président.

J'ai sans doute un regard suffisamment expressif face au brave homme chargé de la proposition.

De suite il me répond : "ça va, j'ai compris, je m'en doutais".

Sans doute un remord du responsable, mais aussi pour moi c'est une tentative de corruption refusée.

Pour ma famille après les turbulences de l'époque remembrement, celle de la **C.A.D.E.C** se terminant c'est un soulagement, un apaisement.

Leur réflexion première : "laisse tomber…"

Pour moi, ces expériences de responsabilités sont des éléments de formation, la découverte de la perfidie de l'homme avide de pouvoir.

Chaque individu nait et vit dans une société organisée par les humains qui l'ont précédé.

Je suis toujours animé par la pensée, que chacun se doit d'apporter dans l'impartialité sa contribution à la bonification de la société qui l'accueille en naissant. C'est peut être cela l'altruisme dans l'humanisme…

Chapitre 45

1976 · L'année de sécheresse

Depuis les années sèches de la décennie 1940, nous n'avions connu que 1959.

Le climat de l'année **1976** est marqué par une longue période sans pluie : seulement 6 mm début Mai.

Les fourrages, les céréales, le maïs sont très déficitaires.

Pour l'élevage c'est inquiétant. Les faibles stocks de la pousse de printemps sont consommés durant l'été.

Nous avons du récolter au stade floraison, quatre hectares de blé pour assurer la période de soudure d'automne, dans l'objectif de compenser l'énorme déficit de fourrages.

Notre souci est de ne pas rater l'ensemencement de nouvelles prairies et de cultures dérobées, pour remédier à l'insuffisance des stocks.

Dès la paille des moissons rentrées, tous les sols de chaume sont préparés pour être ensemencés de prairies temporaires, Ray gras, trèfle violet et colza fourrager.

Pas un espace n'est laissé libre de cultures.

Tout le maïs est ensilé, pas de récolte en grains à livrer.

Nous en achetons à d'autres agriculteurs qui jugent bon de ne pas attendre la récolte en grains tant les plantes sont peu développées. Nous récoltons : "plante entière".

C'est notre tracteur **IH 523** qui est équipé d'une récolteuse portée un rang.

Il fait toute la récolte de notre groupe d'entraide.

J'ai parcouru avec cet équipement plus de mille kilomètres de rangs de maïs.

Elle arrive …

Derniers jours d'Août une zone orageuse de sud apporte un jour de pluie abondante tant attendue, suivie de beau temps chaud, c'est le climat tropical.

Immédiatement c'est la frénésie de l'ensemencement.

Les deux tracteurs font de longues journées : L'**IH 523** pour la préparation des sols.

L'utility. Pour les semis et le roulage.

Les deux garçons, **Christian** et **Pascal** ont beaucoup contribué à la réussite de ces semis dans un temps très court pour la surface ensemencée : 32 hectares.

Nous nous sommes relayés tous les trois pendant cette période. Ce fut une belle réussite.

Après ces longs mois de sècheresse, l'automne **1976** est exceptionnel de température : pluies orageuses abondantes suivies de journées chaudes ensoleillées.

Un vrai climat tropical, la végétation est luxuriante, elle a explosé.

Conséquence :

Contrairement à l'année **1973** où la récolte de maïs abondante avait été une assurance de trésorerie, en **1976** elle est en stocks.

La compensation à propos nous arrive par la production du troupeau laitier en augmentation d'effectifs.

L'abondance de la pousse de l'herbe et le complément nécessaire par les stocks, génère un maximum de volume et de qualité, du lait produit.

Cette situation est un peu inespérée et rassurante pour notre trésorerie. En plus, des prêts sècheresse sur trois ans à 3% sont accordés sur dossier de sinistres, (financés par un **I**mpôt **N**ational **S**ècheresse) **I.N.S**.

Nous en profitons pour solder des encours plus coûteux. Nos craintes s'estompent. L'exploitation marche bien.

Les semis d'automne en céréales se font dans de bonnes conditions, une assurance d'avenir …

Explosion de l'irrigation :

Au début de la décennie **1970**, la culture du maïs est très intéressante.

Des exploitations se spécialisent en monoculture, les conséquences de la sècheresse de l'année **1976** déclenchent un emballement de l'irrigation, sans évaluation de l'eau disponible dans la région **Poitou-Charentes**.

La technique n'est pas maitrisée économiquement.

Dans les années qui suivent la profession prend conscience d'une nécessaire diminution des surfaces cultivées en maïs.

La technicité de l'irrigation, est nécessaire pour la plante, en fonction de ses besoins en réserves d'eau disponible. Une étude est donc réalisée, dans l'objectif d'élaborer une pratique économiquement adaptée.

"**La guerre de l'eau est déclarée**"…

Chapitre 46

1977 · Tracteur IH 533



Le tracteur International Harvester 533 (1977)

En **1977**, notre cheptel s'est accru et atteint maintenant un effectif optimum, compte tenu du système et de la superficie des terres exploitées.

L'élevage compte une bonne centaine de bovins Normands, de tous âges (40 mères adultes, génisses, taurillons et jeunes).

Le volume de fumier et de lisier à manutentionner devient important.

Le tracteur **UTILITY** acquis en **1958**, équipé d'une fourche avant à un bras atteint 26000 heures de travail. C'est beaucoup…

Il a énormément travaillé au moment de la remise en cultures des quatre hectares d'arrachage de soles de bois et de haies des terres que nous exploitons après le remembrement.

Il nous faut le remplacer. Nous restons fidèles aux établissements **Brissonneau** de **Pont-L'Abbé**.

Notre choix se fixe sur le modèle **IH533.**

Il est monté sur des grandes roues à l'arrière, sans cabine pour accéder sous les appentis de toit de faible hauteur pour le raclage au rabot de nettoyage des surfaces bétonnées.

Il est équipé à l'avant d'une fourche et pelle amovibles suivant les besoins d'utilisation, pour les chargements et enlèvements.

Le financement :

Le vieil utility **UTILITY** est repris pour une valeur appréciable, je ne peux renseigner du montant aujourd'hui. Il va terminer sa carrière à tracter les remorques des ostréiculteurs. Ces derniers s'équipent de vieux tracteurs à bas prix car le sel de mer endommage rapidement le matériel. Belle fin de vie à la mer pour un vieillard.

Nos premiers emprunts sont remboursés. Notre charge d'encours est maintenant bien supportée.

Pour un étalement du remboursement nous contractons un emprunt de soixante dix pour cent du prix qu'aujourd'hui je ne puis rappeler avec précision. (Archives détruites).

Le taux est de cinq pour cent à l'époque pour une durée de cinq ans.

Nous pouvons considérer que notre activité professionnelle a atteint maintenant son stade de croisière.

Il nous a fallu vingt ans pour y parvenir.

Chapitre 47

1979 · La sole du chemin rural

Nous sommes en Mai **1979**, un beau Dimanche de printemps, calme très ensoleillé.

Une légère brise marine d'ouest apporte une agréable fraicheur. C'est très calme à **la Vauzelle**.

Une voiture s'avance lentement et stationne à l'ombre du tilleul.

Trois personnes en descendent, deux dames et un homme. Ils observent les lieux.

Je m'avance vers eux. Nous sommes habitués de renseigner à **la Vauzelle** des visiteurs du site de la **Roche-Courbon** à qui nous indiquons la bonne voie, pour de **Saint-Porchaire** se rendre au château. Je les salue.

"C'est agréable chez vous" me répond le monsieur me saluant à son tour.

Il se présente. Je suis le conservateur du cadastre de **Saintes**.

Tout de suite je connais les raisons de sa recherche.

Je vais droit au motif de ma visite : "mon cadastre est faux"

Comment se fait il que vous ayez pu faire une construction traversée par un chemin rural ?

J'ai obtenu un permis de construire en conformité je lui réponds.

Mais encore …

J'ai déposé mon dossier avant le dépôt au cadastre de la remise du rapport préalable au remembrement

"J'ai compris", me répond d'emblée mon visiteur.

Depuis quand, un chemin rural conduit de la mairie de **Saint-Porchaire** au château de La **Roche-Courbon** en traversant **La Vauzelle** ? Est-il situé dans l'espace séparant les habitations des bâtiments d'exploitation ?

Le géomètre chargé de la révision du cadastre me demande où se situe ce passage :

- "mon document n'est pas lisible".

-"Peut-être entre les corps de bâtiments je lui suggère".

-"Je vous le place à l'extrémité Ouest des bâtiments d'exploitation ».

Lorsque nous avons avec **Jacques Bouquet,** fait le dossier et le plan du bâtiment vaches laitières, la transcription de la révision n'était pas encore effectuée aux services du cadastre. Voila la raison.

Notre conversation continue.

-"Ce chemin rural sert-il ? me demande mon visiteur".

-"Peut-être autrefois, aujourd'hui non". Dans la partie boisée il disparait dans la végétation.

-“Eh bien, voyez avec la commune, faites en la demande de déclassement et l’acquisition, alors mon cadastre sera juste, rajoute t’il en souriant“.

En 1974, par mésentente avec **Pierre Miot** le maire, j’ai démissionné du conseil municipal. La rancune de ce haut fonctionnaire persiste.

Malgré cela je fais une demande d’acquisition de la sole du chemin rural.

A mon étonnement, je lui en suis gré, il soumet ma demande au conseil municipal.

Les formalités d’usage s’enclenchent. J’accepte la proposition du prix de deux francs le mètre carré. C’est le prix d’une terre de première catégorie et non d’une sole de bois.

Il ne faut pas contester pour obtenir la quiétude que nous apporte la suppression de ce passage.

L’enquête commodo incommodo se tient sans objection.

Le chemin présente une sole de 480 mètres de longueur et 5 mètres de largeur soit une superficie de 2880 mètres carrés à deux francs l’unité ce qui représente la somme de 4820 francs plus les frais d’acquisition donc au total 6620 francs(1009 €).A l’époque c’est le prix d’une bonne vache adulte.

Cette acquisition rend à **La Vauzelle** son intégrité territoriale.

L’acte d’acquisition est signé le **2 Février 1981**.

La suppression de ce chemin rural est arrivée opportunément. L’évolution des loisirs, des chemins de randonnées, qui se pratique dans les années qui suivent, aurait rendu impossible l’activité élevage, telle qu’elle est organisée à **la Vauzelle.**

DÉPARTEMENT
de la CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de SAINTES

Canton de SAINT-PORCHAIRE

Téléphone (46) 94.60.21

MAIRIE de SAINT-PORCHAIRE

Code Postal 17250

Le 16 août 1979

Le Maire de Saint-Porchaire

à Monsieur Joulin
La Vauzelle

SAINT-PORCHAIRE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été décidé, au cours de la dernière réunion du Conseil Municipal, de vous vendre la partie du chemin rural non entretenu, qui traverse votre propriété, au prix de 2 F le m2.

La cession envisagée commencera à la parcelle N° AH 216 et se terminera à la propriété de La Roche-Courbon.

Le-dit chemin traverse les parcelles cadastrées AH 59-216-217/58- 215-218-56-64-54 dont vous êtes propriétaire.

Vous voudrez bien entreprendre les formalités nécessaires à cette acquisition.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P. MIOT

Courrier — mairie de Saint-Porchaire

DÉPARTEMENT
de la CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de SAINTES

Canton de SAINT-PORCHAIRE

Téléphone (46) 94.60.21

MAIRIE de SAINT-PORCHAIRE

Code Postal 17250

Le 18 avril 1980

Le Maire de Saint-Porchaire

à Monsieur Francis JOULIN
LA VAUZELLE

17250 SAINT PORCHAIRE

OBJET : vente d'un chemin

Monsieur,

Avant d'entreprendre la procédure administrative pour le déclassement du chemin rural dont nous vous avons proposé la vente à raison de 2 F. le m2, j'ai l'honneur de vous demander votre accord écrit tant sur la question de principe que sur le prix proposé.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE MAIRE
P.O. L'ADJOINT DELEGUE

Courrier administratif (acquisition de la sole, 1979)

St Forchaire le 23 Avril 1979

Joulin Francis
La Vauzelle
SAINT-FORCHAIRE

à

Monsieur Le Maire
de SAINT-FORCHAIRE

objet: acquisition d'un chemin rural

Monsieur Le Maire,

En réponse à votre lettre du 18 Avril dernier j'ai l'honneur de vous informer que malgré une évaluation tout à fait déraisonnable pour la nature du terrain concerné j'accepte d'acquérir le chemin rural non entretenu qui traverse ma propriété pour le prix de 2F le mètre carré conformément à la description cadastrale faite dans votre lettre du 16 Août 1979.

Espérant voir se régler cette affaire dans les meilleurs délais Veuillez agréer Monsieur Le Maire l'expression de mes sentiments les meilleurs

Lettre manuscrite

CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA CHARENTE-MARITIME

DECRET DU 20 JUILLET 1964

ART. 13. — Il est interdit aux notaires, soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées, soit directement, soit indirectement :

5° De recevoir ou conserver des fonds à charge d'en servir l'intérêt ;

6° De se constituer garants ou cautions, à quelque titre que ce soit, des prêts à la négociation desquels ils auraient participé, comme aussi de ceux dont les actes seraient dressés par eux ou avec leur participation ;

.....

8° De consentir avec leurs deniers personnels des prêts qui ne seraient pas constatés par acte authentique ;

9° De contracter pour leur propre compte aucun emprunt par souscription de billet sous seing privé.

ART. 14. — Il est également interdit aux notaires :

.....

3° De recevoir ou conserver aucune somme en vue de son placement par prêt, si celui-ci ne doit pas être constaté par acte authentique ;

4° De négocier, de rédiger, de faire signer des billets ou reconnaissances sous seings privés et de s'immiscer de quelque manière que ce soit dans la négociation, l'établissement ou la prorogation de tels billets ou reconnaissances.

GARANTIE DE DEPOTS
(Voir au dos)

NOTA. — Les reçus ne concernant pas les frais d'actes, lorsqu'ils sont donnés seulement pour ordre, ne font qu'une seule et même chose avec la quittance.

N° 16153 T

6620 00

ETUDE DE Me Me BITEAU, Notaire
Saint-Porchaire

notaire à

REÇU de M. Jz Jardin Francis

demeurant à la Vangelle St Porchaire

Six mille six cent vingt francs

pour Prix de Vente fonds Cne de St Porchaire 4820 00
Et frais Accts 1800 00
6620 00

CHÈQUE N° 2650099

sur CA

VIREMENT { au C.C.P. de l'Etude / N° / à la Caisse Crédit Agricole

du C. C. P. N°

en date du 2.9.81

Fait à St Porchaire

le 2 Février 1981

Chapitre 48

1979 · En croisière professionnelle

L'habitation de **la Vauzelle** après avoir connu des décennies d'animation intense devient un havre de calme. Nous n'y sommes plus que les parents.

Plus de retours de classes journaliers. Tous nos enfants sont dispersés pour leurs études, très diverses selon les orientations choisies. Tous les soirs avant de nous endormir nous les visitons par la pensée.

Malgré les contraintes de la ferme, nous nous faisons l'obligation d'une rencontre sur leurs lieux d'études pendant l'année scolaire, si possible tous les deux : **"papa et maman"**.

Christian à la **Roche-sur-Yon**, en formation BTS productions animales. (**B.T.S** : **B**revet de **T**echnicien **S**upérieur)

Marie-Claude à **Rouen**, en formation BTS Comptabilité Gestion de l'entreprise.

Pascal à **Champs Sur Marne** et **Villeparisis**, en formation BTS Physicien Chimiste.

Jocelyne à **Paris V^{ème}**, BT comptabilité gestion, école de danse **Annie Fratellini** et **Pierre Etex**.

Brigitte à **Nice, BT** tourisme, école Hôtelière et de tourisme.

Laurent à **Surgères**, école de laiteries BPA (Brevet Professionnel Agricole).

Dominique à la **Braconne**, Formation CAP Conducteur Routier (CAP : Certificat Aptitude Professionnelle).

Seuls les jumeaux, **Laurent** et **Dominique** reviennent le week-end s'ils ne sont pas en stage.

Permettre à nos enfants d'atteindre une formation de base sérieuse selon leurs capacités est notre objectif majeur. Nous nous devons d'en assurer les moyens matériels.

En **1981** nous pouvons prétendre avoir atteint cet objectif.

Nos enfants rentrent dans la vie active.

Jocelyne plus tardivement, tout en assistant **Christian** son mari expert forestier, poursuivra pendant deux ans des études universitaires à **Nancy**, et deviendra professeur d'histoire géographie.

En quatre années tous nos enfants sont entrés dans la vie active.

Nous pouvons considérer que nous avons atteint notre première mission de parents.

Nous avons toujours assumé avec beaucoup de tensions, cet objectif.

Nous avons constitué un outil professionnel lourd de charges financières.

Malgré cette difficulté il nous a permis d'accompagner la formation de nos enfants.

Nous faisons tout notre possible pour les recevoir souvent, ou aller leur rendre visite. **Michelle** est toujours “**Maman Inquiète**“.

Nous atteignons bientôt la cinquantaine, maintenant notre objectif premier est atteint.

Nous allons nous satisfaire des revenus de l’exploitation avec moins d’anxiété.

Des encours professionnels sont toujours à honorer.

Si des difficultés financières surviennent, la valeur de l’effectif jeune du troupeau de bovins couvre toutes les charges de prêts.

Le troupeau adulte laitier nous permet de continuer tout en assurant son renouvellement.

Nous allons laisser voguer le navire…Bien sûr sans lâcher le gouvernail.

Chapitre 49

1979 · Christian à l'UPRA Normande

En **1979**, **Christian** passionné par la race bovine **Normande** qu'il affectionne, postule auprès de L'**U.P.R.A** pour un emploi. **U.P.R.A** : (**U**nion **P**our La **P**romotion de la **R**ace).

Il est accepté pour la fonction d'inspecteur **U.P.R.A**.

Cette fonction technique consiste à visiter les élevages pour le pointage de la morphologie des femelles à seule fin de corriger les imperfections de leur squelette, par des accouplements raisonnés avec des taureaux améliorateurs. Il commence cette activité en début **1979.** Pour ces déplacements il est doté d'une **Renault 4L**.



La 4L de Christian.

Il demeure à **La Vauzelle** quand il n'est pas en visite d'élevages. C'est aussi le moment de la rencontre de la compagne de sa vie. **Patricia Charpentier.**

Les familles **Charpentier** comme **Joulin** sont ancrés à **Saint-Porchaire** depuis plusieurs générations. Madame **Charpentier Laure** elle, est descendante d'immigrés italiens, fuyants dans les années **1930** la dictature **Mussolini**.

Plusieurs membres de cette famille sont employés au domaine de la **Roche-Courbon**.

Pierre le père et **Laure** la mère ont construit leur maison à **la Croix** route du château.

Patricia effectue des études à l'université de **Poitiers**.

De leur union le **02 Mars 1981** nait un fils prénommé **David.**

Ils s'installent en location au village des **Bobris** commune des **Essarts**, à trois kilomètres de **Saint-Porchaire**.

A cette époque, en élevage bovin la tendance est à la spécialisation : ou lait ou viande.

La race Normande, de type mixte est supplantée, même dans le berceau Normand par la race Frisonne pie noire produisant plus de volume.

La race "**Frisonne pie noire"** influence le choix des éleveurs, bien que la matière utile de son lait soit moindre. (Matière azotée, matière grasse).

De plus, les responsables éleveurs de la race **Normande** restent figés dans des méthodes empiriques en recherche d'amélioration génétique.



Une belle Normande "Viennoise"

Les élevages sont disséminés dans le grand Ouest de la France.

Bien que centré dans le **Poitou-Charentes, Christian** peut se déplacer de la **Belgique** aux **Pyrénées** suivant les manifestations de promotion de la race.

Dans sa première année à l'**U.P.R.A** il est victime d'un accident en traversant la ville d'**Alençon**. Un camion de chantier n'a pas respecté un stop. Il est hospitalisé avec seulement des contusions. La voiture est à remplacer.

Le directeur de l'**U.P.R.A,** Mr **Darch** par téléphone, nous informe de l'accident en nous rassurant : "plus de peur que de mal". Nous avons immédiatement fait un aller retour à **Alençon,** pour nous rassurer et le réconforter.

Au cour de l'année **1982**, **Christian** nous fait par de sa lassitude des déplacements :

"J'en ai marre de la bagnole". J'aimerais devenir éleveur à **la Vauzelle**. Nous ne nous y attendions pas.

Chapitre 50

1980 · Le retour de Christian

Quelques temps de réflexions… Nous voilà dans une relance de l'exploitation.

Tout en continuant son activité à l'**U.P.R.A**, **Christian** entreprend l'étude "Installation Jeunes Agriculteurs"

A ce moment, Mr **Badois** qui a la direction de la société civile du domaine de la **Roche-Courbon,** souhaite transmettre en location la branche agriculture.

Il nous en fait la proposition. La forme de sa proposition de location est juridiquement illégale, en regard du statut du fermage.

Nous nous informons auprès de **l'U.D.O.P.A,** (**O**rganisation **d**épartementale d'**O**rganismes **P**rofessionnels **A**gricoles) organisme privé d'information en agriculture structuré au niveau régional et national.

L'U.D.O.P.A a son siège à la chambre d'agriculture de **Saintes**.

Compte tenu de la notoriété du propriétaire de la **Roche-Courbon**, Mr **Ducept,** le directeur transmet le dossier à la structure régionale de **Bordeaux** pour avis juridique.

La réponse est un refus à l'installation d'un jeune agriculteur dans une convention de "location précaire".

Les risques éventuels :

En effet, **Christian** serait en situation d'actionnaire minoritaire dans le concept de la société civile. Le conseil d'administration ayant la possibilité de décider de la rupture du contrat à sa convenance en fin de toute année agricole.

Pour notre système d'exploitation : agriculture élevage, si nous atteignons le stade optimum une rupture brutale sera lourde de conséquences pour l'effectif du troupeau.

Le fond de roulement nécessaire, va obliger à un endettement pour en assurer la trésorerie, qui va être restreinte. Du fait de l'accroissement du cheptel, la capitalisation devient une obligation.

La convention proposée étant illégale pour la location de terres agricoles, une rupture de contrat de la part du propriétaire ne peut que conduire à une procédure. Situation majeure que nous n'acceptons pas de risquer.

Ce que Mr **Badois** pour la partie élevage caprin de l'exploitation connaitra quelques années plus tard, lorsqu'il veut mettre un terme à cette activité. L'éleveur fait valoir sa situation de fermier et conteste le congé. Une procédure jusqu'en appel donne raison à l'éleveur.

Nous renonçons à cette solution d'installation.

Projet d'installation :

Le projet "**Roche-Courbon"** abandonné, il faut sur notre structure monter le dossier installation. Pour avoir la superficie exigée 22 hectares cinquante, **Christian** prend en fermage les terres **Prouteau** et **Vital**.

Nous complétons(les parents) pour obtenir la surface requise pour la validité du dossier.

L'exploitation prend la dénomination de : "**G.A.E.C JOULIN père et fils"**. (**G.A.E.C** : **G**roupement **A**gricole d'**E**xploitation en **C**ommun).

Sur la structure existante des moyens d'intensification sont possibles par :

Augmentation du troupeau adulte vache laitières. Conséquences sur la trésorerie : capitalisation cheptel.

Travaux d'aménagement à effectuer : - Doublement de la capacité salle de traite
- Agencement laiterie.
- Allongement du bâtiment vaches laitières et parcours.
- Augmentation de la capacité de stockage en silo couloir de fourrages verts.

Les aides financières accordées à **Christian** pour son installation, nous permettent d'en assurer le financement puisque nous réalisons par nous-mêmes, la plupart des travaux d'aménagement.

Maintenant un impératif en gestion. L'inflation monétaire galopante est en état de régression drastique. Il faut absolument assurer le fond de roulement, limiter les emprunts, l'inflation n'efface plus les intérêts.

Nous sommes donc maintenant à trois unités de travailleurs (**U.T.H**) terme de gestion.

Michelle, se consacre surtout aux soins des jeunes animaux.



Michelle se consacre surtout aux soins des jeunes animaux.



Lionel Bocquier,en stage, automne

Chapitre 51

1981 · Une maison pour Christian

Nous pensons à terme à notre succession. Logiquement, **Christian** et sa famille venant s'installer dans l'habitation de **la Vauzelle**.

Nous ne voulons pas renouveler les inconvénients de la cohabitation générationnelle familiale précédente.

En Juin **1984** chez **Christian**, nait un second garçon prénommé **Yvan**.

Christian et **Patricia** souhaite au plus vite mettre un terme aux charges de location d'habitat. **Patricia** découvre au village des **Mégrières** la maison libre de **Mr Grégoire**, elle lui plait. Située à deux kilomètres de **La Vauzelle**, en amont **Sud** de la même vallée conduisant à celle de **Bruant**.

Ils en font l'acquisition. Ils devront beaucoup négocier pour le financement. Les intérêts pour l'habitat sont très élevés à cette époque, dépassant allègrement les douze pour cent.

C'est à la banque Crédit foncier qu'ils obtiennent un financement acceptable.

Pour le jeune ménage c'est une situation financière précaire, mais la charge locative disparait.

Les frais de remboursements sont dans la pierre. A terme, c'est un enrichissement pour la famille.



Le 12 Mai 1996 aux Mégrières. Anniversaire de Christian "40 ans"

Chapitre 52

1982-1984 · Rénovation des toitures

A **La Vauzelle,** les toitures de l'ensemble des immeubles en dur datent de plus d'un siècle sans entretien. Beaucoup de fuites endommagent les charpentes. Cela représente 800 mètres carrés à restaurer.

Ernest Boucherit, exploitait un four à tuiles à **Saint-Jean-D'Angle** en bordure argileuse de la zone de marais. Les tuiles produites sont du modèle ''tiges de bottes'' très utilisées en **Charentes**.

En un siècle, seulement des remaniements partiels de couverture ont été le seul entretien effectué. Les tuiles de remplacement utilisées sont celles qui ont un défaut à la cuisson bien que de qualité.Il en reste un stock d'environ un millier à **La Vauzelle**.

Il faut en prévoir beaucoup plus.

Mme **Duran** de **la Vallée** est la veuve de **Gabriel**, qui m'a introduit au cercle des Jeunes Agriculteurs : famille évoquée précédemment.

Elle me propose un lot de tuiles stockées par son mari. Plutôt que l'achat de neuves et pour lui rendre service je prends son stock, plus de trois milles pour trois milliers de francs.

Nous en avons le sentiment d'une bonne action très judicieuse. La tuile **"Romane Canal",** plus stable n'est pas encore utilisée.

Sur les toitures à rénover les tuiles "tiges de botte" sont posées sur des lattis, calées par des morceaux de tuiles cassées pour ne pas glisser dans la pente de toit.

Cela présente un défaut, car avec le temps le calage s'écarte et les tuiles glissent et provoquent des fuites qui pourrissent la charpente.

On remédie à ce défaut en posant les tuiles du courant d'écoulement entre des liteaux à écartement de 10 cm pour les bloquer et en limiter le déplacement.

Pour ce dispositif, nous optons pour des liteaux de sapin blanc de Norvège de 27X100 mm.

Pour l'approvisionnement des bois nécessaires, lattes d'orme, et liteaux, nous sommes conseillés par les frères **Grenon**, entreprise à **L'Houmée de La vallée**.

Ils nous proposent des liteaux en lots d'expédition, qui sont débarqués au port de **Tonnay-Charente** au prix de gros.

C'est une bonne affaire. Un lot de sapin représente 1260 mètres de liteaux.

En même temps que la réfection des toitures, nous programmons la consolidation du mur Nord de la remise habitation et du mur écroulé du four.

Nous stabilisons le toit du four par une dalle de béton recouverte de tuiles.

C'est l'entreprise **Jacky Boisselet** qui réalise les travaux de toiture et maçonnerie.

L'ensemble des matériaux et main-d'œuvre de ce programme de rénovation s'élève à 40118 Francs, soit 5660 €.

Nous l'entreprenons sur trois années en auto financement.

Nous assurons toute la préparation des travaux : trie, déblaiement des tuiles et bois défectueux, remplacement des chevrons et lattes, traitement de la charpente au xylophène (insecticide), assistance pour la pose des liteaux. Nous sommes les manœuvres des maçons.

En plus du travail de la ferme c'est beaucoup d'heures supplémentaires qui furent nécessaires, dans les périodes de ces trois années de restauration de toitures. Aujourd'hui pour une bonne étanchéité c'est à revoir.

Je regrette beaucoup qu'à l'époque de ce chantier, nous n'ayons pu disposer de tuiles "**Romane Canal**", cela éviterait une charge de rénovation qui devient nécessaire maintenant.



Rénovation des toitures (1982-1984)



Réfection des toitures

Chapitre 53

1983 · Printemps pourri

Le déficit de pluviométrie de **1982** est la cause d'une faible production des prairies temporaires de troisième année. Nous pratiquons un assolement de cinq ans.

Première année, culture de maïs avec forte fertilisation organique en fumier, 40 tonnes par hectares. Deuxième année, céréales à paille. Les trois années suivantes, prairies de ray gras hybrides, trèfles violet.

Cette association fourragère apporte aux animaux une ration de base équilibrée, exploitée en ensilage pour la première coupe de printemps puis en foin pour les suivantes.

Ce système marche très bien avec une pluviométrie suffisante. La production des surfaces fourragères en troisième année s'amoindrit, il faut y remédier. Nous raccourcissons l'assolement d'un an.

A l'automne **1982**, donc plus de surfaces sont ensemencées en prairies. Le climat de l'hiver et le début du printemps sont très favorables à la végétation.

Au début du mois de Mars nous devons rentrer et alimenter le bétail comme en hiver et pendant la période sèche de l'été. Les pluies deviennent abondantes et persistantes.

Toutes les génisses sont ramenées dans le parcours bois de chênes verts et alimentées journellement comme tout le troupeau. Pour sa première campagne **Christian** est démoralisé.

Il faut réagir, de beaux jours reviendront. Nous faisons l'acquisition d'une récolteuse chargeuse de fourrage vert. C'est sur la parcelle plus portante dite de **"La Chaumasse"**, ensemencée en **"Brôme"**qui seule peut être exploitée, que nous récoltons le fourrage vert.

Cette période très pluvieuse dure deux mois. Nous récoltons en Juin dans les parcelles moins portantes deux pousses de végétation en même temps.

La deuxième de bonne qualité mélangée à la première altérée donne un fourrage volumineux mais de valeur nutritionnelle médiocre. Que ce soit conditionné en ensilage ou en foin.

Le climat commande dans le métier d'agriculteur. Savoir réagir rapidement et prendre les dispositions pour remédier aux aléas climatiques fait la différence. La clairvoyance, la ténacité, la passion, sont déterminantes pour la réussite. Savoir voir et appréhender en est la maxime.



Affouragement des génisses. (printemps 1983)

Chapitre 54

1984 · Remplacement du tracteur

Le tracteur **IH 523** a beaucoup travaillé. Il faudra envisager son remplacement. Il est encore en bon état pour nos besoins de services. Pour un bon équilibre financier, il nous faut projeter cet équipement à au moins deux campagnes.

Nous en sommes là de nos projets. **Christian** est très réticent pour les investissements, car la charge de remboursement de leur maison est très contraignante. Sur ce sujet il a un allié : sa maman qui a toujours géré avec des soucis de trésorerie.

Nous sommes maintenant dans une conjoncture financière différente des décennies soixantes. L'inflation ne gomme plus les frais financiers.

L'époque de prise de risques n'est plus d'actualité. Nous en sommes à ce stade de réflexions, lorsque **Guy Brissonneau**, le commercial des établissement **I.H** vient nous faire une proposition pour le remplacement du tracteur **IH 523**.

Nous lui faisons remarquer que ce nouvel investissement est à différer. Dans les conventions entre **I.H** et ses sucursales, les prix d'acquisition des matériels dépendent de l'importance de la tranche de commande.

C'est pour avoir la trésorerie nécessaire, que le concessionnaire se débarrasse de stocks invendus du lot précédent à prix coutant, pour maintenir son niveau de contingent commercial.

Il nous propose : "livraison immédiate du modèle **745 XL** à 30% de rabais ", par rapport au prix catalogue :(sa marge).



Nouveau tracteur 745 XL (1984)

Nous faisons un emprunt achat de matériel sur deux ans pour le financement, il prend en charge les frais financiers à 7%(ce qui sera respecté). Ce sont des conditions exceptionnelles. Nous sommes dubitatifs…

A ce moment, une panne sur le vieux tracteur **IH 523** (toujours imprévu) nous décide.

Nous envisagions un modèle avec **“pont avant“** ce que celui-ci n’a pas.

Malgré cela, le **745 XL** est un bon modèle qui fera un long service sur l’exploitation.

Nous avons maintenant deux tracteurs plus puissants en état neuf, avec le **IH 533** qui a remplacé **“L’utility“** de nos débuts d’équipement motorisé. Le tracteur **IH 523** comme **l’utility** finira sa carrière au bord de la mer chez les ostréiculteurs.

Chapitre 55

1985 · L'hiver rigoureux

Cette année les rencontres familiales des fêtes de Noël et du nouvel an se passent selon le dicton “aux tisons“. Décembre se termine par un temps pluvieux et froid.

Pour les animaux la vigilance est de rigueur. Surtout pour les jeunes qui sont en nombre, plus de trente, âgés d’une semaine à trois mois. En effet, les vélages que nous regroupons en automne n’ont pas subit de pertes, lors de cette campagne.

C’est **Michelle** qui assume de près les soins aux jeunes veaux. Elle est très vigilante et surtout a un œil clairvoyant pour déceler les moindres affections.A nous trois, avec **Christian** nous maitrisons bien la situation des soins que demande le troupeau.

Mais cela va changer. Un heureux évènement chez **Pascal**, qui depuis son mariage demeure dans le neuvième arrondissement à **Paris**. C’est la naissance de **Vincent** le premier jour de l’année nouvelle.

Michelle se fait un devoir d’apporter quelques jours son aide aux naissances des petits enfants. Elle est toujours bienvenue. Le froid s’intensifie. C’est le gel constant et les routes sont verglacées.

Brigitte est venue pour les fêtes. Elle part reprendre son emploi d’hôtesse dans un site d’hôtellerie internationale à **Paris**. Sur une chaussée verglacée, par un temps de neige je les conduis à la gare de **Saintes**.

Peu de circulation, les conditions sont difficiles, nous arrivons juste à temps pour le départ du train. Malgré le froid, nous avons eu “**chaud**“. Maintenant, nous ne sommes plus que deux avec **Christian**.

C’est un cheptel de plus de cent animaux que nous avons à entretenir : Alimentation, traite, confort habitat, plus contraignant avec le gel qui s’intensifie.

L’abreuvement est fourni par l’eau du puits, moins froide que celle de l’adduction.

Nos canalisations sont en partie enterrées. Il faut éviter le gel des parties aériennes, canalisations et abreuvoirs que nous vidangeons le soir et remettons en eau le matin, le plus tôt possible.

La machine à traire est aussi une préoccupation. Nous devons chauffer la salle de traite avec un radiateur électrique.

Les moteurs des tanks à lait pendant leur fonctionnement de refroidissement élèvent la température mais insuffisament pour tenir hors gel jusqu’à la reprise du matin.

Nous devons intervenir tôt, dès six heures le lendemain pour éviter le gel, qui au fur et à mesure que les jours passent s’intensifie et pénètre.

Nous connaissons aussi des soucis de démarrage des tracteurs que nous devons utiliser, assez rarement tout de même, du fait de notre organisation de stockage des fourrages. (ensilage en libre service et foin à proximité des rateliers).

Christian fait preuve de beaucoups de courage. Leur famille compte maintenant deux garçons : **David** qui aura bientôt quatre ans et **Yvan** qui n'a que six mois.

Leur habitation n'a pas encore tout le confort souhaité aménagé, mais Patricia assume courageusement. Durant la période de gel, la 4L ne lâche pas **Christian** pour ses déplacements de son habitation des **Maigrières** à la ferme de **La Vauzelle** (2 KM).

Le gel s'intensifie, nous devons calfeutrer l'équipement de la cabane du puits. Nous laissons couler la nuit le robinet le plus éloigné, pour que l'eau dans les canalisations ne gèle pas.

Nous avons protégé d'un mur de bottes de paille la partie ouverte des anciens poulaillers où sont logés les vingt veaux les plus jeunes. Les services d'entretien des machines à traire sont débordés pour intervenir sur les installations bloquées par le gel. Nous ne connaitrons pas ce souci.

Les camions de la laiterie ont aussi des difficultés pour leurs tournées de ramassage.

Bien que nous ayons une contenance de trois jours de production, nous devons recourir une seule fois à tous nos moyens de contenance disponibles pour ne pas perdre de lait.

Le refroidissement pour la conservation n'étant pas un souci par des températures négatives. La période de gel dure 22 jours, la température descend jusqu'à – 18° C.

Fin Janvier, un fort courant Atlantique provoque le dégel. Ce sont plusieurs jours de difficultés, d'abord c'est de la neige qui tombe, puis au fur et à mesure du réchauffement c'est la pluie. Sur les sols qui se réchauffent les déplacement sont difficiles

Malgré les barriéres de dégel limitant la circulation, les chaussées des routes sont craquelées. Dans les terres c'est le bourbier.

La neige tombée au début de la période de gel a, selon l'épaisseur de la couche plus ou moins protégé les cultures ensemencées à l'automne. Il faut attendre le printemps pour évaluer les dégâts.

Nous sommes maintenant plus à l'aise pour les soins aux animaux. Les organismes humains et animaux se sont affaiblis à lutter contre le froid. Il faut surveiller avec vigilance les risques d'infections pulmonaires, très fréquents au moment du radoucissement.

Notre satisfaction : tout le cheptel sort de cette période pénible sans maladie.

Christian est marqué par ces deux semaines de tension. Maintenant de nouveau nous allons être à trois. **Michelle** revient comme le redoux de sa cure de "pouponnage".

Son œil de lynx est pour nous un réconfort apaisant pour le suivi de la santé des jeunes animaux. Pas de préjudice dans les canalisations, ni de moteurs endommagés.

Dès que la température remonte, la production laitière retrouve son niveau.

Nous sommes fatigués mais satisfaits.

Chapitre 56

1987-1989 · Rocade de Saint-Porchaire

Depuis longtemps, par période, le contournement de l'agglomération de **Saint-Porchaire** est évoqué. L'intensification du trafic routier sur la **RN 137** rend la vie difficile dans la traversée du bourg, surtout par l'importance de la circulation des poids lourds.

Les accidents sont fréquents, parfois mortels. Peut être, en l'année **1970**, j'ai une rencontre avec Mr **Pelette** spécialiste en élevage, à la **D**irection **D**épartementale des **S**ervices de l'**A**griculture (**D.D.S.A**) à la **Rochelle**.

Sur une grande table de son bureau sont déployées des cartes du département de **Charente-Maritime,** présentant des projets routiers, nombreux à cette époque.

Ce n'est pas le motif de notre rencontre. Naturellement, je m'intéresse tout de même à la zone de **Saint-Porchaire**. Parmi ces projets, un doublement de la **RN 137** entre **Saintes** et la quatre voies **Rochefort, La Rochelle** est inscrit.

Nous sommes concernés par ce programme. Le contournement côté Sud de l'agglomération de **Saint-Porchaire** traverse les terres que nous exploitons.

Le remembrement de **1973** avait apporté une bonne structuration de nos parcelles en deux zones, au Nord et au Sud de la route nationale.L'étude pour la réalisation de ce second remembrement est nécessaire.

Il est gratuit pour les propriétaires. Les travaux connexes sont pris en charge dans le cadre d'utilité publique. Des études effectuées, le tracé définitif un peu modifié est celui que j'avais pu examiner dans le bureau de Mr **Pelette**.

Partant du Sud-Est venant de **Saintes** à hauteur du château d'eau et du village des **"Tonnelles"**, l'ouvrage se termine au niveau des **"Jaudons"** direction **Rochefort**.

Cette chaussée de quatre voies, d'une longueur de 3,7 KM est mise en circulation en Décembre **1989**.

Malgré avoir fait l'acquisition de la succession **Prouteau**, n'étant pas propriétaires de toutes les terres d'emprise, nous perdons plus de deux hectares cultivés, sans indemnisation.

De plus, deux parcelles rectangulaires sont coupées en diagonale par le tracé.Un avantage tout de même : nous n'avons plus à circuler dans le trafic routier.Un pont enjambant l'ouvrage près de l'extrèmité Nord-Ouest nous permet de traverser.

Les haies prévues dans le premier remembrement, qui n'ont pas été plantées par insuffisance de financement, le sont maintenant. Leur ombrage et leur effet coupe vent sont appréciés des jeunes animaux qui pâturent.

Pour un agriculteur, la sécurité d'une structure foncière n'est vraiment assurée que par l'état de propriétaire.

Le financement lorsqu'il faut l'acquérir, peut être difficilement supportable.



La rocade de Saint-Porchaire (1987-1989)

Chapitre 57

1990 · L'irrigation

En **Charente-Maritime**, pour un agriculteur éleveur, du 15 Juin au 15 septembre le stock de fourrages doit être suffisant pour assurer l'alimentation du cheptel . La déficience pluviométrique de l'été ne permet plus le pâturage.

En **1982**, au retour de **Christian** sur l'exploitation, la production des prairies temporaires de troisième année est très déficitaire. Cette pénurie de stocks m'en trouble le sommeil, si **Christian** s'en exprime peu il est également très soucieux. Il m'en témoignera quelques années plus tard.

Nous devons maintenir l'effectif de notre troupeau qui est de qualité. Dans les années **70**, c'est l'emballement de l'irrigation, pour la culture du maïs sur la région **Poitou-Charentes**. Les réserves en eau disponibles ne sont pas encore évaluées compte tenu des besoins.

La dynamique commerciale stimule à l'investissement en équipement par aspersion avec enrouleur sans tenir compte des conséquences agronomiques sur les sols battants. Beaucoup d'eau est projetée en dehors des limites des cultures, pour avoir l'assurance que toute la parcelle soit bien arrosée.(un gaspillage…).

A **La Vauzelle**, le ruisseau **le Bruant** permet des disponibilités. En **1972** j'avais fait une étude technico économique sur l'irrigation, avec l'aide du spécialiste de la chambre d'agriculture : **Mr Philippe**.

En une séance, il m'apprend comment apporter de l'eau aux besoins des plantes, en tenant compte des types de sol et en irrigation nocturne. (de la bruine mais pas de pluies tropicales).

Je bénéficie aussi de l'avis de mon copain du temps de la musique militaire, **Sylvain Chifflet** agriculteur **Beauceron** qui irrigue ses cultures de maïs en couverture intégrale, système **SPRINKLER**.

Nous sommes en Août, après une visite, compte tenu de la végétation, de la nature des sols, du temps de surveillance de l'irrigation, du coût de l'investissement, il me déconseille d'entreprendre ce projet. Je ferai plus de volume de récolte, mais pas plus de marge.

Je ne donne pas suite. Vingt ans plus tard, après ce manque de stocks de fourrages je reprends une étude. **Christian** serait emballé par la réalisation, mais le souci financier le préoccupe.

Les terres jouxtant les bâtiments d'exploitation, sont clôturées pour le pâturage en trois parcelles de surfaces identiques. Mon intention est de pratiquer un assolement de trois ans, (une parcelle ensemencée de maïs chaque année), les deux autres étant en pâturage de prairies temporaires. Ce système permet d'assurer un stock de sécurité.

L'investissement est supportable en fond de roulement.

Les moyens : pompes tuyaux et couverture intégrale **SPRINKLER** sont limités compte tenu de la structure parcellaire et de la proximité du point d'eau. Une augmentation de dix ampères en puissance d'énergie est nécessaire pour les besoins en électricité.

Nous procédons à tous les travaux d'aménagement.

Nous n'effectuons que trois passages d'irrigation, compte tenu de la réserve en matières organiques des sols, alors que les spécialistes en monoculture en font le double.

La première récolte par son abondance nous fait oublier l'anxiété qui nous a tenaillé, de la crainte d'insuffisance pour l'alimentation de nos animaux.Un éleveur n'est heureux que si son "béthière est beunèze".



Arroseur SPRINKLER.

Chapitre 58

1993 · Retraite de Francis

L'année **1992** se termine. L'exploitation fonctionne bien.

Il faut se préparer à mon passage à la retraite professionnelle, légalement cela va être début **Mars 1993**. Je ne vais point du jour au lendemain devenir inactif.

Michelle n'atteindra cette transition que dans deux ans et demi, le **11 Novembre 1995**.

Christian ne souhaite pas voir le potentiel de l'exploitation décroître. Nous avons le temps, mais il faut être prévoyant.

Christian a gardé des séquelles physiques de l'accident de son jeune âge. L'atrophie musculaire de son côté droit l'handicape pour les travaux de manutentions pénibles. Il nous faut rechercher un associé.

Ses deux frères jumeaux, **Laurent** et **Dominique** sont conducteurs routiers depuis plus de dix ans pour le transport des produits de la biscuiterie **Brossard** à **St-Jean-D'Angély**. Toujours célibataires ils demeurent à **La Vauzelle**.

Ensemble nous nous entretenons des dispositions qu'il va falloir prendre pour la continuité de l'exploitation.

Coïncidence, l'entreprise **Brossard** est aussi dans une période de mutation. Le repreneur de l'exploitation de la biscuiterie va supprimer le groupe transport.(32 conducteurs). **Laurent** et **Dominique** vont être licenciés. Ils acceptent de s'installer jeunes exploitants agricoles avec leur frère **Christian**.

Légalement il est possible de cumuler primes de licenciement et aides financières à l'installation jeunes agriculteurs. Il faut aussi prévoir l'état d'exploitante pour **Michelle** pour deux années.

En **Charente-Maritime**, la superficie minimum pour l'installation en polyculture élevage est de 22 hectares cinquante, ce qui nécessite une surface de 90 hectares, pour quatre exploitants. Nous n'avons que 72 hectares…

Nouveau départ :

Jouxtant les terrres que nous exploitons sur le site des **"Grands pièces"** celles de **Daniel Coutin** vont devenir libres, ce dernier prenant sa retraite dans deux ans. Il consent à un engagement de location pour 55 Hectares.

Pour la constitution d'un dossier d'installation cette disposition est légale. Nous pouvons donc présenter une superficie d'exploitation de 127 hectares. Le dossier est très complexe à monter.

Nous en confions la constitution à Mr **Joël Bonnin**, juriste à la chambre d'agriculture : un spécialiste sérieux que j'ai souvent rencontré dans les réunions d'organismes agricoles.

Sous la présidence de la direction départementale de l'agriculture, une commission constituée de représentants de la profession agricole, et d'administratifs des services des structures concernées examine chaque trimestre les dossiers de candidatures à l'installation.

Dans notre cas, il ne faut pas de report d'acceptation. Le dossier monté par **Joël Bonnin** qui permet de cumuler les aides publiques d'installations et de licenciements, doit être avaliser dans les délais légaux imparti dans les deux cas: c'est la seule séance idoine de l'année.

Quelques heures avant la réunion de la commission, le représentant de la direction départementale de l'agriculture me demande au téléphone des précisions sur notre dossier qu'il va présenter. Je le renseigne. J'informe **Mr Bonnin** de cette demande. Il est très inquiet ! il n'a pas le droit de siéger à la commission mais a tout de même ses antennes.

Dans l'après midi, c'est **Michelle** qui reçoit son information : le dossier est accepté.

OUF !!! autant lui que nous sommes satisfaits. Maintenant l'entité de l'entreprise prend le nom de **G.A.E.C JOULIN** (**G**roupement **A**gricole d'**E**xploitations en **C**ommun), dont le gérant est **Christian Joulin**. Ce montage administratif est une chose sur le papier, mais sur le terrain d'autres embûches vont survenir.

Chapitre 59

1993 · Instabilité foncière

Au remembrement j'ai accepté que les terres de **Mr René Cerf** soient regroupées en une seule parcelle de 35 Hectares, séparées de celles de **La Vauzelle,** seulement par une voie communale.

A cette époque, étant "jeune agriculteur", le géomètre me propose de regrouper les terres de la zone des "**grands pièces**" que nous exploitons, près de celles de **La Vauzelle**, c'est dans le dessein du remembrement.

Mr Cerf nous loue 12 Hectares de cette surface, exploitant les 23 autres .

Nous avons de bonnes relations. Sentimentalement l'obliger à s'éloigner de son habitation et franchir la route 137 séparant ses deux groupes fonciers risque de générer un malaise.

Pour **Mr Cerf**, qui a débuté dans la vie très jeune, comme domestique agricole, ce regroupement foncier concrétise l'œuvre de toute sa vie de labeur.

Pour **Mme Cerf,** sans l'exprimer ouvertement la terre doit revenir à la famille. Leur fille unique **Marguerite**: **Mme Noureau**, a trois enfants (un garçon et deux filles), ce patrimoine doit leur revenir malgré leur tragique différent.

En **1972**, au décès de **Mr Cerf**, **Marguerite** et **Jean Noureau** ont repris les 23 Hectares disponibles. **Marguerite** en est devenue propriétaire.

En **1992**, au règlement du fermage, courtoisement , je leur fait part de ma prise prochaine de retraite. Ils me répliquent d'emblée : "nous reprenons tout" "O lé la loi", " Jh' installons l'drôle"(nous installons notre fils). L'argument est légalement incontestable.

Les époux **Noureau** sont plus rustres que courtois. Rapidement ils entrent en conflit avec leur fils. Mme **Noureau** retraitée, redevient exploitante des 35 Hectares et les fait cultiver "à façon" par un entrepreneur de travaux agricoles qui exploite déjà plusieurs centaines d'hectares.

Pour le **GAEC JOULIN** la surface agricole ne doit pas se restreindre. De plus, **Daniel Coutin** ne respecte pas son engagement écrit de promesse de location. Sans nous en informer il donne ses terres en fermage à un neveu éloigné géographiquement de plus de 20 Km.

Nous pouvons contester ce manquement d'obligation mais nous sommes hostiles aux procédures. **Serge Michaud,** qui avait pris la suite de son père **René,** associé de notre groupe d'entraide créé en **1972** prend sa retraite.

Il est scandalisé de nous voir privé des terres **"Cerf-Noureau"** que nous avons structuré et pour une partie remises en cultures après arrachage des parties boisées par les travaux connexes au remembrement : "4 hectares".

Serge propose en fermage aux **frères Joulin,** les terres qu'il détient en propriété, environ 22 hectares, puisque lui aussi prend sa retraite.

En **1993**, **Laurent** et **Dominique** font l'acquisition d'une partie de la ferme de **Jean Moulineau,** au village du **Pallet** ,distant de trois kilomètres de **La Vauzelle**. Pour **Dominique** la maison d'habitation, et **Laurent** prend 8 Hectares de terre.

Malgré ces surfaces le **G.A.E.C** ne dispose que de 94 Hectares…Dans le système d'exploitation c'est insuffisant.

Christian toujours discret propecte des terres pouvant être disponibles. Il remarque des surfaces plutôt en jachères qu'en cultures sur la commune de **Plassay**, en limite Nord Est de la commune de **Saint-Porchaire** à **Bernessard**. Elles appartiennent à la famille **Ménard**.

Un conflit familial de succession est en cours. Ce sont les parents retraités qui en sont propriétaires. Ils ont deux enfants : un fils agriculteur maraîcher et une fille en dehors de la profession agricole. Le conflit est généré par le fils.

Christian contacte les parents **Ménard**, qui d'emblée lui accordent en fermage plus de vingt Hectares en trois parcelles proches. Un défrichage partiel est nécessaire pour la mise en cultures. Le **G.A.E.C** va ainsi disposer d'une superficie de 117 Hectares.

L'inconvénient, ce sont les frais de parcours de distances entre chaque groupe de parcelles, soit entre 3 et 5 Km.

Les parcours sont des charges difficilement compressibles.L'économie contemporaine entraine l'agriculture dans le tourbillon de l'agrandissement : Grandir ou disparaitre…

Chapitre 60

1993 · Hangar taurillons

Notre système d'exploitation consiste à obtenir le plus possible de valeur ajoutée des productions végétales, consommées par les animaux. Notre troupeau bovin étant de race **Normande**, type mixte, lait et viande, il est rationnel de valoriser par un même animal ces deux critères de qualité.

Christian et ses frères **Laurent** et **Dominique** continuent et intensifient ce système. Pour mieux connaitre les animaux ils décident d'une organisation tournante d'une semaine assurant chaque stade d'élevage : allant du jeune veau à la traite des mères.

Pour la préparation des sols ou périodes de récoltes, ils se relaient en journées continues dans les pointes de travaux. L'effectif adultes va compter prochainement soixante mères, ce qui va conduire annuellement à autant de naissances.

Malgré quelques pertes, il faut prévoir le logement de vingt cinq veaux mâles et autant de femelles en tenant compte de leur temps de croissance.

Pour conduir les veaux mâles en taurillons de 18 mois un agrandissement est nécessaire.

Christian au cours de ces visites d'élevages a découvert un type de construction armature bois réalisé par l'entreprise **INTRABOIS d'Andrézieux-Bouthéon** près de **Saint-Etienne**.

La construction bois en élevage par rapport au métallique a l'avantage de ne pas être altérée par l'oxydation ammoniacale.

L'étude instruite par **Christian** présente un ensemble de 1070 mètres carrés, se composant pour la partie couverte de l'habitat et l'affouragement : 470 mètres carrés. De 240 mètres carrés pour le stockage pailles et fourrages.

Et sans couverture, d'un silo couloir de 320 mètres carrés pour le stockage du maïs ensilage, ainsi que d'une aire de contention et d'embarquement de 40 mètres carrés.

Le stockage fourrages a un volume logeant 1200 mètres cubes.

Le silo couloir a une contenance à 1.60 m de hauteur de 520 m cubes.

Implantation de la construction.

Cet ensemble est implanté à l'ouest, parrallèlement au bâtiment vaches laitières et espacé de 50 mètres pour la circulation des engins agricoles.

Le décapage et le terrassement sont effectués par l'entreprise **Michaud** de **Saint-Porchaire**.

La terre arable est déposée en un cordon entourant l'ouvrage sur les faces Sud et Ouest et est destinée à la plantation de haies masquant les bâtiments.

Les essences choisies de moyenne hauteur sont un assortiment de lilas, lauriers, charmes et merisiers.

Ceinturant l'ensemble, un chemin d'accès est aménagé pour le parcours des vaches adultes, de leur habitat aux parcelles de pâturages. Un mètreur de l'entreprise **INTRABOIS** vient faire le piquetage d'implantation.

Nous l'informons de la nature très dure de la roche calcaire du sous sol.

Il n'a pas dû transmettre l'information à l'équipe de montage celle ci n'est équipée que d'un seul véhicule tarière pour forer la terre sans roche compacte. Un seul essai avec explosif est concluant.

Le forage : il faut faire appel à une entreprise de forage. Celle qui est le plus rapidement disponible (4 jours) est du Nord de la **Charente-Maritime** de **Thairé le Fagnoux**.

L'équipe de montage se compose de trois personnes : le chef, fils d'éleveurs près de **Salers** dans le **Cantal**, et de deux compagnons.

Pour les deux semaines, de travaux ils logent dans un gîte voisin de l'habitation de **Christian** aux **Maigrières**.

Dans l'attente de la venue du foreur, ils effectuent le piquetage des 151 trous nécessaires à l'implantation des poteaux en bois.

Le foreur demande de l'assistance, ce sont **Laurent** et **Dominique** qui assurent le positionnement de chaque trou.

Le foreur se limitant d'actionner la commande de tarière. Pour pointer l'axe à forer, il faut procéder à un repaire en deux diagonales par rapport au piquetage.

La profondeur pour chaque poteau est de un mètre pour les 80 poteaux du silo couloir avec un diamètre de 25 centimètres. Pour les 71 poteaux des hangars, et cases taurillons, la profondeur est de un 1,5 m pour 30 cm de diamètre.

La réalisation est remarquable. Un seul ajustement sera nécessaire pour assurer la verticalité d'un poteau du silo. Bravo les deux frères !!!

Habitat :

Le bâtiment habitat est orienté avec l'ouverture Est, la toiture en fibrociment est d'une seule pente inclinée à l'Ouest.

A l'ouverture Est, est adjoint un auvent de protection du ruban cimenté, pour l'alimentation. Cet auvent est positionné un mètre en dessous du pignon laissant un large espace d'aération.

La face Ouest est close par un lattis vertical. Les éléments sont espacés de deux centimètres.

La combinaison de l'espace auvent pignon pour la façade Est et le lattis Ouest engendre un phénomène physique supprimant tous les courants d'air, toujours nocifs à la santé des animaux.

De plus, la température de l'espace vital demeure constante.

Merci aux physiciens et ingénieurs qui ont su proposer cette conception pour le confort des animaux d'élevage.

Agencement :

Le logement est divisé en 7 cases pour 5 animaux adultes . Une huitième au sol cimenté est réservée au dépôt d'accessoires.

Le sol des cases est en pente intérieure pour l'absortion des jus par le paillage couchage.

La contention des animaux est assurée par des barrières amovibles et règlables en position, à l'avant et à l'arrière pour la manipulation.

L'abreuvement est fourni par des buses verticales à niveau constant.

Un couloir bétonné surélevé sur le fond des cases permet la circulation contenue des animaux, pour les besoins de manipulation. Le nettoyage des cases s'effectue par l'avant, barrières et bastings enlevés.

Abreuvement des animaux:

C'est en **1970** que nous installons l'abreuvement pour les animaux en pâturage.

Pour les parcelles jouxtant les bâtiments d'exploitation l'eau est acheminée par une canalisation qui protège un tuyau en polyéthylène noir, avec une prise d'eau pour chaque parcelle pâturée et également pour le parcours bois de chênes verts.

Pour les parcelles éloignées,l'abreuvement est fourni par une citerne mobile équipée d'un abreuvoir à niveau constant.

C'est dans le puits foré près du jardin potager que l'eau est puisée.

La canalisation d'acheminement est creusée à soixante centimètres de profondeur par l'entreprise **Boret** de **Plassay**.

Nous avons recours à l'explosif lorsque la roche pleine est peu profonde.

La même canalisation alimente en eau les bâtiments génisses et taurillons.



17 décembre 1993 : Bétonnage du hangar taurillon



14 Mars 1994 : Bâtiment Taurillons à La Vauzelle

Le silo couloir :

Le couloir du silo pour le stockage du maïs d'alimentation est constitué du bardage du soubassement de la partie habitat d'un coté, de l'autre, d'un bardage poteaux fixés dans les trous forés. Sa hauteur est de un mètre soixante, la longueur est celle de la partie habitat : quarante mètres.

La largeur est de huit mètres. Le fond du silo est constitué par le bardage du bâtiment stockage de paille. Le sol est une plate forme bétonnée.

Le silo se charge par l'extremité Sud, ouverte, à un mètre soixante de hauteur, ce couloir permet de disposer d'une contenance de cinq cent vingt mètres cubes.

Stockage paille et foin :

Un volume de mille trois cent mètres cubes est réservé à la partie stockage paille et foin.

En conclusion cette conception d'ouvrage n'est pas de type élevage industriel, mais convient très bien pour une exploitation moyenne, d'une centaine d'hectares de polyculture élevage, fournissant efficacité dans le travail et confort pour les animaux. Pour l'exploitation c'est un équipement très judicieux.

Le financement :

Le chantier a duré neuf mois.

Nous avons effectué une part importante des travaux, ce qui a beaucoup limité l'impact financier qui s'est monté à 220.000 francs, (33500 €). Pour une aisance de trésorerie un emprunt est contracté et accordé pour 100.000 francs, (15245 €), sur dix ans à trois pourcent, soit une charge annuelle de la valeur d'un taurillon à vendre. Bien qu'étant retraité, je participe encore aux activités de l'exploitation,(entretien, bricolage).Cette situation me permet d'apprécier avec satisfaction le comportement de confort des animaux.



2 Décembre 1998 : Pascal Sanan "éleveur Tchadien", alimente les taurillons



14 Janvier 1998 : Vue d'ensemble de La Vauzelle.



Bâtiment taurillons à La Vauzelle.

Chapitre 61

1994 · Le camping-car

Michelle pour une année est encore en activité professionnelle. Malgré la contrainte de présence sur l'exploitation, nous avons toujours eu le souci de faire bénéficier nos enfants de périodes de vacances, et de découvertes, en camping.

Nous aspirons maintenant à beaucoup plus de moments d'évasion. Le camping car devient un moyen plus confortable.

J'en appréhende la conduite. J'ai bien pratiqué en tracteur, en voiture, mais je crains l'envergure du véhicule et en vieillissant de perdre des moyens de maîtrise. Toute la famille est informée de ce souhait de projet.

Mon objectif est bien que cet investissement serve pour tous. Il suffira d'en prévoir l'utilisation, étant moins contraints professionnellement que nos enfants.

Notre fille **Brigitte**, en tant qu'hôtesse d'accueil dans l'hôtellerie de réseau international est bien informée des manifestations de ce milieu professionnel.

Elle nous renseigne de la tenue du salon du camping au **Bourget** en **Novembre** . Elle dispose pour la publicité, de billets d'entrées gratuites, également pour les spectacles de music hall du **Moulin Rouge**.

Nous nous y rendons. Nous découvrons un espace immense, couvert de véhicules camping cars, caravanes, stands d'équipements de loisirs. Nous allons être bien embarrassés sans doute de l'éventail de choix proposé. Dès l'entrée, le stand **BURSNERT**. En caravane c'est le summum reconnu de qualité.

Nous sommes invité par un vendeur à visiter le modèle prototype 5500 (cinq mètres cinquante de longueur)sur porteur Peugeot : "le clou de l'expo"… Cet homme fait bien son métier.

Il nous montre les idées de conception, la qualité de l'équipement. Cuisine, couchage, capucine au-dessus du poste de conduite et passager, salle d'eau, toilette, etc…

Nous sommes bien perplexes de toute cette découverte pour nous faire une opinion de choix. Nous remercions le vendeur de la précision de ses informations et l'assurons de repasser après avoir visiter le salon.Il voit bien que nous sommes très intéressés.

Bon commercial il se dit sans doute : " je ne les reverrais pas"… "Un moment SVP !" alors que nous partions. Il téléphone au patron.

D'emblée il nous rajoute en complément d'équipement : housses de siège, porte vélos, galerie de toît, auvent de deux mètres cinquante …

Tout cela représente gratuitement une plus value de vingt cinq pourcent. Pour l'époque, c'est d'avoir pour vingt cinq mille francs un véhicule d'une valeur de plus de trente mille, disponible dans quatre mois.

Nous sommes dubitatifs. **Michelle** par habitude ne se décide pas d'emblée.

Pour moi, compte tenu de la réputation de qualité de **BURSNERT**, je crois que c'est une bonne affaire. Par la suite cela se confirmera.

Nous finissons par signer le contrat de commande. Le vendeur nous offre le champagne.

En repartant sur le salon, **Michelle** s'inquiète : "sommes nous devenu fous" ?...

Le spectacle éblouissant du soir au **Moulin Rouge** nous fait oublier le risque de "boulette".

Chaque famille de nos enfants a utilisé le camping car. Aujourd'hui les petits enfants nous témoignent du plaisir des randonnées ne manquant pas d'animation.

Nous disposons de cinq couchages qui souvent sont complets. Il faut de la discipline et parfois faire preuve d'autorité pour calmer l'énergie débordante.

Nous avons visité la **France** profonde, par les routes secondaires, mais aussi les pays limitrophes. Nous faisons la halte du soir chez un agriculteur où nous sommes toujours bien accueillis.

L'apéritif "Pineau" est un moment d'échange convivial. C'est l'évocation de l'historique local et naturellement de l'activité agricole. Nous nous arrêtons dans les aires camping cars (rares au début),que pour les besoins de vidange et d'approvisionnement en eau.

Nous nous sommes attachés à ce compagnon d'évasion. **Michelle**, très méticuleuse s'évertue à lui maintenir son aspect neuf.

Quelques années après le décès de "Mami", n'étant plus que très peu utilisé, je l'ai revendu en excellent état.Ce qui fut reconnu par l'acquéreur. Après plus de vingt ans de présence, j'en ai éprouvé de la nostalgie.



05/05/1994 : pique-nique route de Ribérac après Saint- Aulaye, retour vers Saint-Chamond via le Lot et Garonne.



21/04/1996 : Halte à Calucet dans le Lot.



08/08/1998 : Pique-nique aux Seguineries.



17/08/1994 : Vacances à La Palmyre.

Chapitre 62

1995 · Séjour à La Vialette

Léa et **Marc-André Gachet** sont en famille agriculteurs sur la ferme de **Pouzaure** à **Sainte-Gemme**. Ils sont plus âgés d'une décennie par rapport à **Michelle** et moi.

Marc-André fut requis pour les obligations du **S.T.O** (**S**ervice du **T**ravail **O**bligatoire) en **1942** en **Allemagne**. Ils sont jeunes mariés. Les autorités **Allemandes** d'occupation à cette époque, réquisitionnent les jeunes hommes de 18 à 20 ans des pays envahis, pour suppléer aux jeunes **Allemands** mobilisés. Ils ne reviendront qu'en **1945** à la fin des hostilités.

Nous nous sommes rencontrés souvent dans le cadre de notre activité agricole et d'actions de développement. **Marc-André** est très dynamique, en plus de son exploitation il est entrepreneur de travaux agricoles.

Malgré notre différence d'âge, leurs plus jeunes enfants sont scolarisés comme les nôtres au **C.E.G** (**C**ollège d'**E**nseignement **G**énéral) de **Saint-Porchaire**.

Ils sont une famille de six enfants, (Un seul garçon). **Laurent** et **Dominique**, nos enfants jumeaux sont devenus camarades avec leur jeune fils **Philippe**. Maintenant retraités, cette circonstance nous amène à plus de relations.

Les séjours :

La famille **Gachet** a fait l'acquisition d'une bergerie désaffectée à **La Vialette** près de **Bagnières de Bigorre,** dans la vallée de **Lesponne,** au Nord du **Pic du Midi de Bigorre**.

Nous sommes invités à les accompagner pour un séjour gratuit. Mais…avec un programme de travaux d'entretien. **Marc-André** possède un véhicule break Citroën de huit places.

Il m'a désigné conducteur. Nous sommes complets à chaque voyage, car en plus nous tractons une grande remorque qui est toujours en charge maximum d'accessoires d'entretien. C'est l'expédition… Beaucoup de séjours se sont succédés après notre première découverte.

Le programme est toujours bien aménagé, entre visites des sites nombreux de la région, randonnées pour les marcheurs et travaux d'entretien. **Léa** tient le planning des séjours. Les conditions et règlement d'occupation sont affichés.

Ce ne sont que des membres ou amis de la famille qui viennent en vacances. Les plus jeunes en hiver profitent de la neige des stations. Le site est occupé presque toute l'année.

Nous ne gardons que de bons souvenirs de l'ambiance chaleureuse de ces rencontres.

Léa et **Marc-André** sont heureux de permettre à autant d'amis de connaître l'agréable dépaysement de vie à la montagne.

Au cours de nos conversations nous évoquons nos difficultés rencontrées, pour dénicher la maison à acquérir convenant à nos besoins**. Marc-André** nous suggère "faites construire une maison" ! Nous n'avions pas envisagé cette solution. C'est de cette remarque que c'est décidé la construction **Des Seguineries**.



13 septembre 1999 à La Vialette avec Samuel, Sabrina, et leurs grands parents.





Léa et Marc André Gachet année 2000 / 18/09/1997, à la Vialette : on arrose les Joints.





29/10/1999 à La Viallette.

Planter, un châtaigner doit être bien surveillé / 17/09/1997 : En montant au Lac bleu.

Chapitre 63

1996 · Mariage de Laurent et Maryline

Durant leur activité de conducteurs routiers dans l'entreprise de biscuiterie **Brossard** à **Saint-Jean-D'angély, Laurent** et **Dominique** demeurent à **La Vauzelle**.

Dominique dans le personnel de l'entreprise a rencontré la compagne de sa vie, **Magali Girard**.

Nos deux familles ont des points communs. Mme et Mr **Girard** sont agriculteurs viticulteurs.

Ils ont aussi sept enfants, dont des jumeaux comme la famille **Joulin**, à la seule différence il n'y a qu'un garçon.

Ils demeurent au village de Chez **Noron** commune de **Grand-Jean** à dix Kilomètres au sud de **Saint-Jean-D'Angély**.

La maison du **Palet** de **Jean Moulineau** dont **Dominique** a fait l'acquisition est habitée par un locataire. Dans l'attente de la disponibilité, **Magali** et **Dominique,** en location demeurent au village de **La Renaudière** commune de **Romegoux** à trois kilomètres de **La Vauzelle**.

A la cessation d'activité de **Brossard**, **Magali** est employée au relais journaux, de l'hôpital de **Saintes**.

De leur union nait **Jean Baptiste** le **12 Janvier 1996**. **Laurent** toujours célibataire demeure à **la Vauzelle**.

Bien que se retrouvant tous les jours pour le travail, cette nouvelle situation semble rendre **Laurent** soucieux.

C'est sa sœur **Brigitte**, qui par relation lui permet de faire la connaissance de **Maryline**.

Maryline est coiffeuse au salon du quartier **Saint-Palais** à **Saintes**. Cette rencontre se concrétisera un an plus tard par le Mariage.

La famille **Texier-Hervaud** demeure à **Saint-Georges de Didonne**, **Michel Texier** est conducteur de chantier au groupe **Bouygues**.

Ils ont trois enfants, **Maryline** l'ainée et deux garçons. Comme son père **Thierry** est conducteur d'engins de travaux publics. Il demeure en famille à **Saint-Romain De Benet**.

Alain est agent de police municipale à **Saint-Georges de Didonne**. **Eliane** la maman est le pilier rassembleur de la famille.

Dans la perspective du futur mariage de **Laurent**, nous recherchons une habitation, pour ne pas cohabiter avec nos enfants qui vont demeurer à **La Vauzelle**.

Dans un rayon de vingt kilomètres autour de **Saintes**, nous visitons des maisons, vues sur annonces : sans succès.

Voulant conserver un minimum de mobilier pour recevoir notre famille, il nous faut le logement convenant.

Le mariage se décide. La date est annoncée pour le **20 Juillet 1996** : les cérémonies administratives et religieuses à **Saint-Georges de Didonne**. Les repas et festivités à la salle des fêtes **Des Essards.**



20 Juillet 1996 Mariage de Maryline et Laurent



20 Juillet 1996 : Mariage de Maryline et Laurent à la mairie de Saint-George de Didonne.

La Brande :

Nous tenons à laisser libre l'habitation de **La Vauzelle**.

N'ayant pas déniché l'habitation à acquérir, nous nous rabattons sur une location renseignée au village de **La Brande**, commune de **Berneuil** à dix Kilomètres au Sud de **Saintes**.

Ce logement appartient à un jeune couple. Le mari **Eric Cormier** est cuisinier, son épouse **Marie-Renée** d'origine **Antillaise** est serveuse en restauration.

Ils ont une petite fille de deux ans : **Elodie**.

Ils se sont rencontrés dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Revenu au pays, ils demeurent dans une maison de la famille du mari. Ils ont investi leurs disponibilités financières dans l'acquisition de cette propriété.

Cette habitation de plain pied d'une surface habitable de cent mètres carrés est très bien conçue et fonctionnelle.

Nous disposons de deux garages et d'un jardin. C'est la pleine campagne.

Avec le mobilier utile nous nous installons dix jours avant la date du mariage.

C'est le départ de **La Vauzelle**. Pour moi l'abandon de mes racines.

Nous y recevons nos nombreux petits enfants à chaque période de vacances.

Pour l'équité financière envers nos autres enfants, **Laurent** pour l'habitation de **La Vauzelle** nous dédommage du montant de notre loyer.

Nous abritons le camping-car dans un hangar du voisin Mr **René Bonnin**.

Mr et Mme **Bonnin** sont agriculteurs retraités. Ils n'ont pas d'enfant.

Rapidement, entre nous il s'est révélé une relation de services et d'amitié, comme avec les jeunes propriétaires de l'habitation.



21 Décembre 1996 : La Brande, repas de famille

C'est Mme **Cormier**, "**Marie-Renée**" qui nous accueille pour découvrir sa maison.

Cet habitat récemment construit nous convient, et de suite nous acceptons les conditions de locations.

C'est Mr **René Bonnin**, le voisin qui nous remet les clefs lors de notre emménagement.

Mr et Mme **Bonnin** ont loué leur ferme à un jeune agriculteur.

Plutôt que demeurer dans l'ancienne maison de la ferme, à leur retraite ils construisent une demeure de conception contemporaine.

Ils sont nos proches voisins.

Mr **Bonnin** est très ouvert d'esprit et communicatif. Il a beaucoup servi la collectivité et les organismes agricoles durant son activité professionnelle.

D'emblée il nous a offert du terrain pour agrandir notre jardin près du sien.

Ayant conservé de l'équipement agricole pour ses besoins, il me le confie.

En échange je lui fais les travaux qui lui sont nécessaires.

Mme **Bonnin** est plus réservée. Elle est marquée par la perte d'un enfant.

Ils n'en ont pas eu d'autres.

La compagnie de **Michelle** est appréciée.

En retraite ils voyagent beaucoup en voiture confortable.

Eric Cormier le mari est chef cuisinier dans un restaurant trois étoiles.

Marie-Renée assure des services de restauration et d'entretien ménager et surtout les soins à leur petite fille **Elodie**,

qui est une précieuse compagnie à **"Mémé Bonnin**".

Nous vivons dans cette ambiance deux années, le temps de construire notre maison.

Nous avons reçu les deux familles aux **Seguineries** mais aussi fait connaitre **La Vauzelle** et le site de la

Roche-Courbon.

Nos relations amicales persistent encore de nos jours.



A La Roche-Courbon, René Bonnin et la famille Cormier.

Chapitre 64

1997 · La maison des Séguineries

Nous demeurons à La **Brande** depuis un an.

Dès notre retour des **Pyrénées** début Juillet, suite à la remarque de **Marc-André Gachet**, **Michelle** consulte les annonces du journal “La Gazette“.

Elle y découvre dans la rubrique « terrains à bâtir », terrain arboré à **Tesson**.

Immédiatement nous prenons contact. Rendez vous est pris à 17 heures place de l’église de **Tesson**.

Nous y rencontrons l’agent de la SARL **“Maison Côte-Atlantique“**.

Il nous conduit à deux Kilomètres sur la commune de **Saint-Simon de Pellouaille**, au village des **Petites Seguineries**, route de **Villars en Pons**, sur un terrain en bordure de route, à la lisière d’un massif boisé.

Trois maisons sont en construction. L’acquéreur du quatrième lot s’est désisté. C’est la proposition.

Le site :

C’est une sole en prairie relativement plane, d’une superficie de 1440 Mètres carrés, bordé au sud par le massif boisé, desservie au Nord par la route départementale 243, à l’Est et à l’Ouest par deux chantiers de constructions.

Les dessertes eau et électricité sont en bordure de terrain.

Habitués à **la Vauzelle** à espace et forêt, d’emblée le site nous plait.

Ce terrain dépend de la ferme **Bouron**, qui n’a plus d’activités.

Les conditions d’acquisition :

La propriétaire est Mme **Sylvette Bouron**, épouse **Girème**.

Les quatre terrains étant de même superficie, l’agent de la SARL de construction nous informe des conditions d’acquisition : Pour le vendeur, la somme de 28280 francs, soit 20 francs le mètre carré (3€)

Les droits s’élèvent à 5825 francs, soit un prix d’acquisition de 34105 francs, soit 23,68 francs le mètre carré (3.61€).

Ce n’est pas comme pour l’achat du camping car, là **Michelle** n’est pas hésitante.

Nous confirmons notre accord une demi-heure après le rendez vous de **Tesson**.

Le **09/09/1997** nous signons l’acte d’acquisition.

Considération :

La commune de **Saint-Simon de Pellouaille** est située dans un territoire géographique où le prix des terrains à bâtir est encore relativement bas.

Au Sud-ouest, zone d'activités de **Gémozac** plus proche de la Côte atlantique et au Nord sur les localités du secteur de la ville de **Saintes** et de la base aérienne, les prix sont beaucoup plus élevés.

Deux ans plus tard, ce **"no man's land"** devient attractif.

Les prix se multiplient par trois. En quelques années la population de **Saint-Simon** double.

La maison de **La Brande** est de conception pratique et plait à **Michelle**.

Je m'en inspire pour présenter une esquisse, au constructeur.

Il établit les plans du dossier de demande de permis de construire, qui nous est accordé le **12 Août** suivant.

L'implantation :

Le terrain a la forme d'un trapèze rectangle de 40 et 44 mètres pour les côtés Est et Ouest, et de 40 mètres pour le Nord et le sud.

Le sol est de nature limon filtrant.

La maison est une construction de plain pied, édifiée sur une plate forme béton de 130 mètres carrés, pour 110 mètres carrés, habitation et garage.

Elle est implantée façade Nord parallèle à la route et à 15 mètres de l'axe de celle-ci, déportée côté Est pour disposer d'une surface de potager à l'Ouest.

Construction :

Le constructeur pavillonneur dispose de groupes professionnels, selon les métiers nécessaires.

La maçonnerie est convenue en parpaings béton avec enduit extérieur projeté.

La charpente est en fermettes sans lattis. Je souhaite un lattis, des amis me le déconseille : erreur.

La toiture est en tuiles romanes plates.

Les combles sont recouvertes d'une couche isolation laine de verre. L'isolation est intérieure entre le mur et les panneaux de placo-plâtre.

Nous assurons avec les conseils de notre neveu **Claude Boyer** les travaux de peinture intérieure.

Le sanitaire est une fosse toutes eaux, avec doubles éléments de filtration et épandage sous le sol de la pelouse.

Au fond du terrain, près du bois, sur une surface bétonnée, nous construisons un abri de jardin pour le rangement de l'équipement d'entretien.

Emménagement :

Fin **Février 1998** nous emménageons dans la maison neuve, libérant celle en location de **La brande**, six mois seulement après le rendez-vous de **Tesson**.

L'installation s'effectue progressivement. Nous sommes aidés par la sœur de **Michelle**, **Marie-Claire** et son Mari **Yoland**.

Il faut être prêt pour les vacances scolaires de printemps, des impatiences de visites sont programmées…

Financement :

Cette construction nous revient à la somme de 507 000 Francs (77300 €).

Montant réellement acquitté, ayant réalisé par nous même des travaux de préparation, de déblais etc….non évalués.

Laurent et **Maryline** font l'acquisition de la maison de **La Vauzelle** pour une valeur de 550 000 Francs (83800 €). Cette somme couvre nos besoins.

Pour une sécurité de trésorerie, nous contractons un prêt court terme de 20000 francs (3049 €) sur 4 mois au cas où **Laurent** et **Maryline** aient des retards pour leur financement.

Michelle, a connu quatre lieux d'habitation, moi deux, avec la location de **La Brande**.

Nous sommes satisfaits de la réalisation de cette maison pour notre retraite.

Pour moi la nostalgie de **La Vauzelle** demeure.



Habitation Des Seguineries.



Les Seguineries, façade Sud.



Les Seguineries, pelouse arborée

Epilogue :

Comme je le mentionne en préambule, cet ouvrage témoigne de deux siècles d'histoire du site de **La Vauzelle** et d'un siècle de présence de la famille **Joulin**.

C'est le témoignage des conditions réelles de vie du monde paysan de l'époque.

Je ne prétends pas avoir le talent d'un écrivain romancier, mais j'ai voulu rapporter le plus fidèlement possible, le vécu que j'ai connu du vrai milieu paysan, tel que je l'ai ressenti. J'ai tenu à illustrer le récit d'une documentation pour en conforter la véracité historique.

De fait, il en découle la biographie de notre famille, et le récit de notre carrière professionnelle. J'ai rédigé ce livre chronologiquement.

Quelques chapitres par leur particularité s'écartent de cet ordre. A leur suite, la disposition initiale reprend son cours.

Mon instinct humaniste et l'obligation d'en tenir les engagements qui en découlent ont sûrement privé ma famille d'une insuffisance de présence. J'ai continuellement été tiraillé entre ces deux obligations.

Je réserve ce document à mes proches (enfants, petits enfants). Pour ce que nous avons vécu en commun, ils n'en auront sûrement pas tous la même vision.

La bonne santé de tous, a contribué favorablement à la réalisation de notre vie.

Un point noir constant pour **Michelle** et moi-même, le handicap accidentel de **Christian** qui l'a diminué des moyens physiques dont il était doté. Nous avons toujours eu le souci de ne pas montrer la peine constante que nous en éprouvions.